



Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau RMC



ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI À L'ÉCHELLE DE TROIS SOUS-BASSINS SDAGE (CENTRE ARDÈCHE ET AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHÔNE)

Rapport Phase 1 - État des lieux – diagnostic Décembre 2017

Eric Maisonneuve - Sémaphores

Patrick Buquet – Cereg

Raphaël Romi - Avocat

SÉMAPHORES Expertise

Bureau : Immeuble le Green • 241 rue Garibaldi • 69422 Lyon Cedex 3 • TÉL +(0)4 78 63 78 50 • FAX +33 (0)4 78 71 79 18
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Rhône-Alpes
Siège social : 20/24 rue Martin Bernard • 75013 Paris • TÉL +33 (0)1 53 62 70 00 • FAX +33 (0)1 53 62 70 62
SA au capital de 1 311 690 € • 388 269 045 RCS Paris • Numéro d'identification intracommunautaire FR 10 388 269 045

Sommaire du diagnostic

A. Rappel du contexte institutionnel du grand cycle de l'eau et des objectifs de l'étude	p. 4
B. Rappel de la méthode	p. 8
C. Présentation générale du périmètre	p. 9
D. Les enjeux sur les bassins versants	p. 24
E. Etat des lieux et diagnostic technique	p. 27
F. Synthèses des entretiens d'acteurs	p. 49
G. Analyse des structures de gestion	p. 53
SMEC	p. 46
SM de la Payre et des affluents	p. 66
SM de l'Escoutay et du Frayol	p. 74
CAPCA	p. 83
CC Ardèche Rhône Coiron	p. 92
CC Berg et Coiron	p. 98
CC Montagnes d'Ardèche	p. 102
CC Val'Eyrieux	p. 106
CC Rhône Crussol	p. 110
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	p. 114
H. Synthèse des missions statutaires et exercées par les structures sur les trois sous-bassins SDAGE	p. 119
I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE	p. 122
J. Synthèse générale sur les compétences, les moyens humains et les moyens financiers	p. 129
K. Annexes : Ouvrages de protections identifiés lors du diagnostic terrain	p. 134

A. Rappel du contexte institutionnel du grand cycle de l'eau et des objectifs de l'étude

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (dite Grenelle I), et celle n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) renforcent l'exigence d'atteinte du bon état des masses d'eau par le biais :

- d'une **pérennisation des structures porteuses** de démarches territoriales de type SAGE, PAPI, contrat territorial ;
- d'une **coordination** et d'une **mise en cohérence des maîtrises d'ouvrage locales** par une structure à même de mener une gestion équilibrée, globale et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que des risques ;
- d'une **émergence de maîtrises d'ouvrage** sur des compétences orphelines.

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT), interagit dans le domaine de l'eau à travers ses objectifs de :

- **couverture intégrale du territoire national par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre, et rationalisation de leur périmètre, ainsi que le rattachement des dernières communes isolées pour supprimer les enclaves et les discontinuités territoriales ;
- **rationalisation des structures compétentes** en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

A. Rappel du contexte institutionnel du grand cycle de l'eau et des objectifs de l'étude

Par ailleurs, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié la loi MAPTAM de 2014 en reportant l'échéance pour **le transfert de la compétence GEMAPI par les communes aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018**. Par ailleurs, lorsque tout ou partie de cette compétence est aujourd'hui exercée par d'autres personnes publiques (conseils départementaux, conseils régionaux, syndicats mixtes...) **un délai de 2 ans est laissé pour organiser la nouvelle gouvernance** via les EPCI à fiscalité propre (jusqu'au 1^{er} janvier 2020 donc). La loi a également structuré la répartition des compétences entre structures locales, EPAGE et EPTB afin de clarifier le rôle de chacun.

En outre, la loi NOTRe a engagé un large mouvement de restructuration de l'intercommunalité qui, par le biais des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) arrêtés en mars 2016 pour aboutir à une forte évolution du paysage institutionnel local (ex : disparition de nombreux syndicats, extension de la plupart des EPCI à fiscalité propre, etc.).

Ce double mouvement simultané de redécoupage territorial et de redistribution des compétences induit une période d'incertitude pour de nombreuses structures de coopération et, dans beaucoup de territoires, d'inquiétude quant à la pérennité d'actions aujourd'hui bien établies. Enfin, l'arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux a introduit l'élaboration, pour chaque district hydrographique d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) qui comprend notamment :

- un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ;
- des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

Pour son premier établissement, la SOCLE a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.

A. Rappel du contexte institutionnel du grand cycle de l'eau et des objectifs de l'étude

La présente étude est réalisée dans un objectif d'appui aux collectivités territoriales de trois sous-bassins SDAGE (Centre Ardèche et affluents rive droite du Rhône), dans leur réflexion pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et plus largement des actions intéressant le grand cycle de l'eau dans le nouveau contexte réglementaire imposé par la loi MAPTAM et la loi NOTRe.

Les principaux grands enjeux de la mission sont les suivants :

- **Comprendre l'organisation du grand cycle de l'eau** sur le territoire mais aussi aux limites de celui-ci ;
- **Définir et valider avec les acteurs du territoire** les problématiques du grand cycle de l'eau qui, pour des raisons de cohérence, doivent être traitées à une échelle supra ;
- **Maintenir et renforcer la culture participative** entre les acteurs du territoire et donc, dans la future gouvernance, trouver un niveau organisationnel adapté pour que les solidarités amont-aval et les spécificités locales puissent s'exprimer ;
- **Proposer une transition** entre la situation actuelle et la situation future qui soit humainement, économiquement et techniquement acceptable et constructive pour une meilleure gestion intégrée du territoire ;
- **Ne pas centrer les réflexions uniquement sur les compétences GEMA et PI** qui ne sont qu'une partie des missions du grand cycle de l'eau ;
- **Garder du sens** autour de la gestion intégrée des ressources en eau et ne pas « s'égarer » dans une logique de procédure.

A. Rappel du contexte institutionnel du grand cycle de l'eau et des objectifs de l'étude

Cette démarche vient **en écho à la clarification apportée par l'arrêté du 20 janvier 2016** qui introduit la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau et qui précise les principes directeurs suivants qui seront pris en compte dans le cadre de la mission :

- cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements dans le domaine de l'eau ;
- cohérence hydrographique, renforcement des solidarités financières et territoriales et gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau ;
- rationalisation du nombre de syndicats, par l'extension de certains périmètres, la fusion de syndicats ou la disparition des syndicats devenus obsolètes ;
- compatibilité au plan de gestion des risques inondations.

En conclusion l'ensemble de la mission s'attachera à faire émerger entre les décideurs du Comité de Pilotage :

- **Le périmètre du futur** territoire pour garantir l'efficacité dans la gestion des milieux aquatiques et des ressources en eau. Il s'agit d'un acquis primordial et facilitateur à la définition des futures missions de la structure porteuse ;
- **Les compétences à retenir** pour garantir les missions actuelles et futures au regard des enjeux du bassin ;
- **Les modalités techniques, juridiques et financières** de mise en œuvre, sur la base d'une analyse multicritères de scénarii, qui constituera un outil d'aide à la décision.

B. Rappel de la méthode

Phase 1 – Etapes 1 & 2 : Etat des lieux et diagnostic

Bilan de la gouvernance actuelle - conseils juridiques généraux

Phase 1 – Etape 2 : Proposition de scénarios

financière, organisationnelle et juridique

**CONCERTATION
CO-CONSTRUCTION
ECOUTE
NEUTRALITÉ**

Phase 2 : Accompagner les EPCI-FP et syndicat

Développement du scénario retenu et appui sur les volets juridique, administratif et financier

C. Présentation générale du périmètre

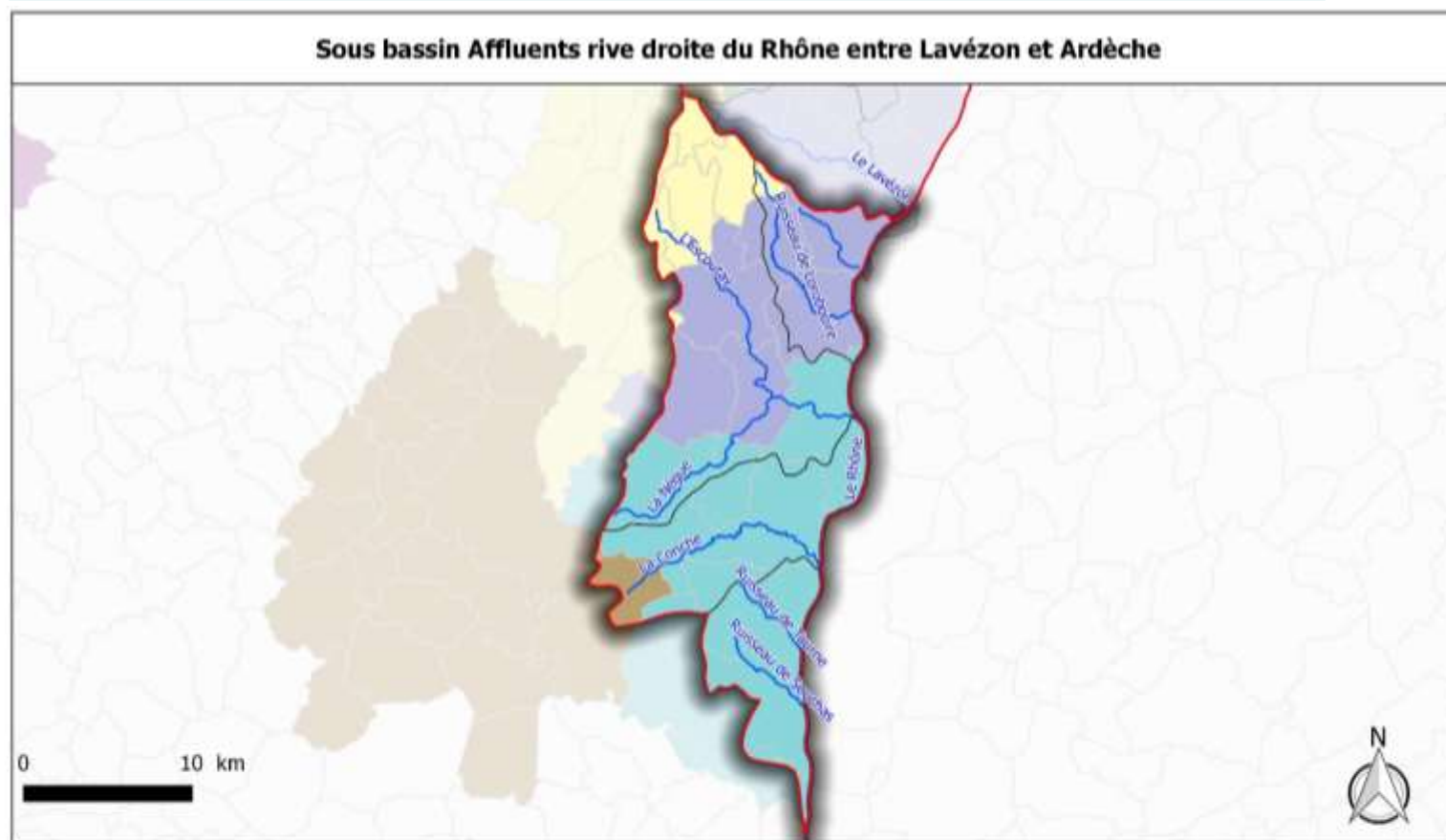


— Limites sous-bassins SDAGE
□ Bassins versants

EPCI
■ CA Privas Centre Ardèche
■ CC Ardèche Rhône Coiron
■ CC Berg et Coiron

Sources : IGN BD ADMIN EXPRESS (août 2017), BD CATHAGE
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre



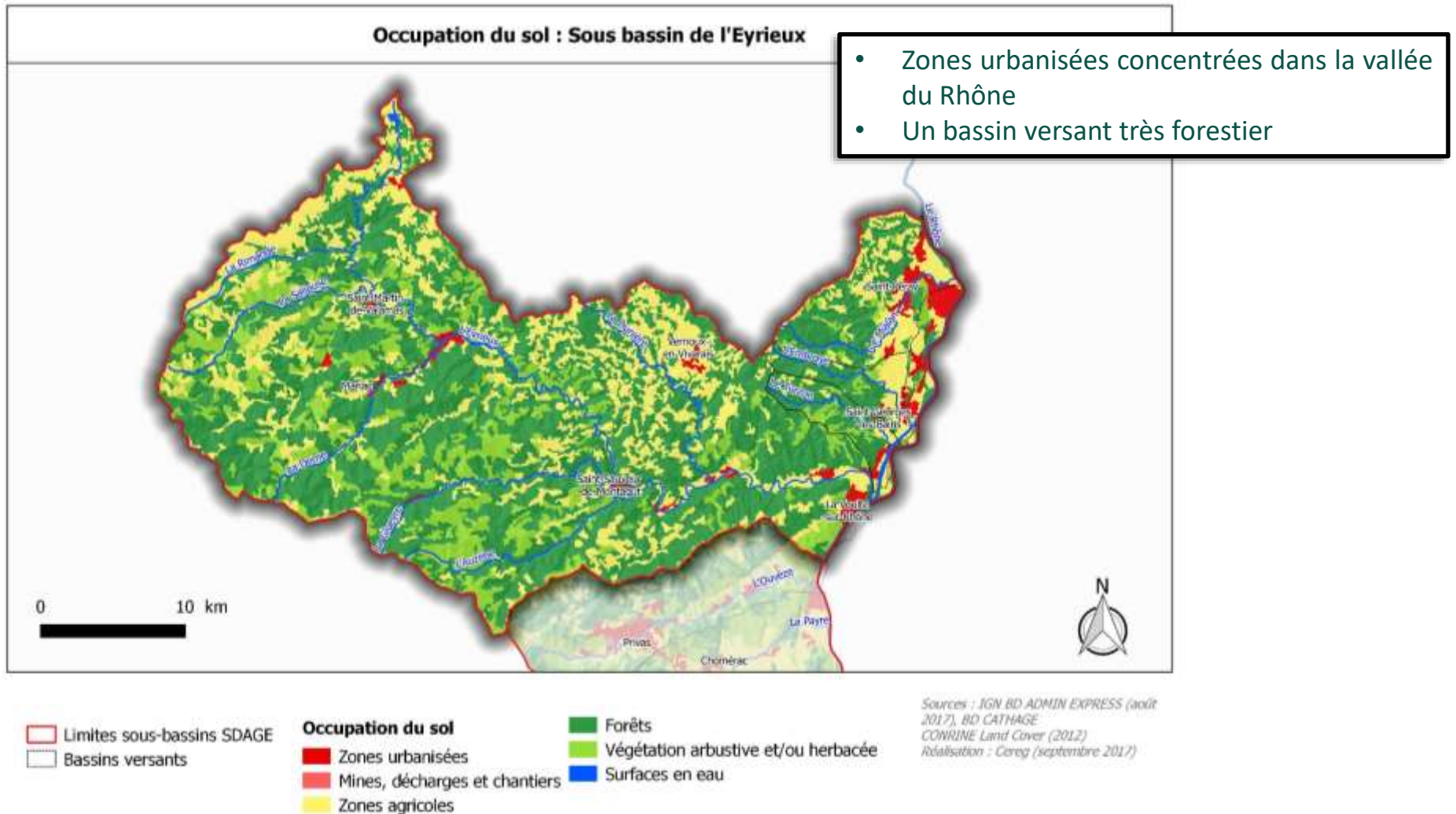
▭ Limites sous-bassins SDAGE
▭ Bassins versants

EPCI

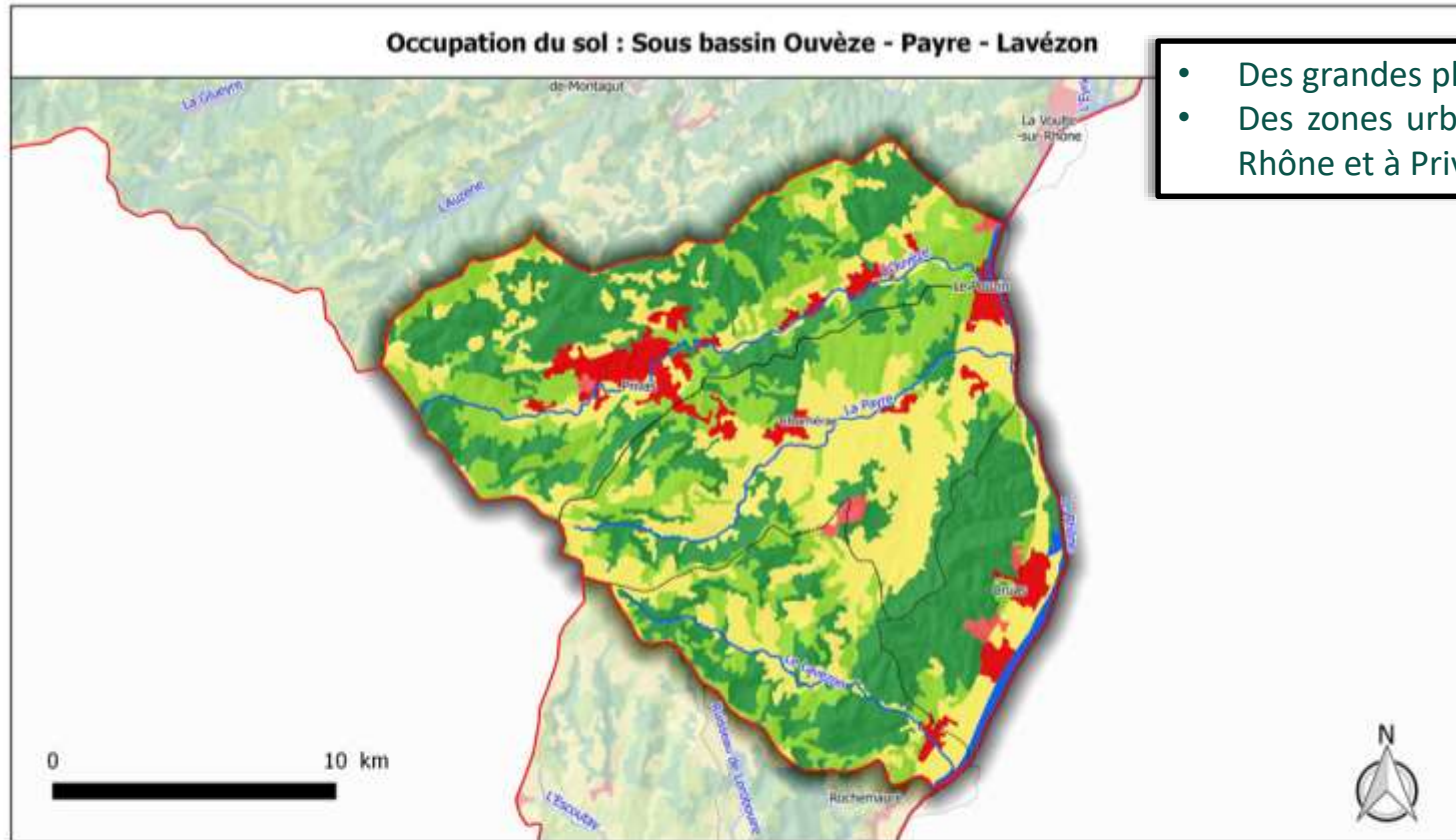
▭ CC Ardèche Rhône Coiron
▭ CC Berg et Coiron
▭ CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
▭ CC des Gorges de l'Ardèche

Sources : IGH BD ADMIN EXPRESS (août 2017), BD CATHAGE
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre



C. Présentation générale du périmètre

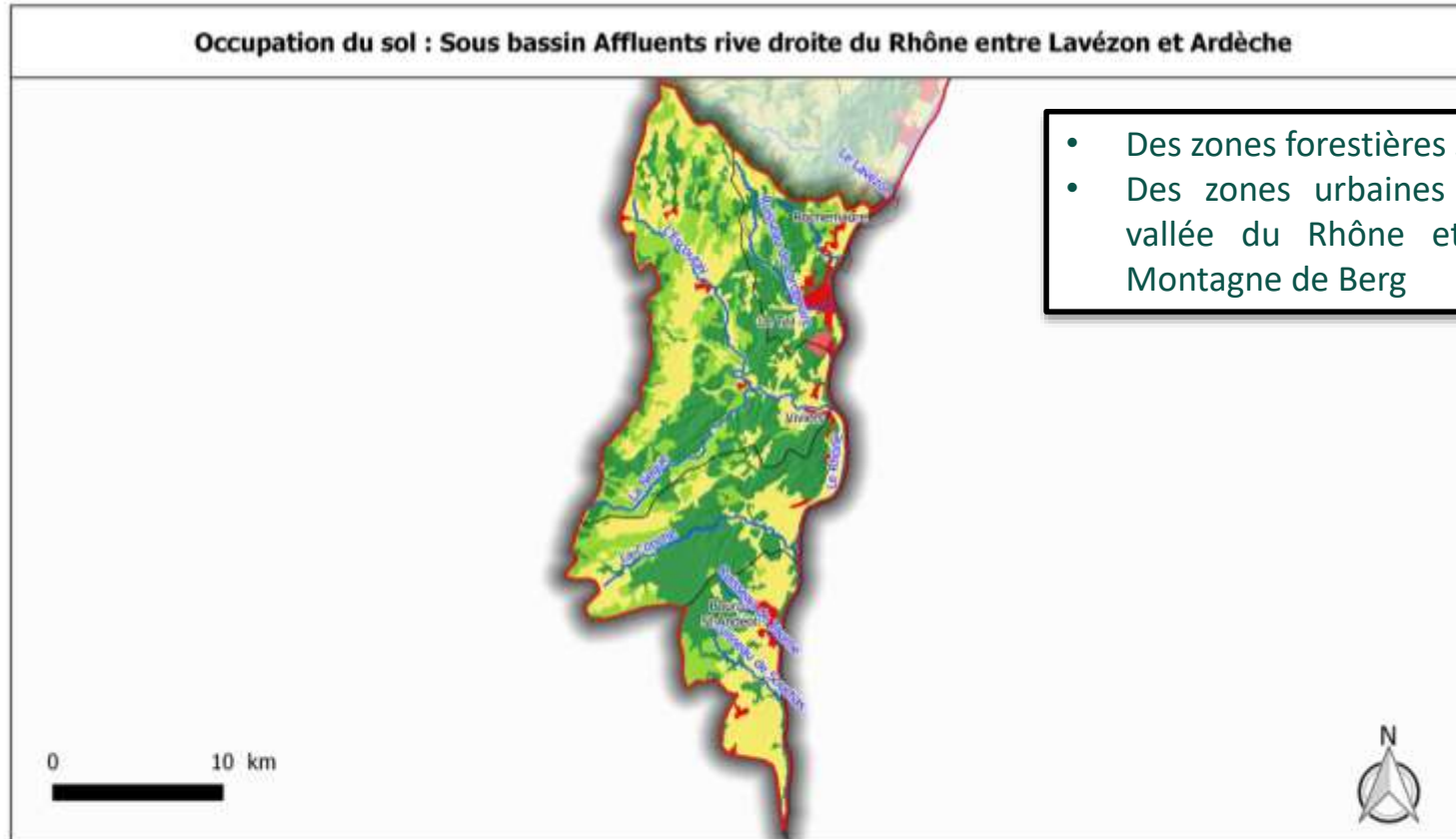


- Des grandes plaines agricoles
- Des zones urbaines dans la vallée du Rhône et à Privas

Limites sous-bassins SDAGE	Occupation du sol	Forêts
Bassins versants	Zones urbanisées	Végétation arbustive et/ou herbacée
	Mines, décharges et chantiers	Surfaces en eau
	Zones agricoles	

Sources : IGM BD ADMIN EXPRESS (août 2017), BD CATHAGE
CORINE Land Cover (2012)
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre



- Des zones forestières sur le plateau du Laoul
- Des zones urbaines et agricoles dans la vallée du Rhône et en piémont de la Montagne de Berg

— Limites sous-bassins SDAGE
- - Bassins versants

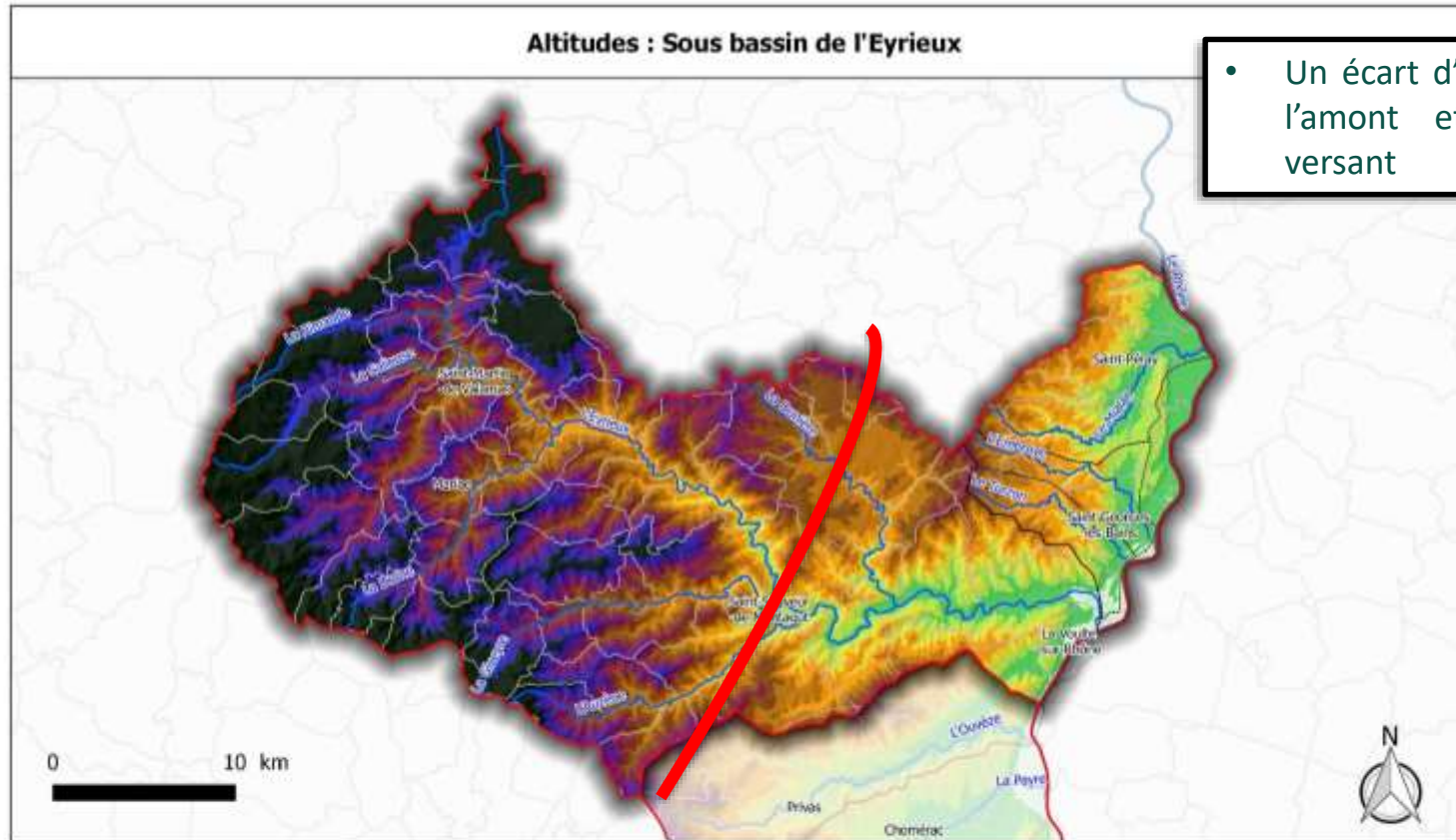
Occupation du sol

■ Zones urbanisées
■ Mines, décharges et chantiers
■ Zones agricoles

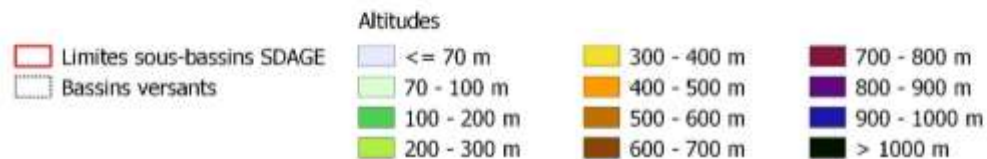
■ Forêts
■ Végétation arbustive et/ou herbacée
■ Surfaces en eau

Sources : IGN BD ADMIN EXPRESS (août 2017), BD CATHAGE
CORINE Land Cover (2012)
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre

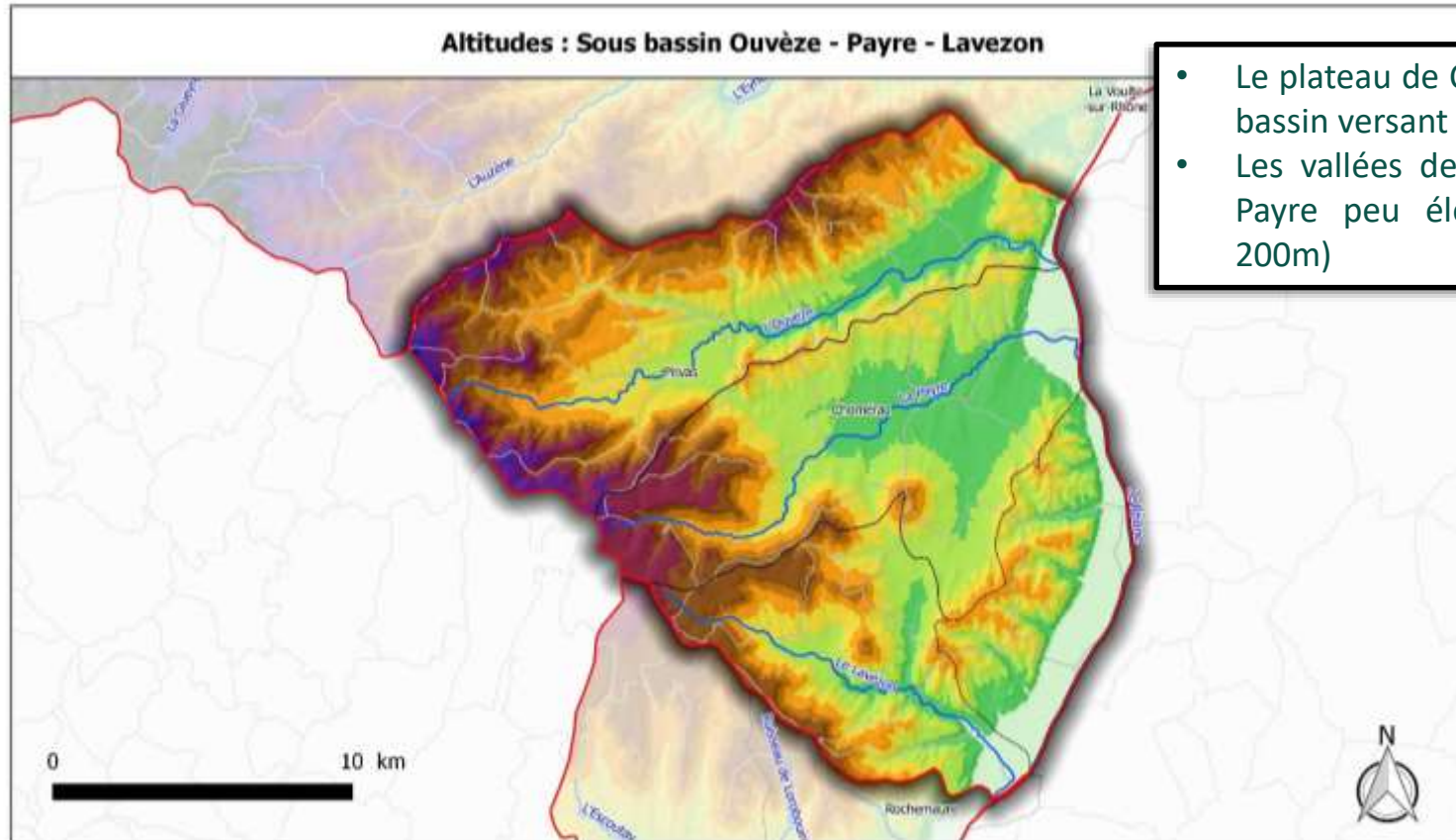


- Un écart d'altitudes élevé entre l'amont et l'aval du bassin versant

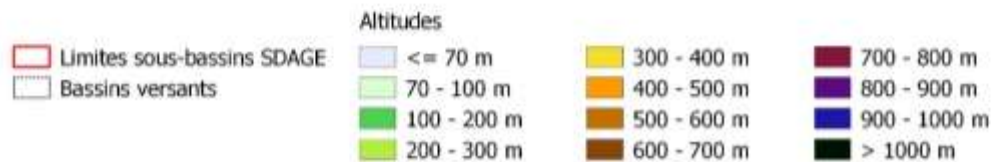


Sources : IGN BD ADMIN EXPRESS (août 2017),
BD CATHAGE
IGN BD ALTI (75 m)
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre

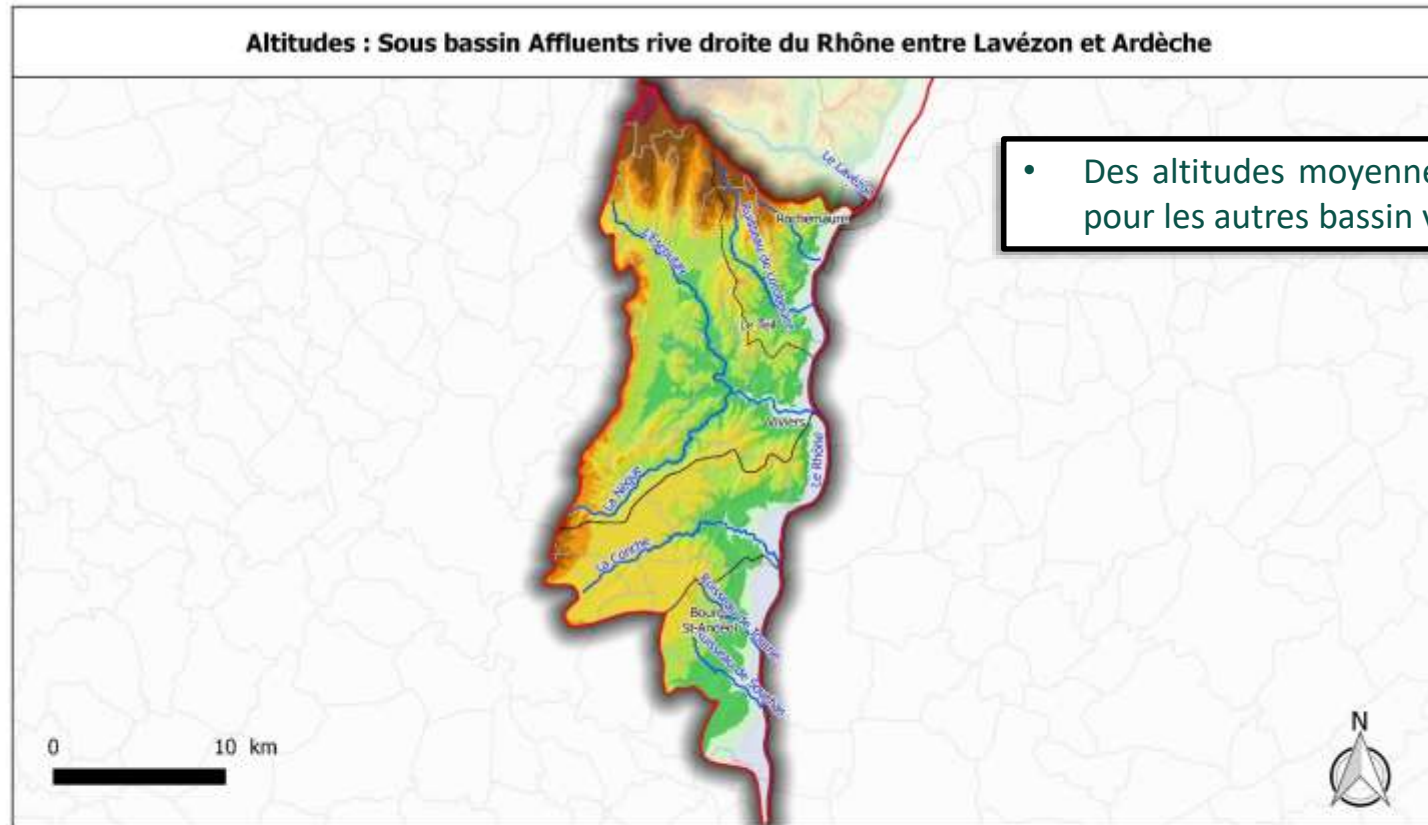


- Le plateau de Coiron à l'amont du bassin versant ($\approx 500\text{m} - 600\text{m}$)
- Les vallées de l'Ouvèze et de la Payre peu élevées ($\approx 100\text{m} - 200\text{m}$)

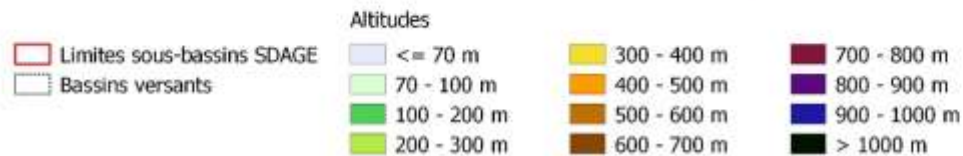


Sources : IGN BD ADMIN EXPRESS (août 2017),
BD CATHAGE
IGN BD ALTI (75 m)
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre



- Des altitudes moyennes moins élevées que pour les autres bassin versants

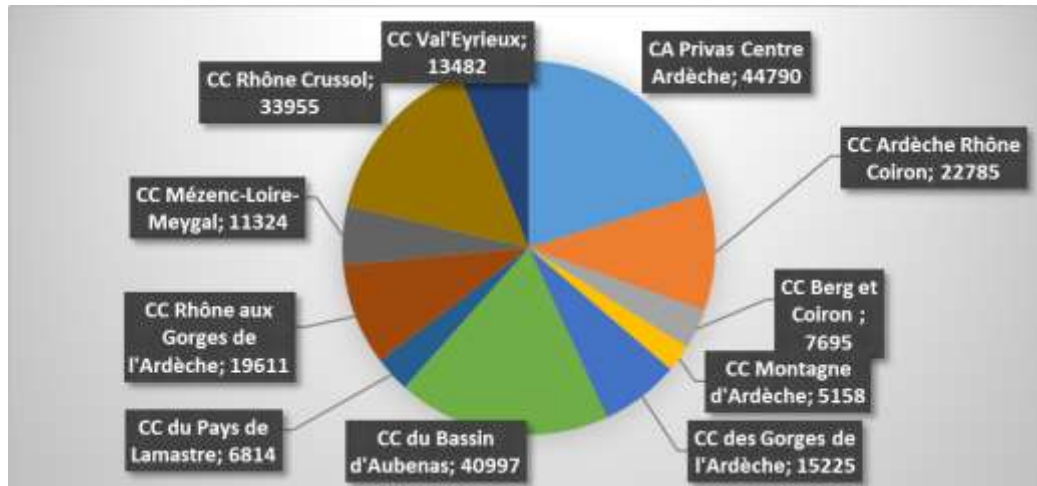


Sources : IGN BD ADMIN EXPRESS (août 2017),
BD CATHAGE
IGN BD ALTI (75 m)
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

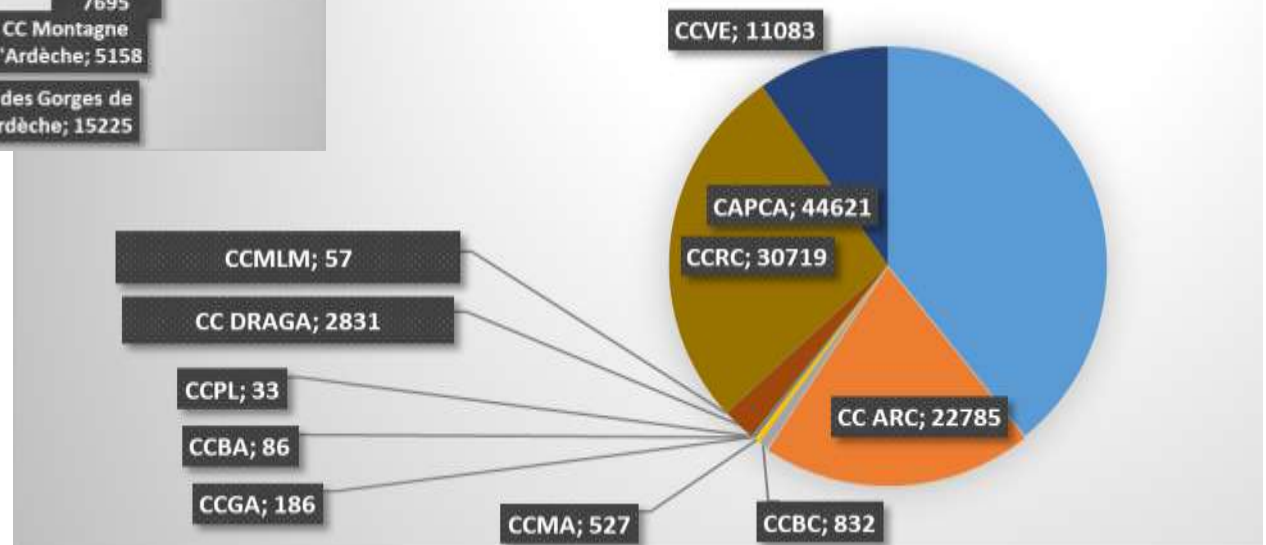
C. Présentation générale du périmètre

Population des EPCI concernés par le périmètre (population DGF 2017)

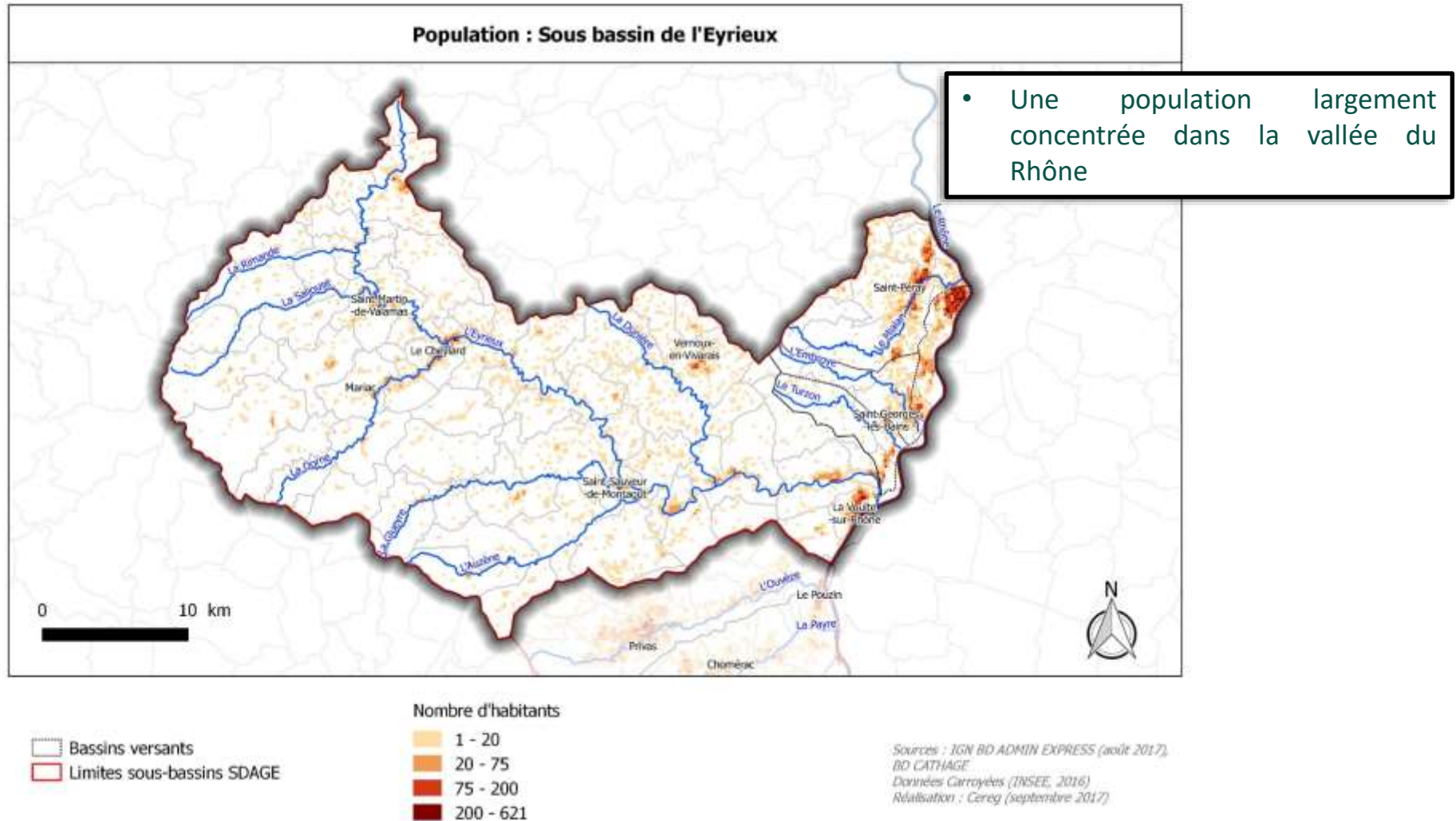
Population totale des EPCI



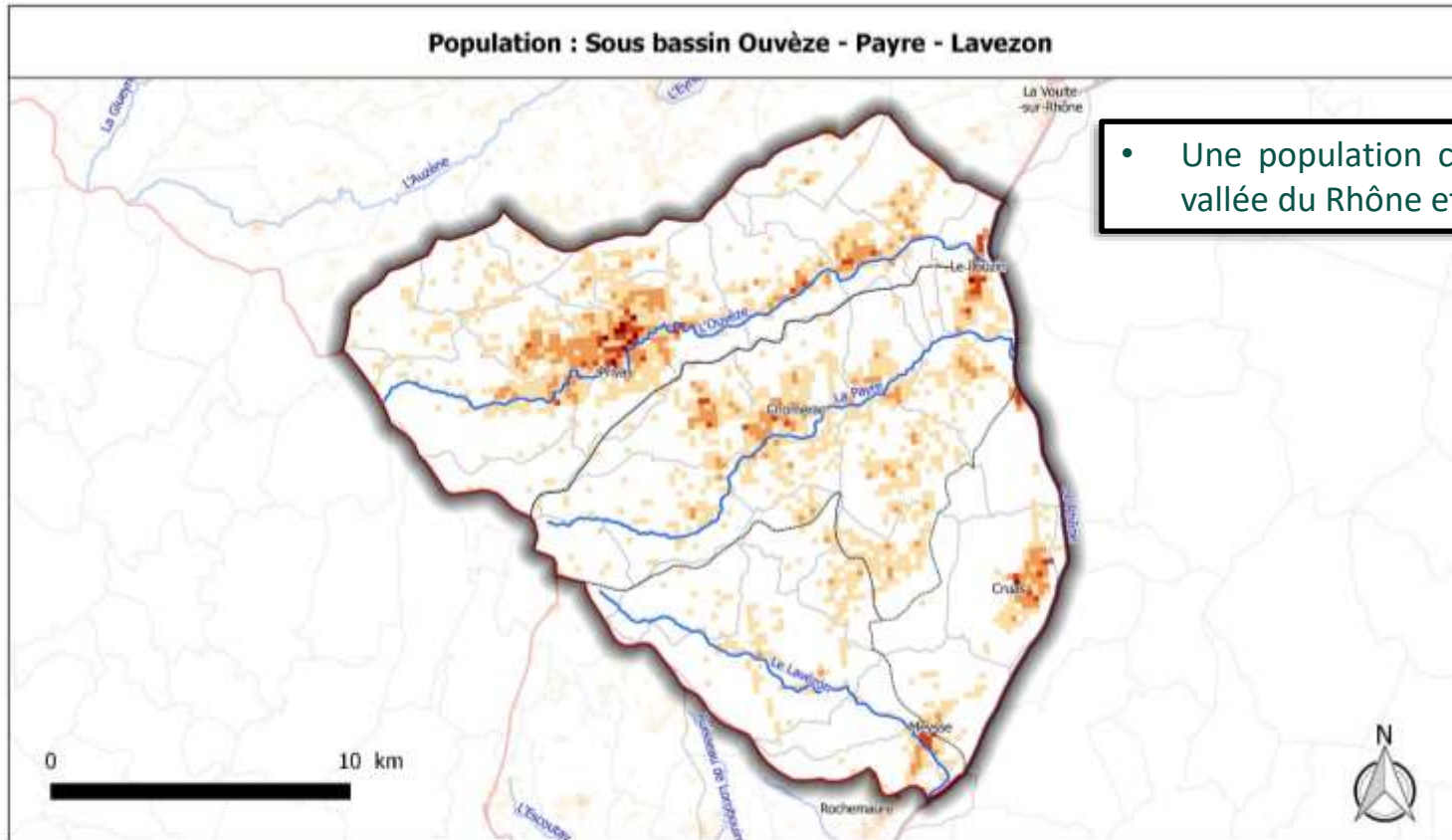
Population des EPCI sur le périmètre d'étude (estimation à partir des données carroyées)



C. Présentation générale du périmètre



C. Présentation générale du périmètre



- Une population concentrée dans la vallée du Rhône et autour de Privas

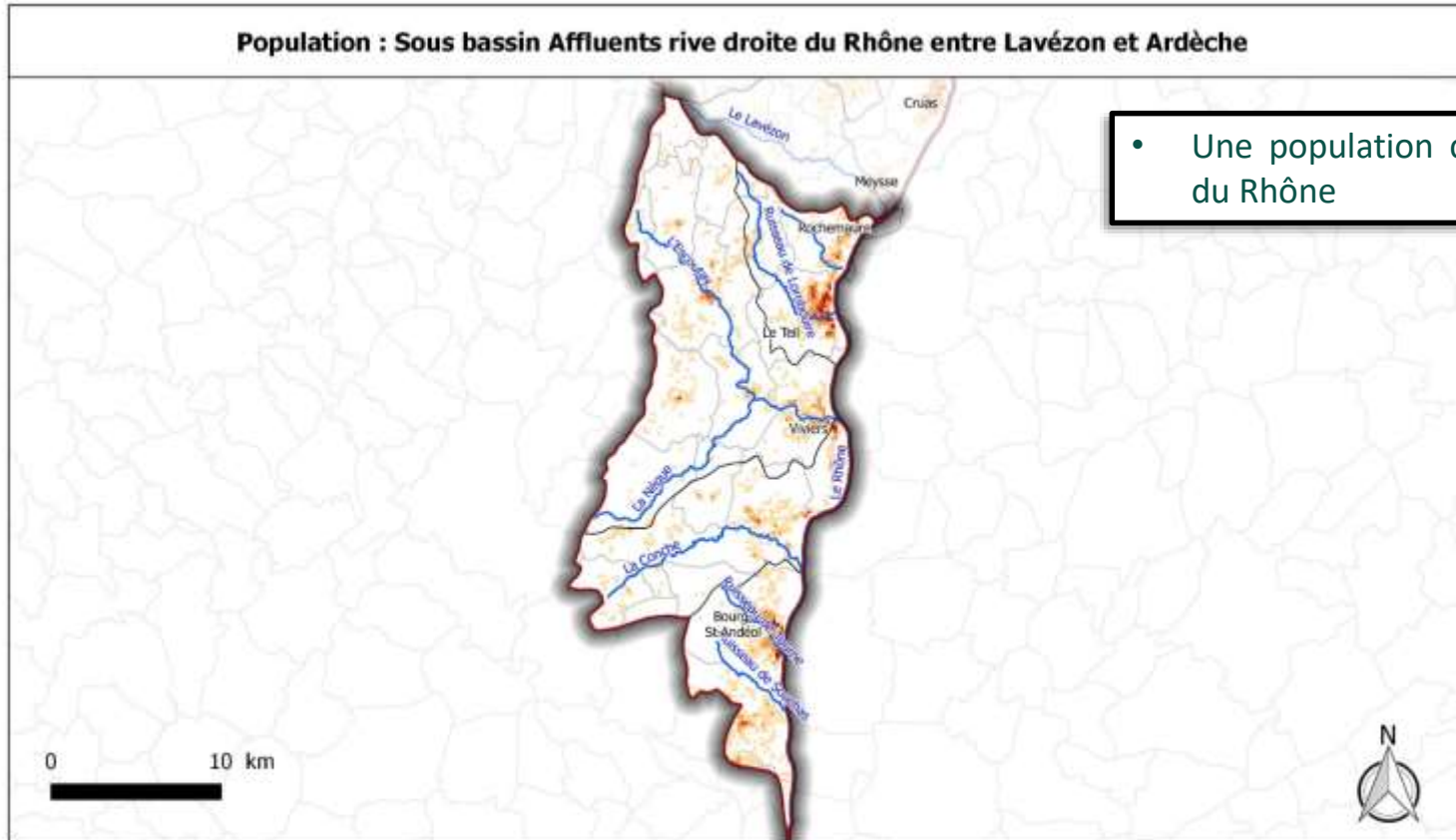
— Bassins versants
— Limites sous-bassins SDAGE

Nombre d'habitants

1 - 20
20 - 75
75 - 200
200 - 621

Sources : IGN BD ADMIN EXPRESS (août 2017),
BD CATHAGE
Données Citoyennes (INSEE, 2016)
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre



- Une population concentrée le long du Rhône

□ Bassins versants
□ Limites sous-bassins SDAGE

Nombre d'habitants

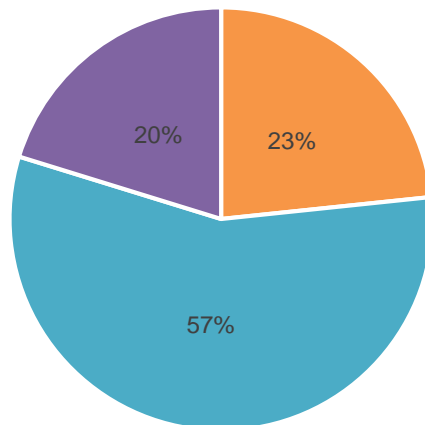
- 1 - 20
- 20 - 75
- 75 - 200
- 200 - 621

Sources : IGN BD ADMIN EXPRESS (août 2017),
BD CATHAGE
Données Carroyées (INSEE, 2016)
Réalisation : Cereg (septembre 2017)

C. Présentation générale du périmètre

Linéaire de cours d'eau selon les trois périmètres SDAGE

Périmètres SDAGE	km
Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche	397
Eyrieux	959
Ouvèze Payre Lavézon	344
Total général	1700



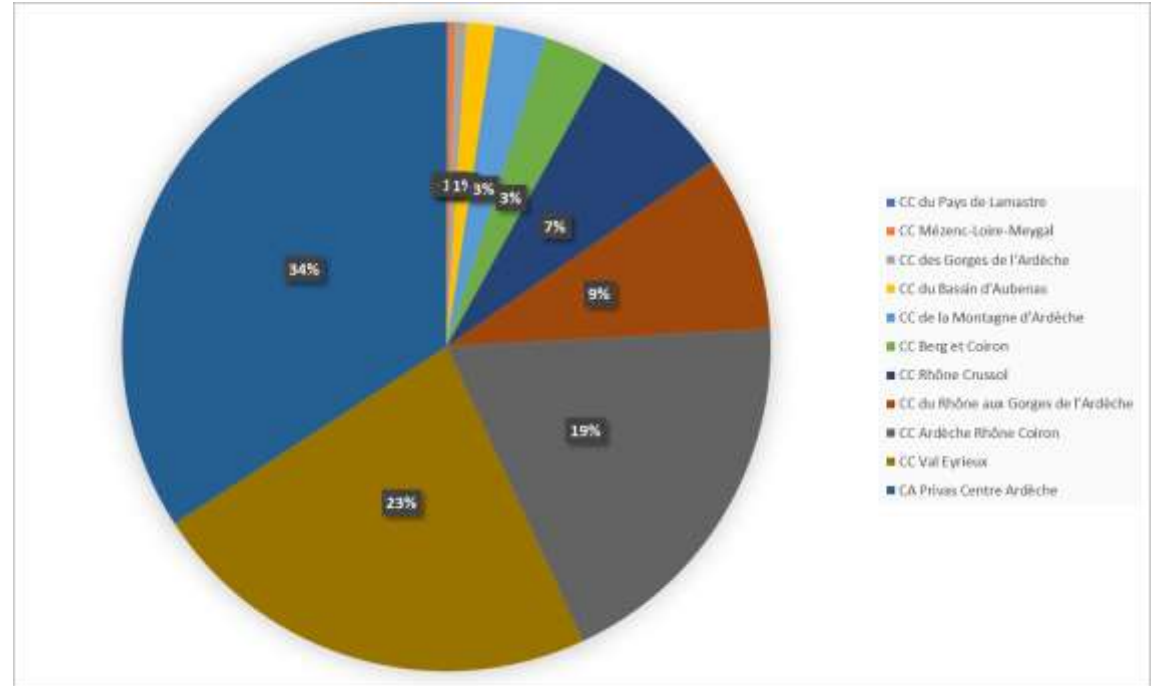
- Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche
- Eyrieux
- Ouvèze Payre Lavézon

A noter que le Mialan, qui est un affluent rive droite du Rhône, est également traité dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doux.

C. Présentation générale du périmètre

Linéaire de cours d'eau selon les EPCI sur les trois périmètres SDAGE

EPCI	Linéaire en km	%
CC du Pays de Lamastre	1,46	0,1%
CC Mézenc-Loire-Meygal	5,94	0,4%
CC des Gorges de l'Ardèche	9,27	0,6%
CC du Bassin d'Aubenas	23,12	1,4%
CC de la Montagne d'Ardèche	42,48	2,6%
CC Berg et Coiron	50,63	3,1%
CC Rhône Crussol	119,82	7,3%
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	144,75	8,8%
CC Ardèche Rhône Coiron	312,69	19,0%
CC Val Eyrieux	374,98	22,7%
CA Privas Centre Ardèche	563,36	34,2%
TOTAL	1648,50	100%



A noter que le Mialan, qui est un affluent rive droite du Rhône, est traité dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doux.

D. Les enjeux sur les bassins versants

Le SDAGE : orientations et mesures

Dans le cadre de la réflexion sur la réorganisation de la gouvernance il est important **d'intégrer les principales orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021** pour rester dans la compatibilité du cadre donné à l'échelle du district et pour s'assurer de traduire dans les futurs compétences la possibilité de travailler sur les enjeux prioritaires.

L'ensemble des orientations du SDAGE comme les principaux enjeux des programmes d'actions en cours d'élaboration et de mise en œuvre sur le périmètre d'étude (chapitre suivant) visent à mobiliser d'une façon cohérente l'ensemble des acteurs autour de planifications et de programmations ciblées pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux.

Les cartes des pages suivantes présentent l'état écologique et chimique ainsi que les objectifs de bon état sur les bassins versants du périmètre d'étude.

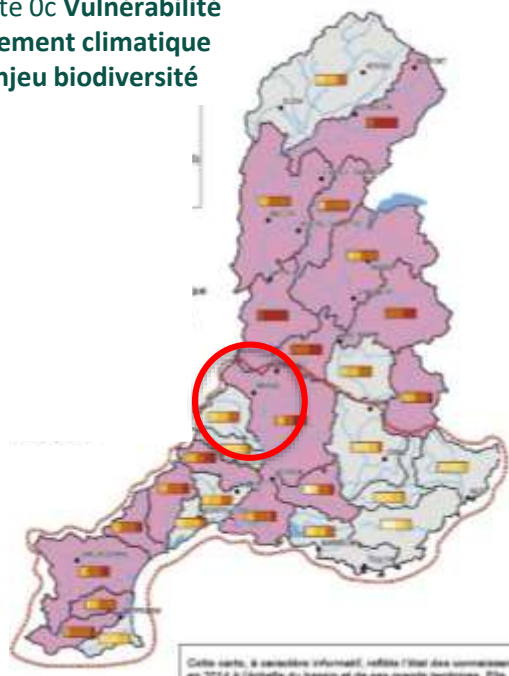
D. Les enjeux sur les bassins versants

Le SDAGE : orientations et mesures

OF 0 S'adapter aux effets du changement climatique:

- Vulnérabilité du territoire au regard des incidences probables sur :
 - La biodiversité
 - Le bilan hydrique des sols pour l'agriculture
- Mobiliser les acteurs pour anticiper, affiner les connaissances et s'inscrire dans des démarches de prospective

extrait carte 0c **Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu biodiversité**



extrait carte 0a **Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu bilan hydrique des sols**

D. Les enjeux sur les bassins versants

Le SDAGE : orientations et mesures

OF 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité :

- S'inscrire dans des démarches durable :
- Mieux gérer avant d'investir dans les domaines de la gestion de la ressource en eau
- Eviter, réduire et compenser dans les domaines de la biodiversité et les milieux aquatiques

OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

OF 3 Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

OF 4 Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

extrait Carte 4a
territoires pour
lesquels un SAGE
est nécessaire
pour atteindre les
objectifs du
SDAGE



extrait Carte 4b
secteurs
prioritaires où la
création ou la
modification de
périmètre d'EPTB
et/ou EPAGE doit
être étudiée



E. Etat des lieux et diagnostic technique

Les contrats de bassins présents

Sur les trois bassins versants identifiés dans le SDAGE, différentes démarches de contractualisation sont en cours de mise en œuvre ou d'élaboration :

- **Le contrat de rivière Eyrieux-Embroye-Turzon**, réalisé entre 1998 et 2008. qui s'est accompagné d'une étude « Bilan, évaluation et perspectives" en 2006. Ce contrat a été renouvelé pour 5 ans pour la période 2014-2019;
- **Le contrat Ardèche terre d'eau** : Le Département de l'Ardèche a contractualisé avec les collectivités depuis 2009 pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets en assainissement et en rivière. Le syndicat Eyrieux Clair a émergé à 3 Contrats Ardèche terre d'eau : 2009/2011, 2012/2014 et 2015/2017 ; un contrat Ardèche Terre d'eau sur le territoire Ouvèze Payre Lavézon (2015-2017).
- **Le contrat de rivière Ouvèze** (2009-2015) en phase de bilan, animé par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
- A la lecture de ces démarches de contractualisation, il apparaît **différents enjeux récurrents** :
 - Réduire les flux de pollutions d'origine domestique via l'assainissement collectif
 - Maîtriser les pollutions agricoles et par les phytosanitaires
 - Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques
 - Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau
 - Compléter la connaissance sur la ressource en eau, les besoins en eaux et les prélèvements
 - Améliorer les performances des réseaux AEP et économiser l'eau
 - Sécuriser les lieux habités et protéger les personnes et les biens contre les inondations
 - Assurer une gestion concertée et globale de l'eau à l'échelle du bassin
 - Engager des actions de communication, sensibilisation et d'incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement

E. Etat des lieux et diagnostic

Les contrats de bassins présents

La problématique d'une gestion concertée est souvent relevée dans ces contrats. L'entretien et la gestion des cours d'eau se révèlent un enjeu important qui mobilise fortement les maitres d'ouvrages. Cet enjeu est abordé également sous l'angle hydrodynamique dans une logique de recherche du bon fonctionnement des cours d'eau. Cela passe notamment par une amélioration des connaissances sur les cours d'eau encore insuffisante.

La préservation et la mise en valeur des écosystèmes des différents cours d'eau est systématiquement mis en avant comme un enjeu significatif notamment au regard de la richesse écologique et la biodiversité des bassins versants. L'amélioration de la qualité des eaux, du fonctionnement hydrodynamique, le rétablissement des continuités écologiques, la valorisation du patrimoine naturel sont évoqués pour répondre à cet enjeu.

La gestion des usages et de la ressource en eau dans un contexte de raréfaction de cette dernière et au regard des effets attendus du changement climatique est un enjeu significatif pour l'ensemble des bassins versants. Notamment au travers des Contrats Ardèche Terre d'eau, des actions sont engagées pour améliorer la connaissance sur les sources de pollution, sur les traitements des eaux usées, sur un partage équilibré des ressources.

Dans une moindre mesure, ces contrats s'impliquent aussi sur **la valorisation des activités touristiques et des activités de pleine nature** liées à l'eau. Au travers de l'amélioration de la qualité des eaux superficielles pour la baignade, la valorisation du patrimoine touristique, culturel et paysagers des abords des cours d'eau, etc.

E. Etat des lieux et diagnostic

Inventaire des ouvrages

A partir des données disponibles et des entretiens avec les différents acteurs du territoire, nous avons procédé pour chacun des trois bassins SDAGE à l'identification des ouvrages de protection contre les inondations et les autres ouvrages hydrauliques. Cet inventaire n'a pas vocation à se substituer aux bases de données existantes, il a pour but d'évaluer la connaissance actuelle des ouvrages, de leur rôle de protection ou non des populations au sens du décret « Dignes ».

Ainsi cet inventaire s'appuie sur l'extrait de la BD SIOUH, fourni par la DREAL AURA, ainsi que le recensement des protections de berge sur le bassin de l'Escoutay, produit par le SMBEF. Ce recensement a été complété en ajoutant des remblais d'infrastructure de la voie ferrée et de la RD86 le long de la vallée du Rhône. L'ensemble des ouvrages sont cartographiés et accessibles sur internet via le lien suivant :

Ouvrages de protection : <http://u.osmfr.org/m/185797/>

Obstacles à l'écoulement : <http://u.osmfr.org/m/185808/>

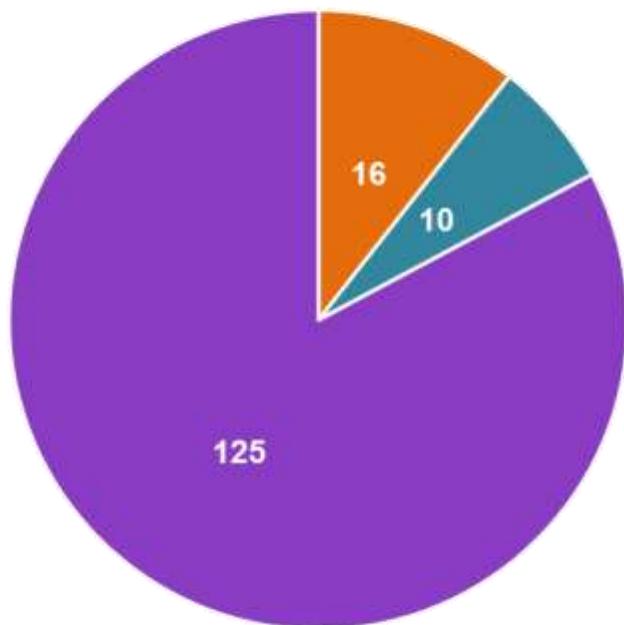
Notons que le bassin Affluents RD du Rhône compte beaucoup d'ouvrages (125), car il comprend un recensement des protections sur l'Escoutay.

BV	Nb ouvrages				Km			
	BD SIOUH	Etude Escoutay	Remblais (ajout Cereg)	TOTAL	BD SIOUH	Etude Escoutay	Remblais (ajout Cereg)	TOTAL
Eyrieux	15	-	1	16	21,3	-	1,9	23,2
Ouvèze-Payre-Lavezon	7	-	3	10	3,7	-	5,1	8,8
Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche	14	109	2	125	20	5,6	4,9	30,5
Total	36	109	6	151	45	5,6	11,9	62,5

E. Etat des lieux et diagnostic

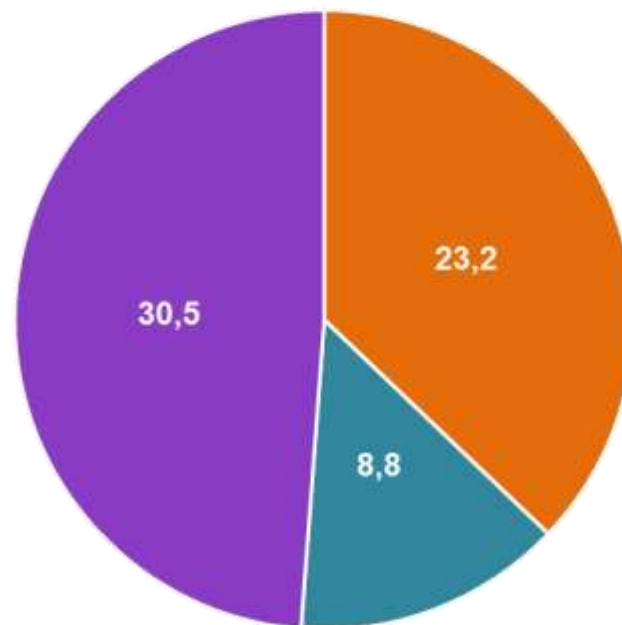
Inventaire des ouvrages

Nb d'ouvrages



- Eyrieux
- Ouvèze-Payre-Lavezon
- Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche

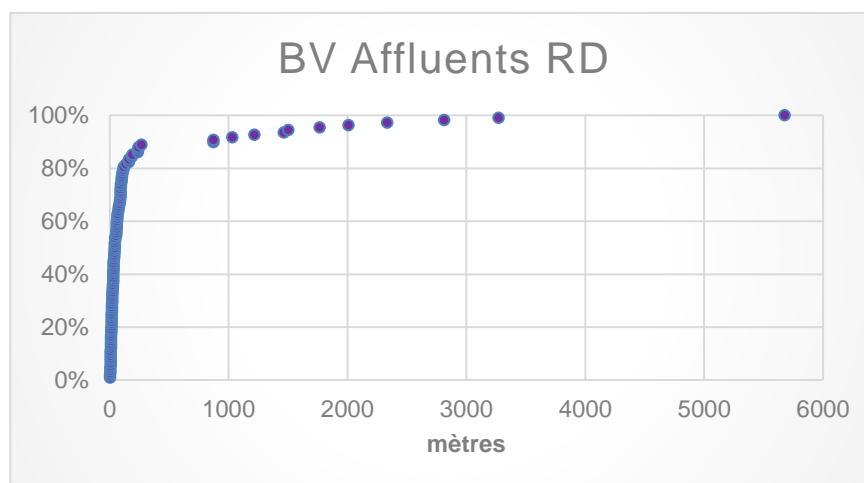
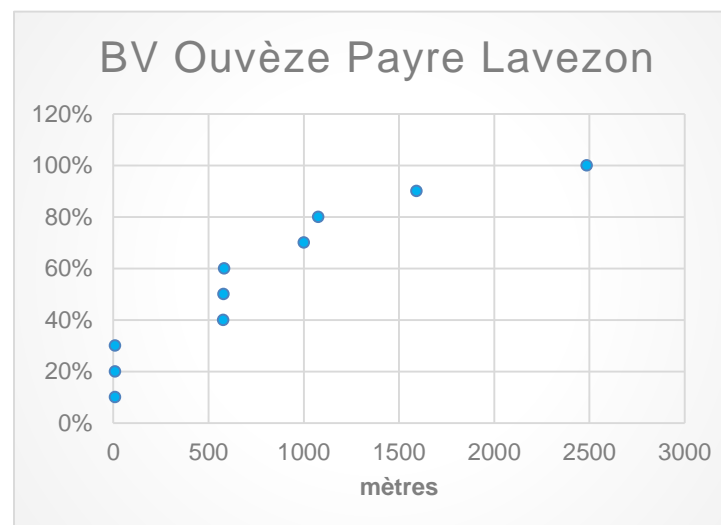
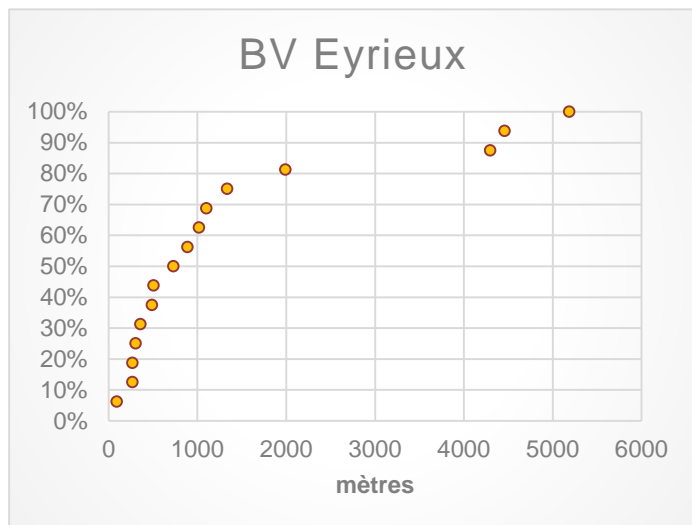
km d'ouvrages



- Eyrieux
- Ouvèze-Payre-Lavezon
- Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche

E. Etat des lieux et diagnostic

Inventaire des ouvrages – fréquence cumulée des ouvrages de protection



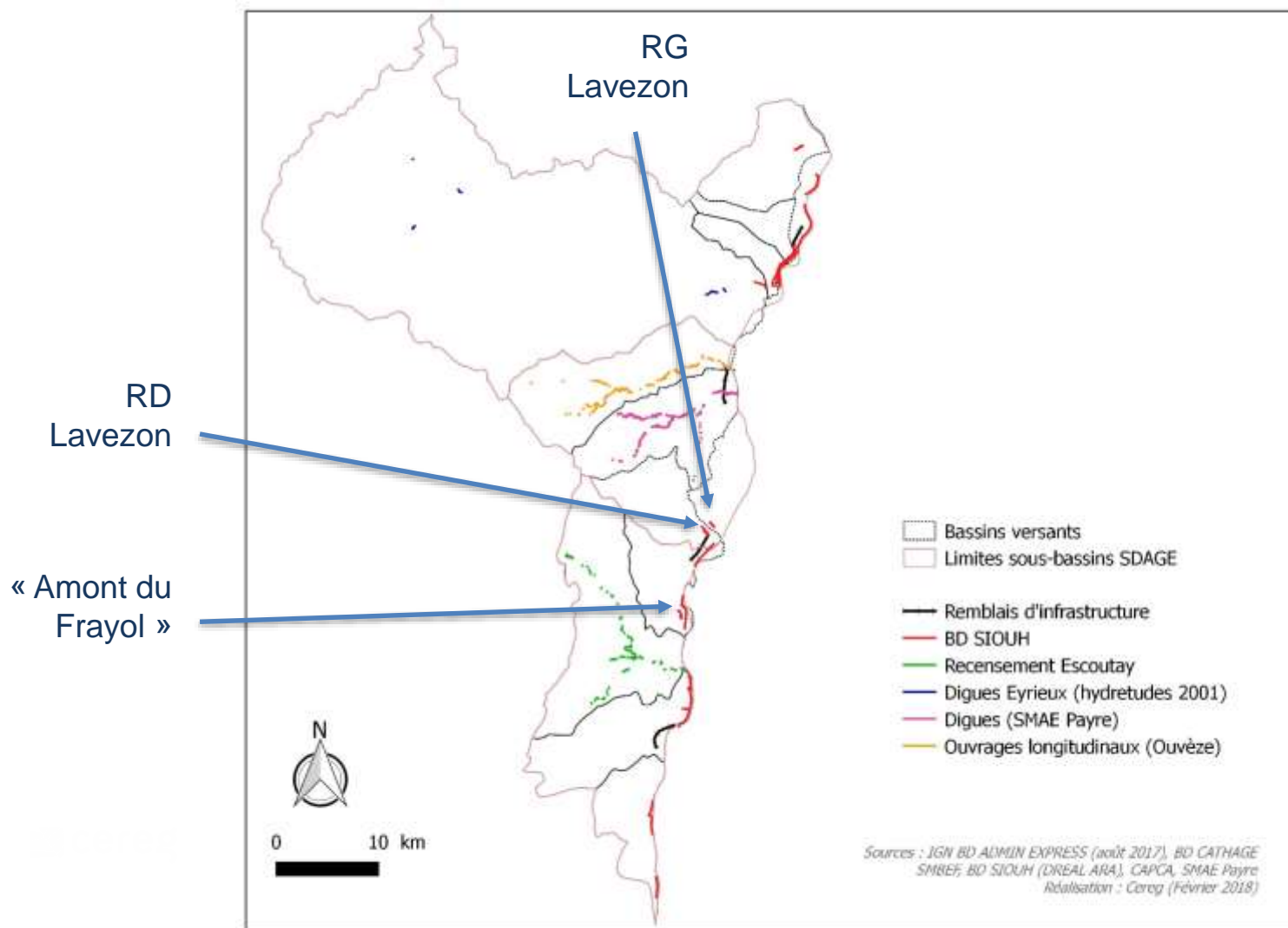
E. Etat des lieux et diagnostic

Les ouvrages de protection classés

Cours d'eau	commune	BV SDAGE	Propriétaire	Gestionnaire	Classe	Arrêté d'approbation
RG Lavezon	Meysse	Ouvèze-Payre-Lavezon	CD 07		C	2013-317-0015
RD Lavezon	Rochemaure	Ouvèze-Payre-Lavezon	Commune de Rochemaure		C	2013-315-0016
"Amont du Frayol"	Le Teil	Affluents RD du Rhône entre Lavezon et Ardèche	Commune du Teil	Commune du Teil / Etat	B	2012-242-0004

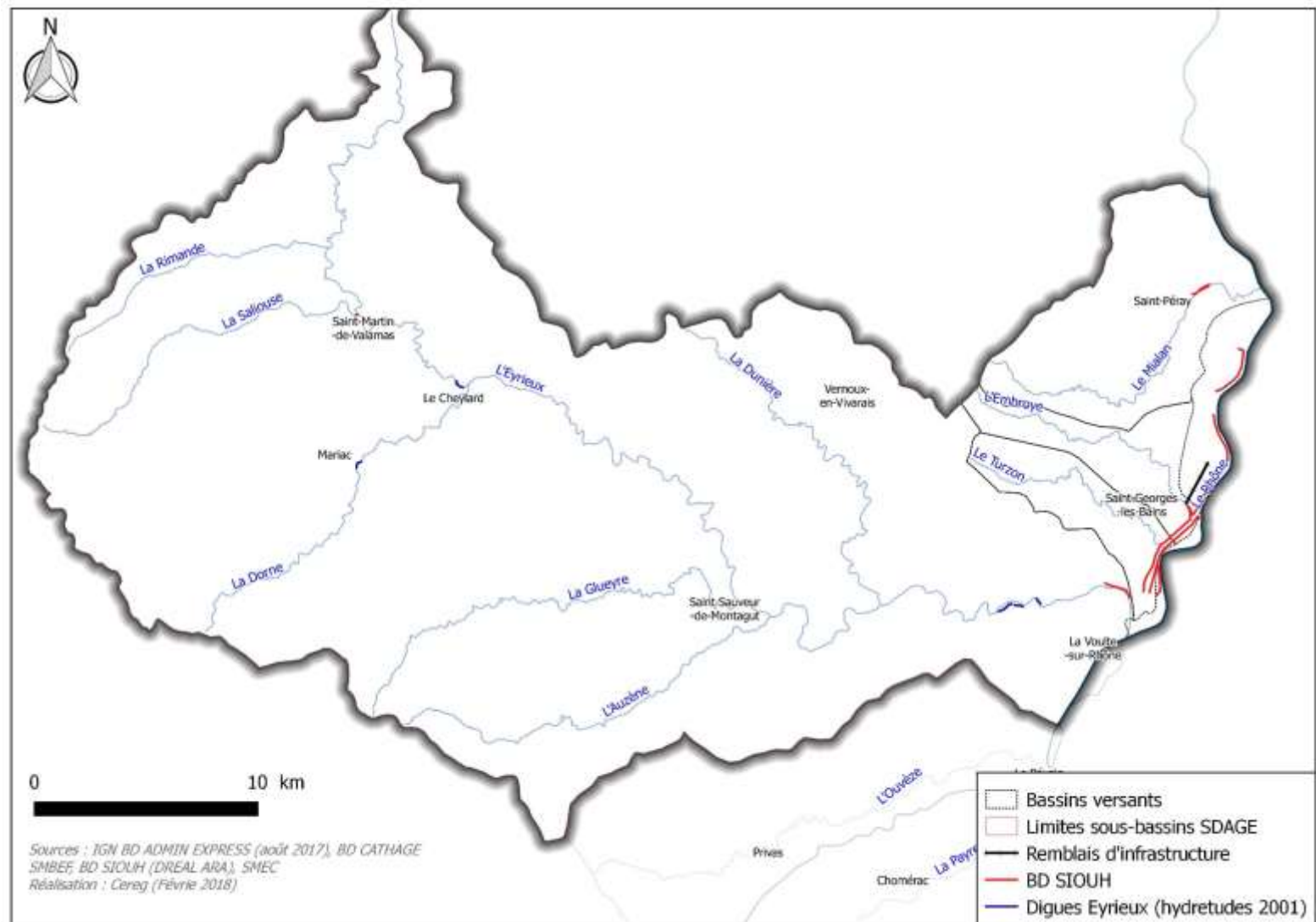
E. Etat des lieux et diagnostic

Localisation des ouvrages sur les bassins versants du SDAGE



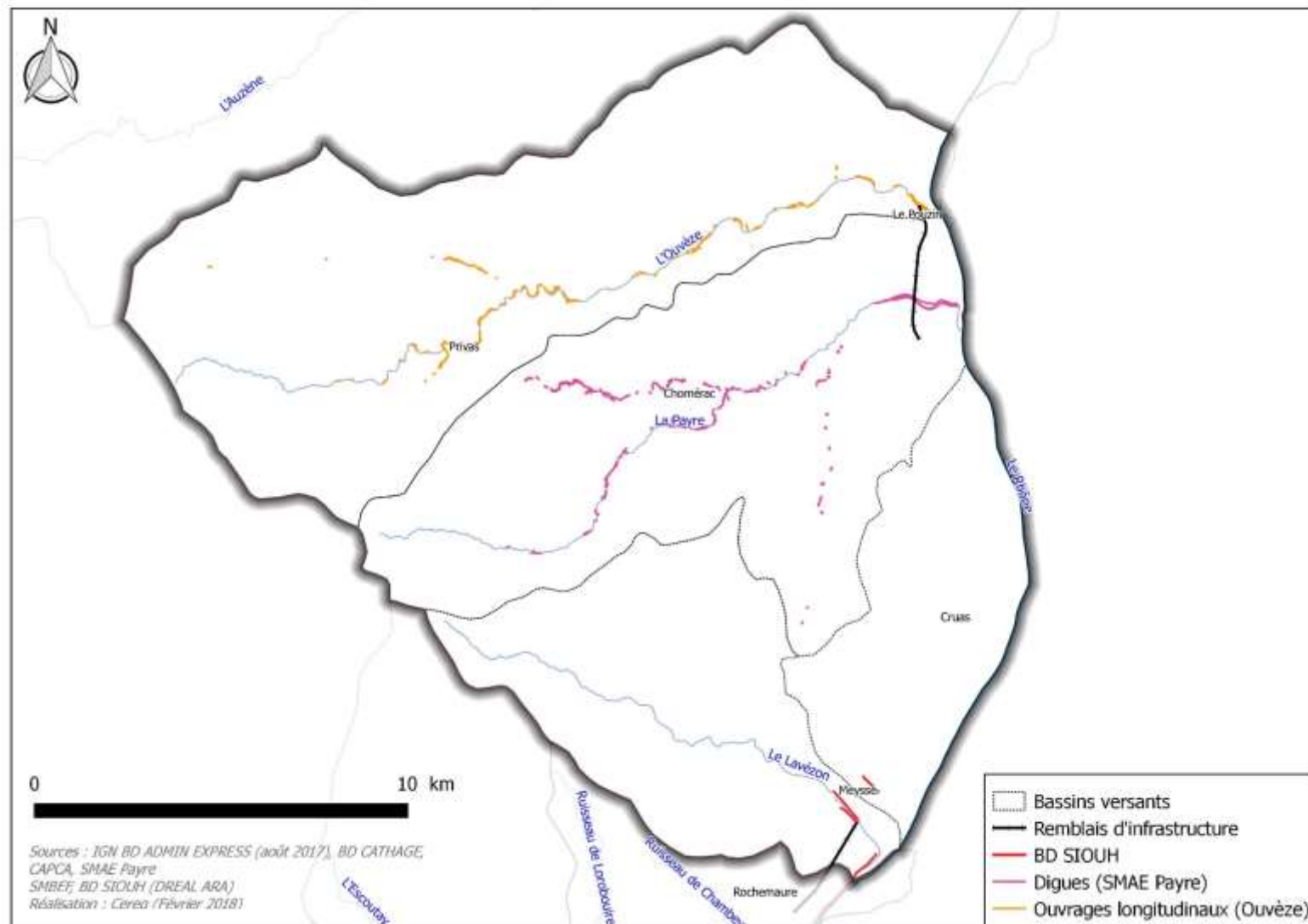
E. Etat des lieux et diagnostic

Localisation des ouvrages sur le bassin versant de l'Eyrieux



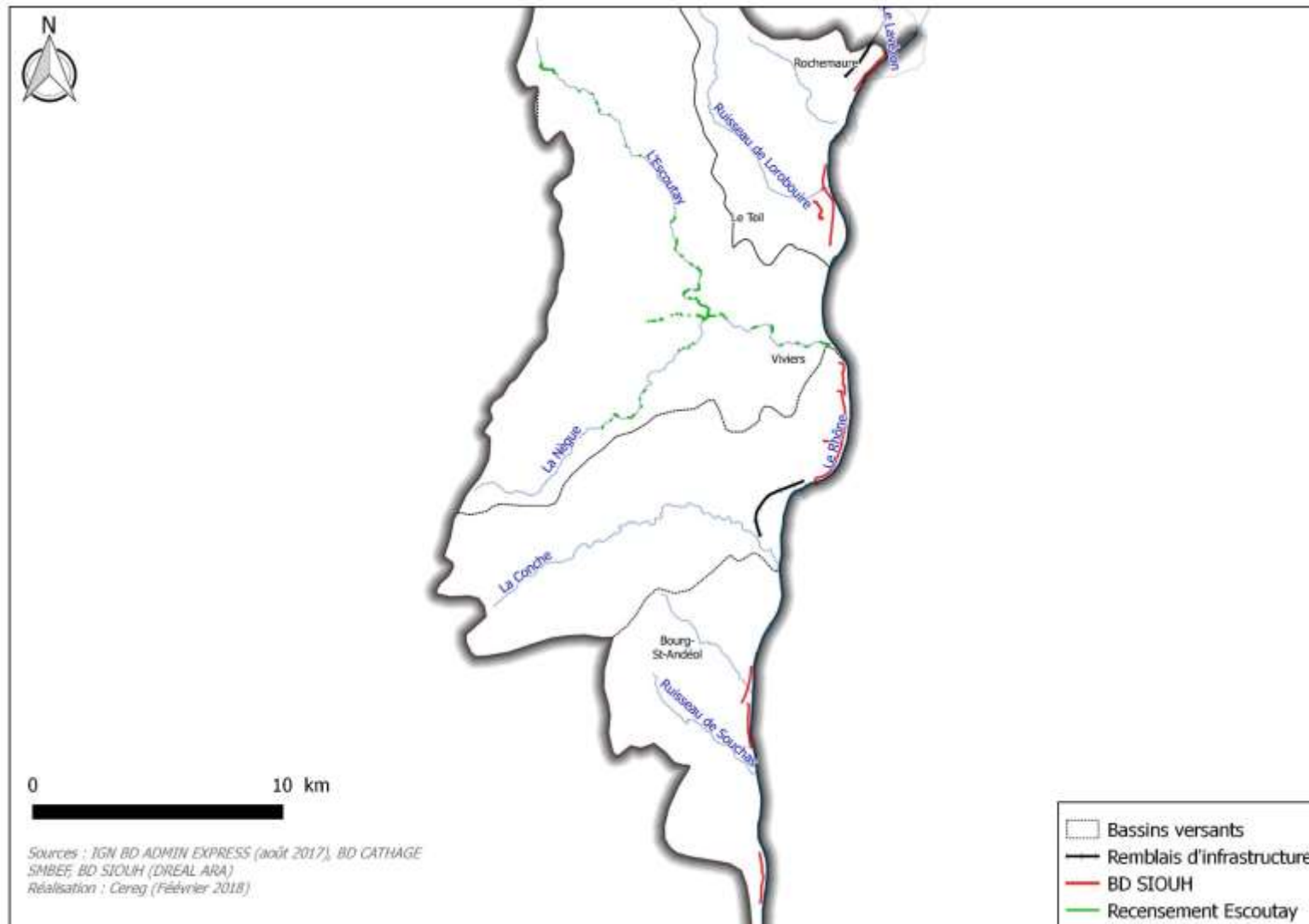
E. Etat des lieux et diagnostic

Localisation des ouvrages sur les bassins versants de l'Ouvèze, Payre et Lavezon



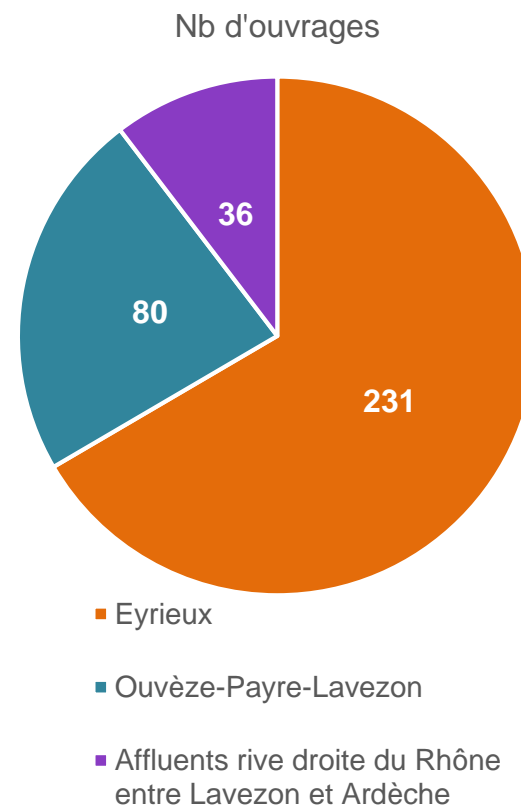
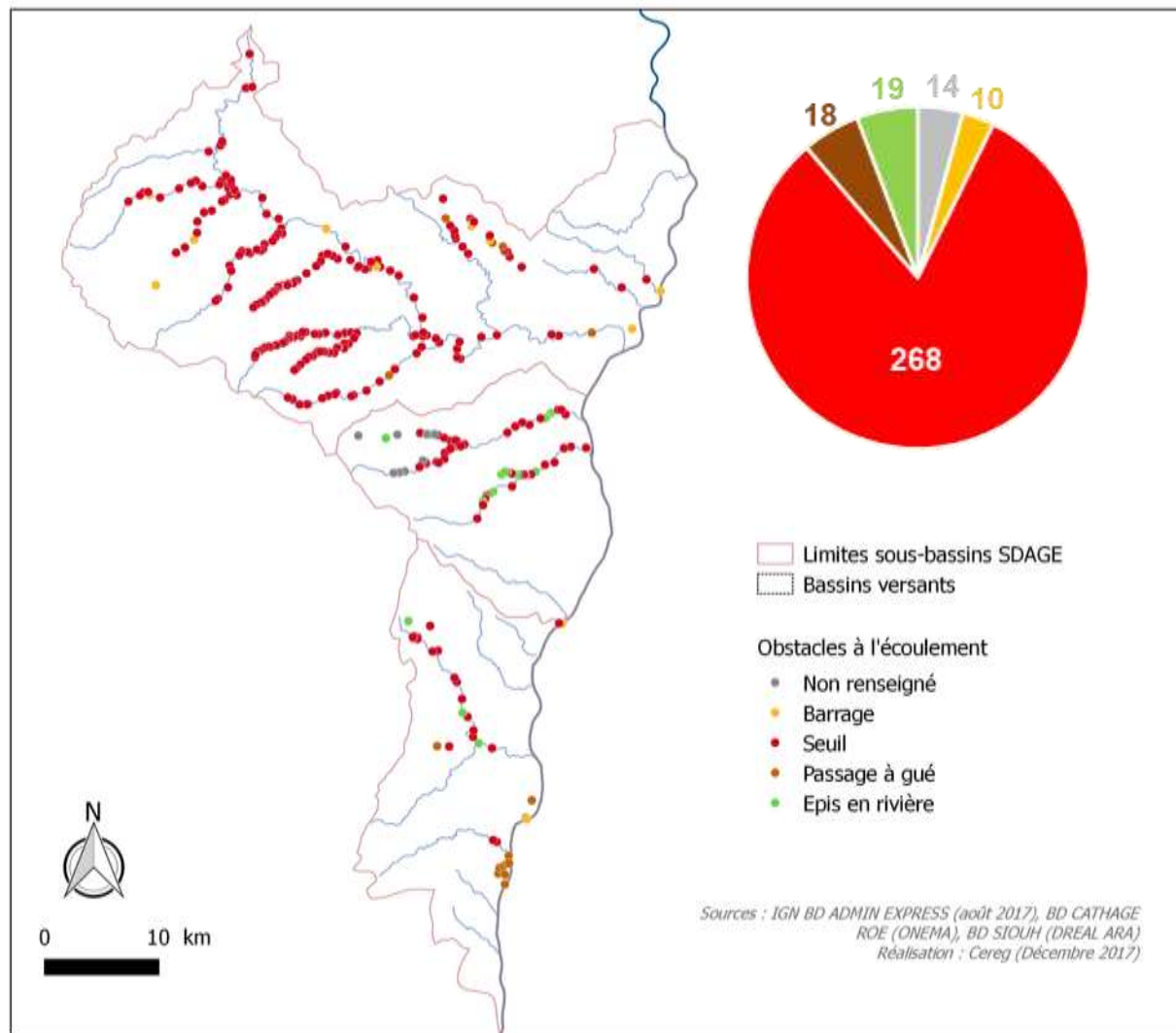
E. Etat des lieux et diagnostic

Localisation des ouvrages sur les bassins versants des affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche



E. Etat des lieux et diagnostic

Localisation des obstacles à l'écoulement



E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain

Suite aux échanges réalisés avec la DDT 07, les communautés de communes, les syndicats de bassin et le regroupement des différentes bases de données mises à notre disposition, **542 ouvrages** étaient recensés au démarrage de l'étude.

- La première phase a consisté à extraire les ouvrages qui sont dans un rayon de 500m des zones qualifiées comme urbaines selon la BD CORINE Land Cover. À l'issue de ce traitement, **211 ouvrages** étaient retenus.
- La seconde phase de tri s'est fait par discrétisation des ouvrages suivant leur hauteur (si disponible), la nature des ouvrages et une densité de population supérieure ou égale à 30 habitants dans un rayon de 100m des ouvrages. **110 ouvrages** ont été alors identifiés.
- Le diagnostic terrain nous a permis d'affiner cette discrétisation notamment au regard de la hauteur des ouvrages, des zones inondables proches, la densité de population concernée.

À l'issue de cette phase de terrain, nous avons retenu **21 ouvrages potentiels**. Ces ouvrages ont pu être regroupés dans 8 systèmes d'endiguements distincts.

Suite à nos échanges avec la DDT 07, nous avons retiré les ouvrages SNCF, car ces derniers ne sont pas recensés comme ouvrages de protections dans les PPRi. Nous avons donc au final **16 ouvrages**. Leurs caractéristiques sont disponibles en annexe.

E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain

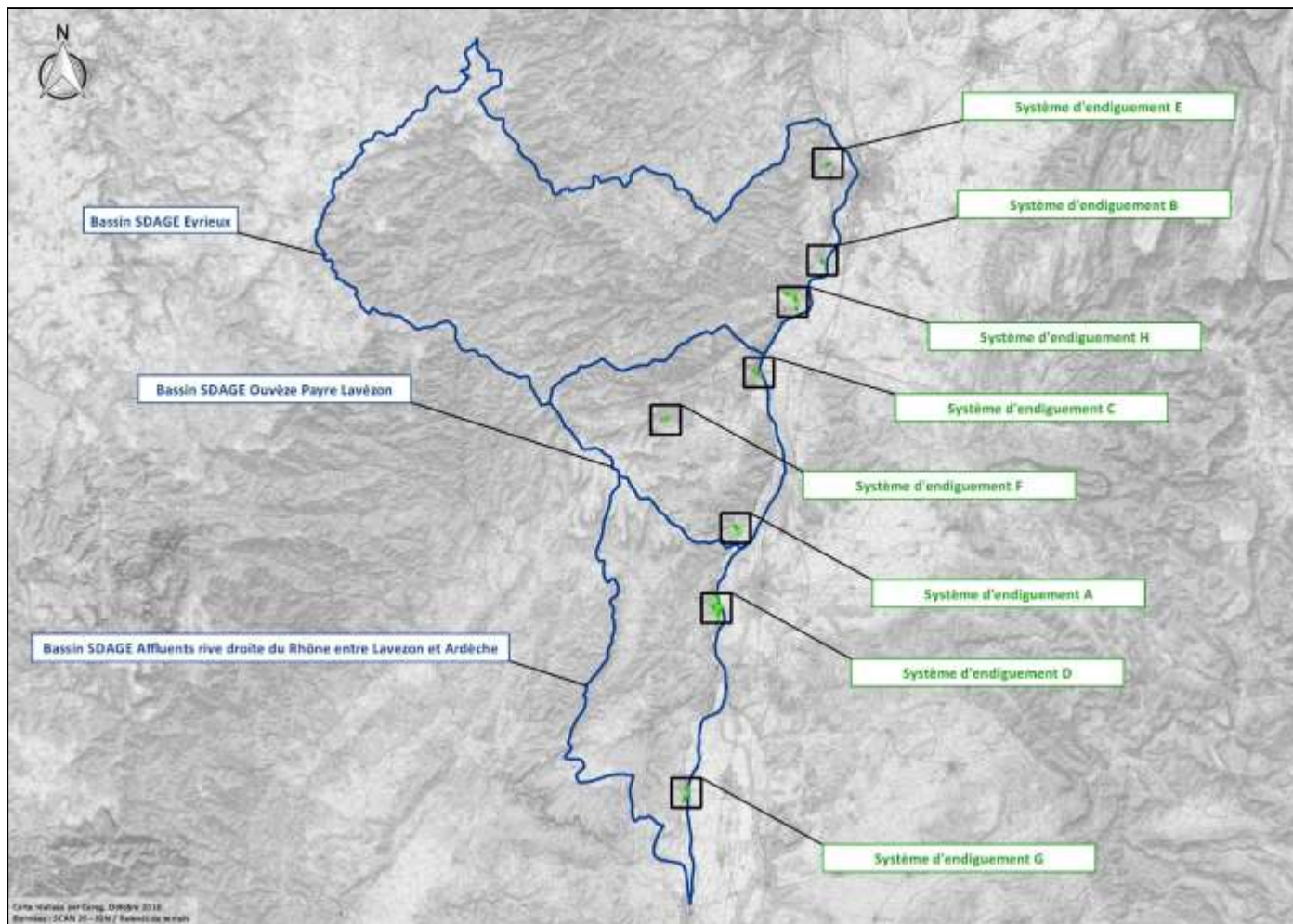
Le tableau ci-dessous précise les systèmes d'endiguement définis suite à un diagnostic terrain.

Système d'endiguement et EPCI	Bassin versant SDAGE	Cours d'eau	Longueur (m)	Cout étude de demande d'autorisation comprenant, topographie, DLE, Etude des dangers	Cout surveillance	Cout réfection	Cout entretien végétation	Cout rapport de surveillance : une fois tous les 6 ans
CA Privas Centre Ardèche			4 668	186 720 €	18 672 €	4 668 €	46 680 €	4 668 €
Système C	Ouvèze Payre Lavaison	L'Ouvèze	1 448	57 920 €	5 792 €	1 448 €	14 480 €	1 448 €
Système F	Ouvèze Payre Lavaison	Ruisseau de Combier	789	31 560 €	3 156 €	789 €	7 890 €	789 €
Système H	Eyrieux	L'Eyrieux	2 431	97 240 €	9 724 €	2 431 €	24 310 €	2 431 €
CC Ardèche Rhône Coiron			6 989	279 560 €	27 956 €	6 989 €	69 890 €	6 989 €
Système A	Ouvèze Payre Lavaison	Le Lavézon	1 584	63 360 €	6 336 €	1 584 €	15 840 €	1 584 €
Système D	Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche	Le Rhône	3 366	134 640 €	13 464 €	3 366 €	33 660 €	3 366 €
		Ruisseau de Lombouire	105	4 200 €	420 €	105 €	1 050 €	105 €
		Ruisseau du Bourdary	1 934	77 360 €	7 736 €	1 934 €	19 340 €	1 934 €
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche			1 465	58 600 €	5 860 €	1 465 €	14 650 €	1 465 €
Système G	Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche	Le Rhône	1 465	58 600 €	5 860 €	1 465 €	14 650 €	1 465 €
CC Rhône Crussol			712	28 480 €	2 848 €	712 €	7 120 €	712 €
Système B	Eyrieux	L'Embroye	267	10 680 €	1 068 €	267 €	2 670 €	267 €
Système E	Eyrieux	Le Mialan	445	17 800 €	1 780 €	445 €	4 450 €	445 €

E. Etat des lieux et diagnostic

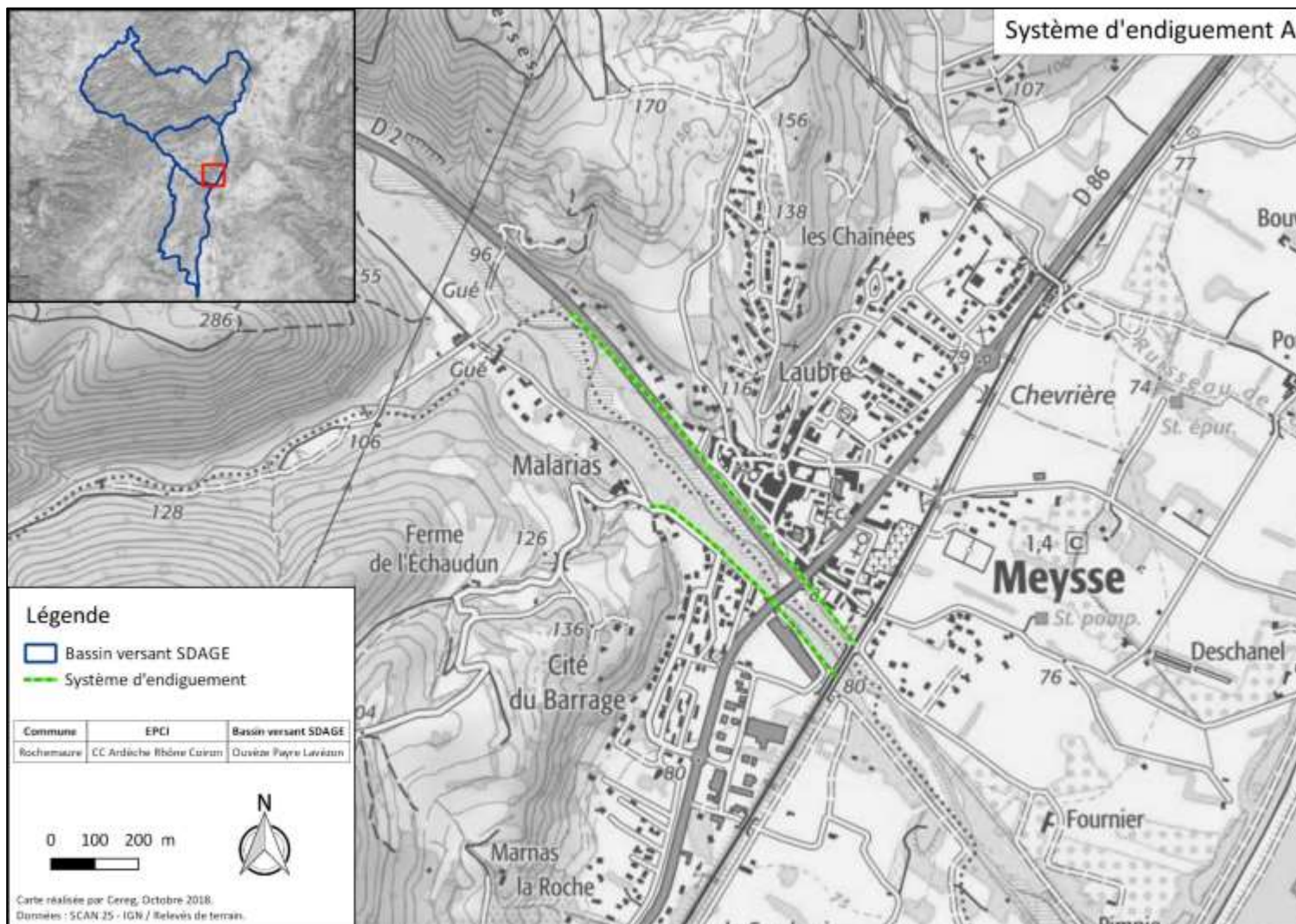
Ouvrages retenus suite à des visites de terrain

Ci-dessous sont présentés les systèmes d'endiguement à l'échelle des bassins versants SDAGE. Dans les pages suivantes se trouvent des zooms sur chaque système d'endiguement.



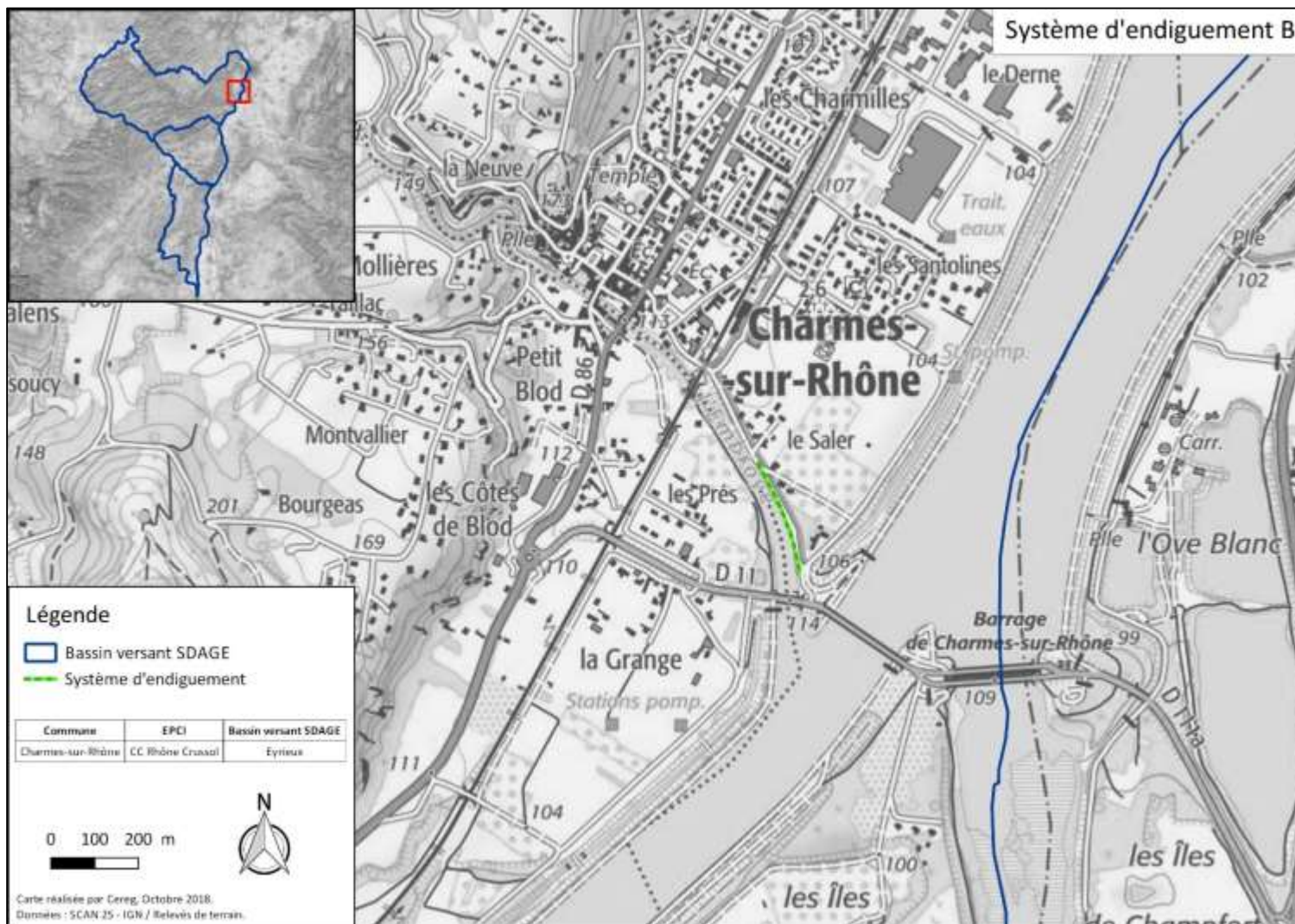
E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



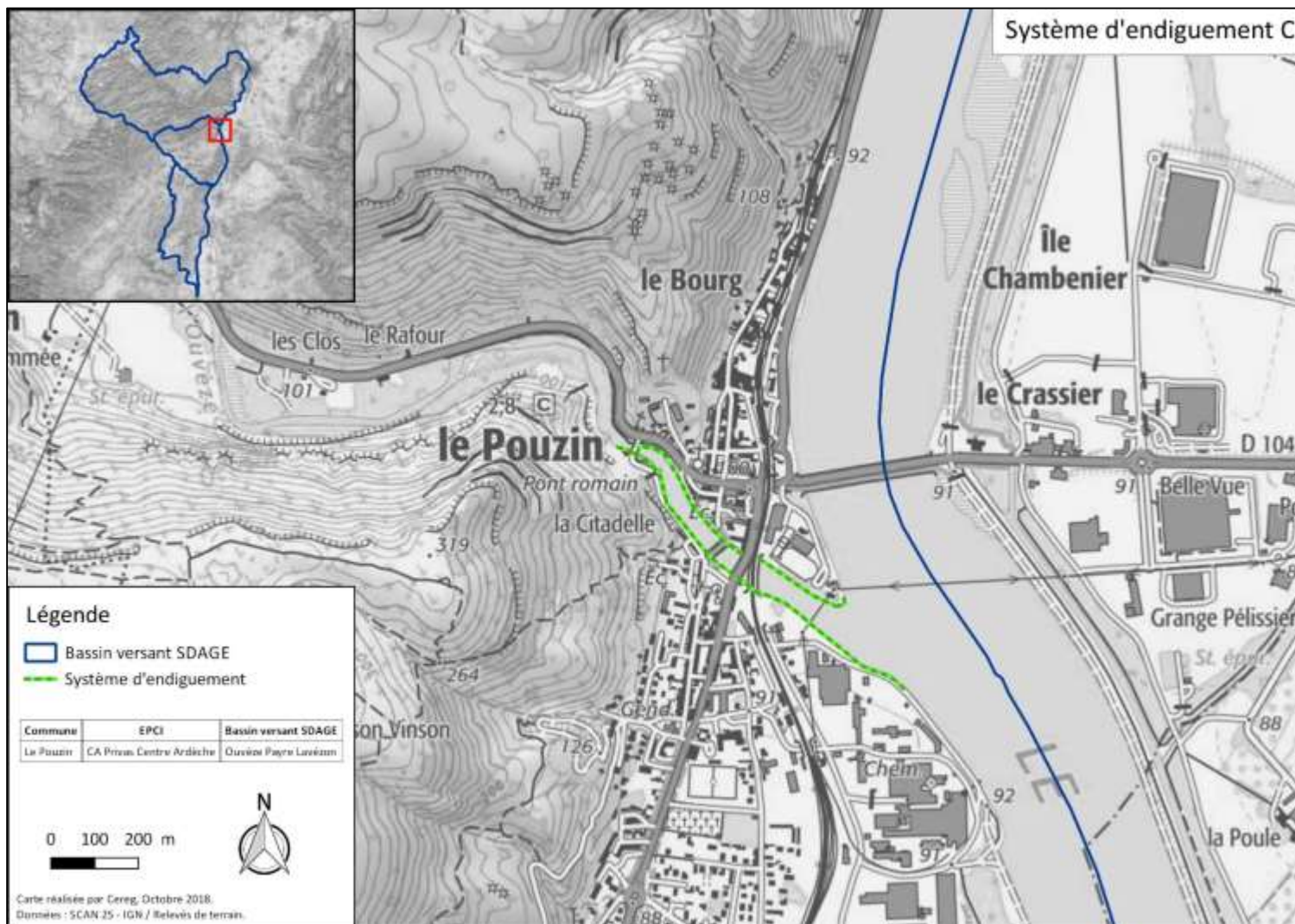
E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



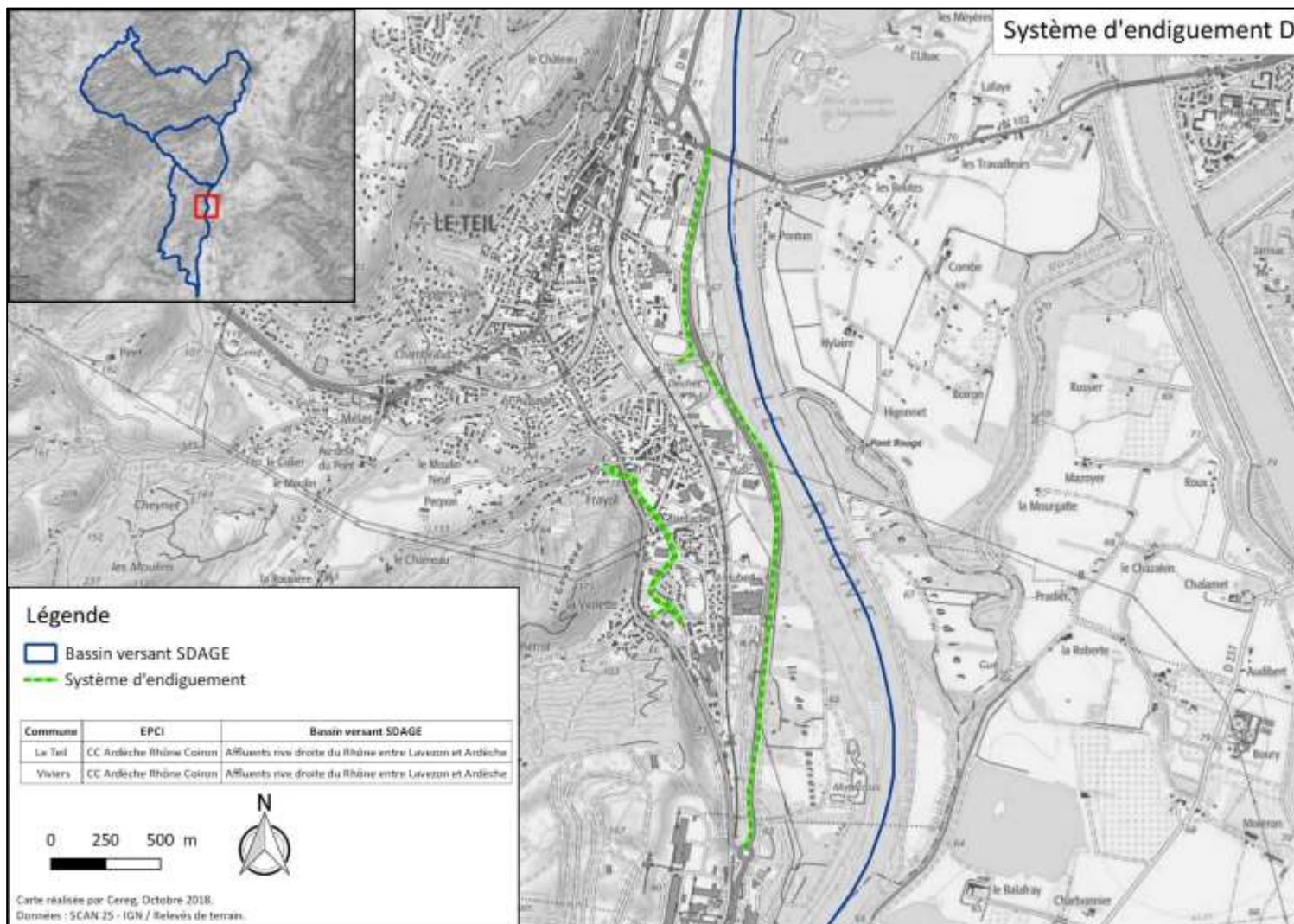
E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



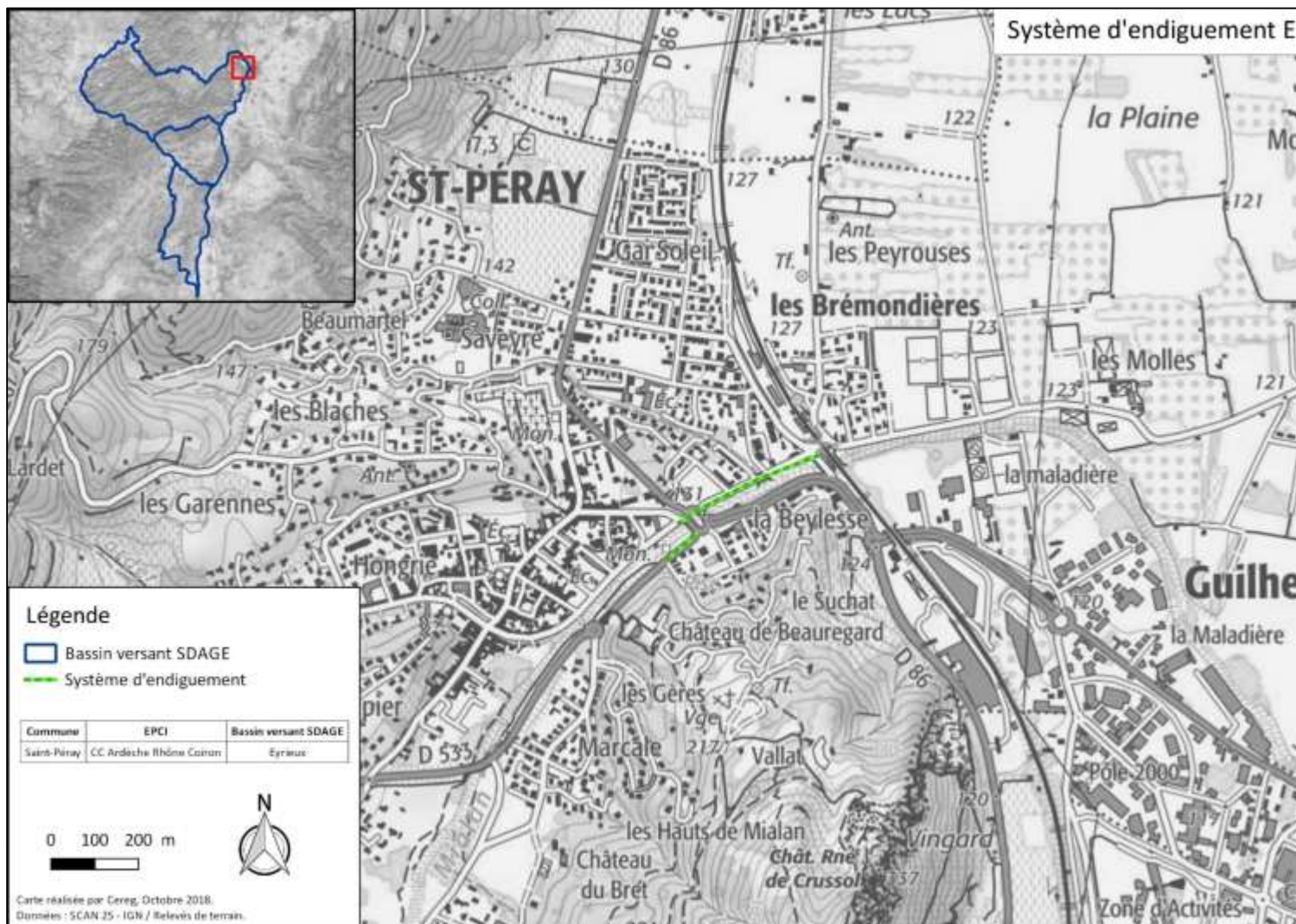
E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



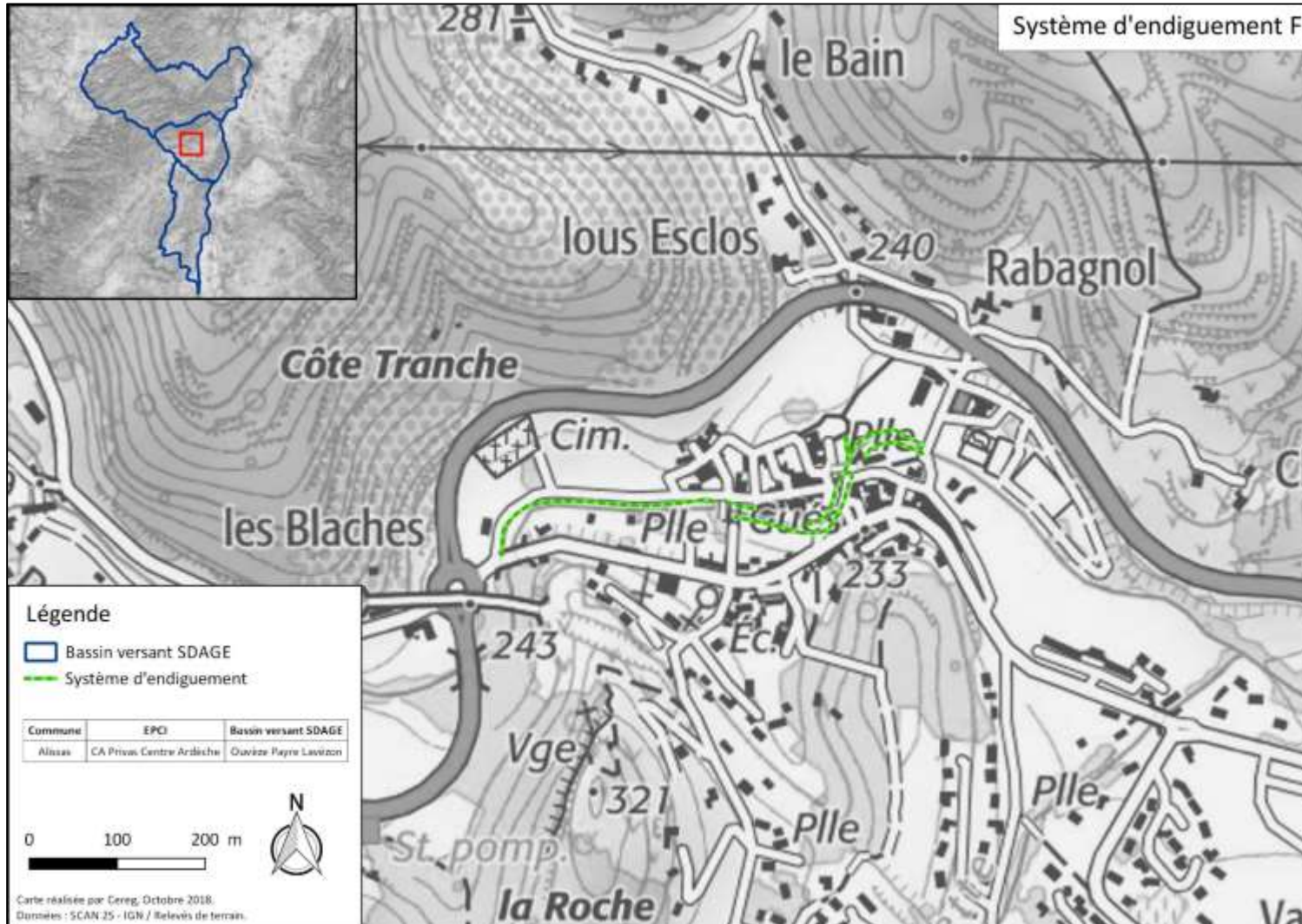
E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



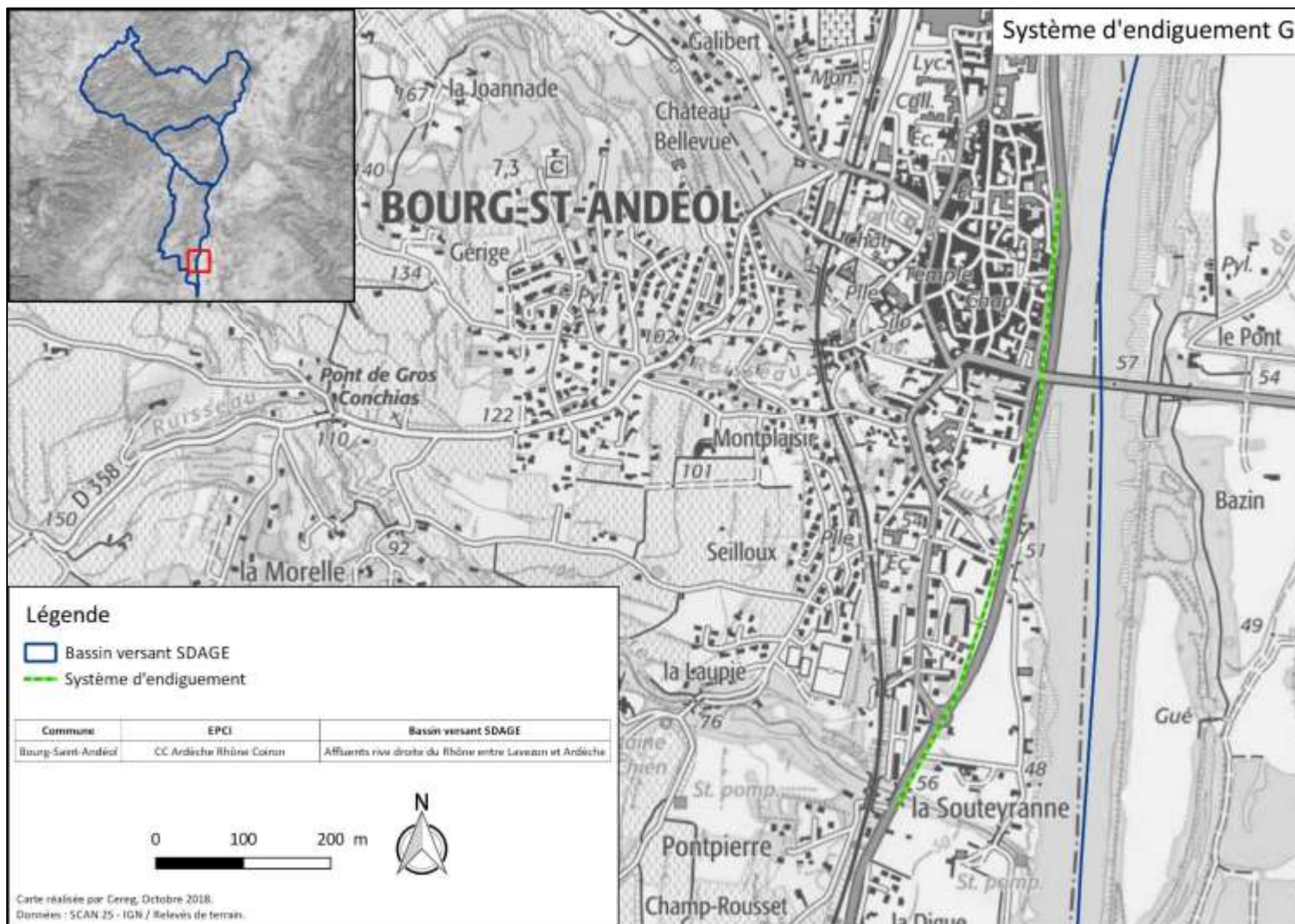
E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



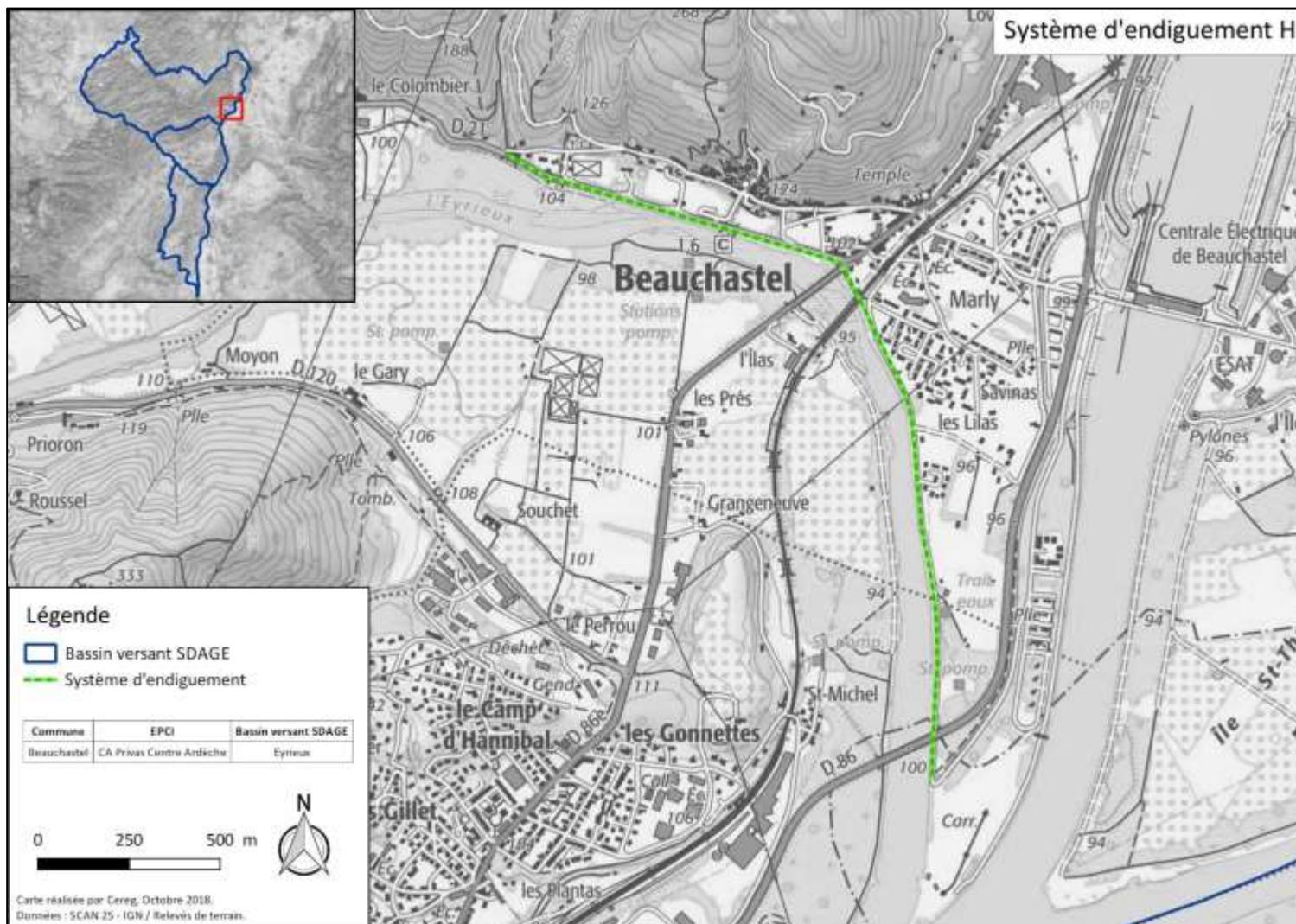
E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



E. Etat des lieux et diagnostic

Ouvrages retenus suite à des visites de terrain



F. Synthèses des entretiens d'acteurs

Nous avons procédé à des entretiens d'acteurs en démarrage de la mission pour appréhender plus directement les problématiques rencontrées sur les différents bassins versants, les inquiétudes au regard de la réorganisation possible, les positionnements et les attentes au regard du portage des missions GEMAPI, les missions exercées ou non sur les bassins et celles qu'il serait nécessaire de mener.

La majorité des personnes rencontrées sont en position d'attente des résultats de cette étude pour prendre des positions au sein de leur structure respective. Les acteurs rencontrés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Structures rencontrées	Acteurs interrogés	Date des entretiens
CC Rhône Crussol	Mr Dupin, Mr Cayrat	10/11/2017
CC Montagne d'Ardèche	Mr Valette	30/10/2017
CC Val'Eyrieux	Mme Faure, Mr Picard	25/10/2017
CA Privas Centre Ardèche	Mr Quatremère, Mr Charrier, Mr Charron	16/11/2017
CC Ardèche Rhône Coiron	Mr Bosquet, Mr Ozil, Mr Fumat	31/10/2017
CC Berg et Coiron	Mr Fitte, M. Laville	29/10/2017
CC DRAGA	Mr Croizier, Mr Collange, Mr Archambault	25/10/2017
SM Eyrieux	Mr Berger, Mr Alibert, Mme Charvillat	10/11/2017
SM Payre et affluents	Mr Boyer, Mr Boulenc	31/10/2017
SM Escoutay Frayol	Mme Nadal, Natacha Sidobre, Jean-Claude Broc	30/10/2017

F. Synthèses des entretiens d'acteurs

D'autres échanges ont été également effectués avec : l'Agence de l'eau RMC, la DDT07, l'EPTB Ardèche, la CA ARCHE AGGLO, CC Mézenc-Loire-Meygal, CC pays de Lamastre, CC bassin d'Aubenas.

L'expression des acteurs autour des enjeux du grand cycle de l'eau fait ressortir les points suivants :

- **La gestion quantitative de la ressource en eau** est évoqué comme un enjeu qui tend à prendre de plus en plus d'importance sur certaines sections de cours d'eau et avec des inquiétudes des conséquences attendues des effets du changement climatique.
- **La gestion qualitative des eaux** est relevée par l'ensemble des interlocuteurs. De gros investissements ont été réalisés et se poursuivent sur les stations d'épuration et les réseaux.
- **La gestion des inondations** est un enjeu significatif évoqué par toutes les personnes rencontrées. Des disparités toutefois subsistent suivant les bassins versants, suivant que l'on se trouve sur les sections amont des cours d'eau moins impactés et les sections aval plus fortement impactées. Le caractère torrentiel (rivières méditerranéennes confrontées aux pluies « Cévenoles ») est mis en avant pour caractériser la dynamique des crues.
- La gestion des ouvrages de protection est un sujet de forte inquiétude, surtout concentrés dans les sections aval des cours d'eau. Cette inquiétude est accentuée par l'absence d'une vision d'ensemble, et détaillée, cette gestion étant assurée par les communes à l'heure actuelle. Manque en particulier les données suivantes : l'état des ouvrages, leur maintien ou leur effacement, leur efficacité, le coût de leur remise en état, les responsabilités et les gestions des ouvrages.
- Le **risque pluvial urbain** est peu évoqué dans les échanges.
- **La gestion de la mobilité des cours d'eau** est également un sujet qui a été abordé lors des échanges : la torrencialité des cours d'eau, les atterrissements, les processus d'érosion.
- **La gestion des milieux aquatiques** est surtout abordée sous l'angle de l'entretien des cours d'eau notamment au travers des plans de gestion et d'entretien de la ripisylve et des actions des contrats de rivières. Le maintien des continuités écologiques est évoquée surtout par les syndicats de rivières avec les problématiques d'effacement des seuils.

F. Synthèses des entretiens d'acteurs

Concernant l'évaluation des actions entreprises dans le cadre du grand cycle de l'eau sur les trois bassins versants, les acteurs rencontrés font ressortir certains points particuliers :

- **L'état des connaissances** reste encore assez partielle sur les bassins versants pour une vision des stratégies à moyen et long terme à mettre en place. Toutefois, des efforts d'amélioration des connaissances ont été faits récemment avec l'engagement d'études pluri-thématiques notamment.
- Des interventions ponctuelles au coup par coup côtoient des actions inscrites dans les contrats de rivières sans forcément être cohérente entre elles ou bien comprises.
- **La notion de solidarité amont-aval** est bien perçue par les personnes rencontrées, toutefois des progrès à faire sont évoqués, les échanges interbassins sont peu fréquents, peu de partage d'expériences.
- **Les moyens financiers et techniques** limités sont souvent évoqués comme une contrainte forte sur la capacité d'action sur les bassins versants notamment pour les enjeux de protection contre les inondations et de restauration du lit des cours d'eau.
- **Sur les sections aval des cours d'eau à la confluence avec le Rhône**, des difficultés sont évoquées dans la gestion des cours d'eau, compte tenu de la concentration d'un grand nombre d'enjeux (agricole, industriel, urbain, infrastructures) mais également d'acteurs concernés : RFF, CD07, les communes, la CNR, etc..

Concernant la prise de compétence GEMAPI, les avis sont très partagés :

- la prise de compétence récente par certains EPCI ne leur permet pas d'avoir une vision claire des stratégies futures pour le moyen et le long terme.
- Pour ces EPCI de grosses questions subsistent sur la mise en œuvre des missions, sur les financements et les responsabilités qui en découlent. A l'exception des techniciens et élus référents GEMAPI, la grande majorité des élus est peu informée, peu mobilisée. Des informations ont été transmises auprès des élus sur certaines EPCI.
- Des fortes réticences sur certains EPCI pour la prise de la compétence GEMAPI.
- Le transfert à de nouvelles structures supra-communautaires, aux syndicats existants moyennant des réorganisations est évoqué comme une opportunité pour plusieurs EPCI. Sur d'autres, il y a une volonté forte de gérer en interne la GEMAPI et conforter leur compétence et leur intervention.

F. Synthèses des entretiens d'acteurs

Concernant donc l'éventualité du transfert de la compétence GEMAPI au niveau d'une échelle supra-communautaire , il ressort les points suivants :

- Des **perceptions plutôt favorables** et ouvertes pour certaines à une réflexion interbassins au regard de certains enjeux et problématiques communes notamment le PI sur les parties aval des cours d'eau.
- **La gestion intégrée** est bien perçue par la grande majorité des personnes rencontrées comme **la solution la plus cohérente et la plus efficace** pour aborder et traiter les enjeux du grand cycle de l'eau
- Toutefois **une prudence** relative de l'ensemble des communautés de communes compte tenu :
 - De **l'absence de recul suffisant** pour les EPCI ayant déjà pris la compétence
 - Des **incidences financières** et des modes de gouvernance
 - **La présence de syndicats** qui interviennent déjà sur un certain nombre de problématiques
 - Du constat des **difficultés actuelles** sur certains bassins versants **à travailler ensemble** : peu de problématiques communes, des problématiques d'éloignements entre les interlocuteurs..
 - **Des territoires plus réticents** qui souhaitent garder leurs prérogatives sur leurs cours d'eau
 - Des inquiétudes plus ou moins fortes des syndicats de rivières sur leurs rôles, leurs conditions d'exercice et d'intervention et les conséquences dans le cas d'un transfert à de nouvelles structures supra-communautaires.

G. Analyse des structures de gestion

L'analyse ci-après est faite sur les 14 entités suivantes, qui sont les principaux acteurs du grand cycle de l'eau, dans le périmètre de l'étude. Parmi elles, on distingue 3 Syndicats de rivières et 11 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont 7 principaux et 4 secondaires.

1. Le Syndicat mixte Eyrieux clair (SMEC)
2. Le Syndicat mixte d'aménagement de la Payre et de ses affluents
3. Le Syndicat mixte du bassin de l'Escoutay et du Frayol
4. CA Privas Centre Ardèche
5. CC Ardèche Rhône Coiron
6. CC Berg et Coiron
7. CC Montagne d'Ardèche
8. CC Rhône Aux Gorges de l'Ardèche
9. CC Rhône Crussol
10. CC Val'Eyrieux
11. CC Bassin Aubenas (*secondaire*)
12. CC Mézenc Loire Meygal (*secondaire*)
13. CC Pays Lamastre (*secondaire*)
14. CC Gorges Ardèche (*secondaire*)

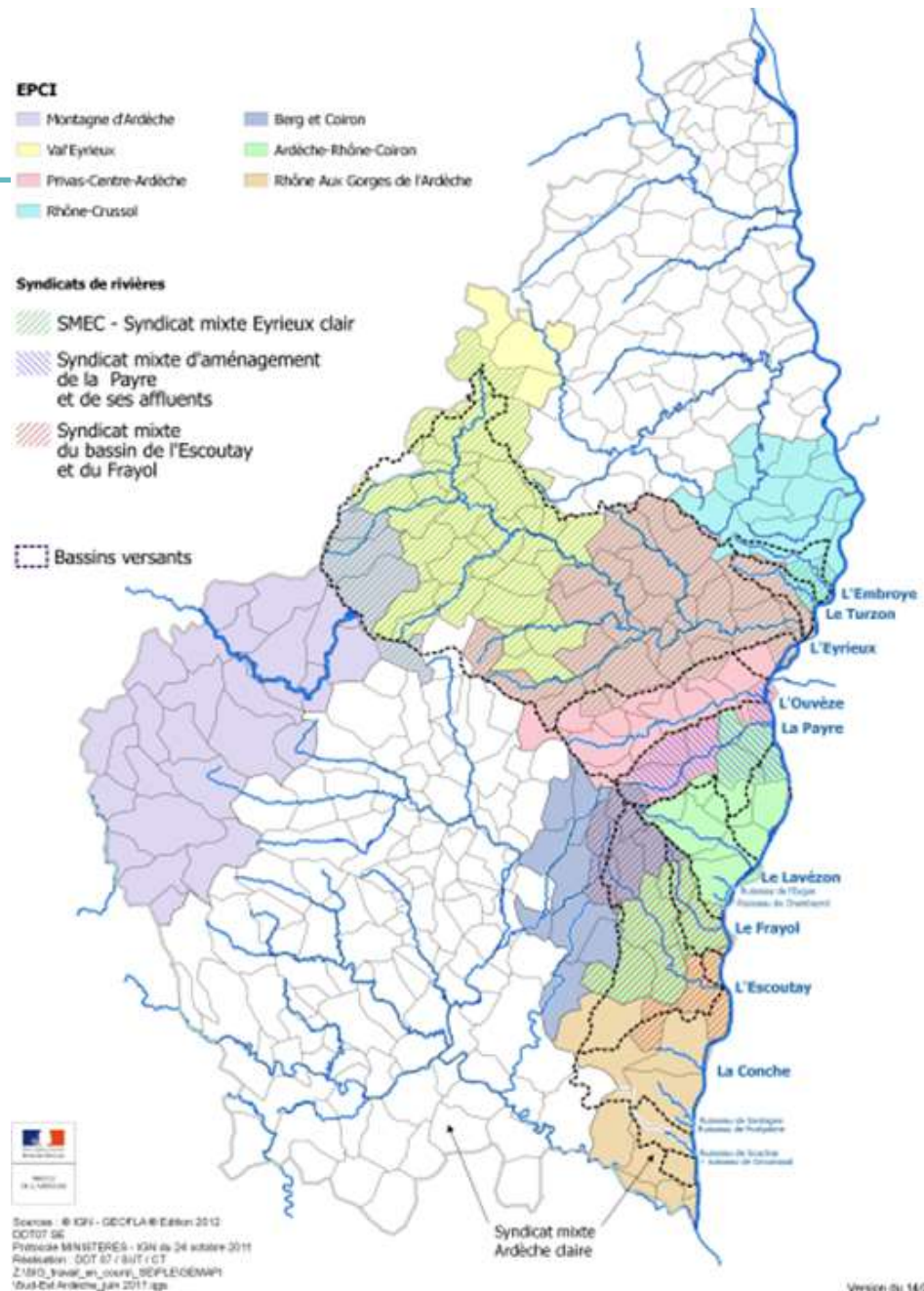
G. Analyse des structures de gestion

Sous bassins SDAGE	SB Eyrieux (sauf Mialan)			SB Ouvèze Payre Lavezon			SB Affluents rive droite entre Lavezon et Ardèche		
Cours d'eau	Embroye	Turzon	Eyrieux	Ouvèze	Payre	Lavezon	Frayol	Escoutay	Conches et autres
Gestionnaire GEMA	SM Eyrieux Clair			CAPCA	SM Payre	CC Ardèche Rhône Coiron	SM Frayol Escoutay		CC DRAGA
CC Rhône Crussol									
CC Montagne Ardèche									
CC Val'Eyrieux									
CA Privas centre Ardèche				Régie					
CC Ardèche Rhône Coiron						Régie			
CC Berg et Coiron						Très faiblement concernée			
CC DRAGA									Régie

G. Analyse des structures de gestion

Sous bassins SDAGE	SB Eyrieux (sauf Mialan)			SB Ouvèze Payre Lavezon			SB Affluents rive droite entre Lavezon et Ardèche		
Cours d'eau	Embroye	Turzon	Eyrieux	Ouvèze	Payre	Lavezon	Frayol	Escoutay	Conches et autres
Gestionnaire PI									
CC Rhône Crussol	Communes	Communes							
CC Montagne Ardèche			Communes						
CC Val'Eyrieux			Communes						
CA Privas centre Ardèche		Communes	Communes	Communes	Communes				
CC Ardèche Rhône Coiron					Communes	Communes	Communes	Communes	
CC Berg et Coiron					Communes		Communes	Communes	
CC DRAGA								CC DRAGA 07/2017	CC DRAGA 07/2017

G. Analyse des structures de gestion



G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

Les membres

Le SMEC, Syndicat mixte Eyrieux clair a été créé en 1997, à durée de vie illimitée.

Son périmètre d'intervention concerne l'ensemble du bassin versant de l'Eyrieux, et des bassins versants du Turzon et de l'Embroye.

Le SMEC est composé de 61 communes pour la gestion des rivières, répartie de la manière suivante :

- 27 communes de la CAPCA, l'EPCI adhérent en lieu et place des communes membres,
- 2 communes de la CC Rhône Crussol, l'EPCI adhérent en lieu et place des communes membres,
- 28 communes de la CC Val'Eyrieux, l'EPCI adhérent en lieu et place des communes membres,
- 4 communes de la CC Montagne d'Ardèche, l'EPCI adhérent en lieu et place des communes membres,

EPCI d'appartenance des communes	Nombre de communes concernées
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche <i>[adhérent]</i>	27/42
Communauté de communes Rhône Crussol <i>[adhérent]</i>	2/13
Communauté de communes Val'Eyrieux <i>[adhérent]</i>	28/31
Communauté de communes Montagne d'Ardèche <i>[adhérent]</i>	4/29

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

Les compétences

Le syndicat a pour mission principale de : « réaliser ou faire réaliser toutes études et toutes opérations ayant pour objectifs : l'amélioration de la qualité de l'eau, l'amélioration de la connaissance des étiages, la préservation et la restauration du lit, des berges et du milieu aquatique, l'amélioration de l'habitat piscicole, le développement coordonné des activités économiques, agricoles, et touristiques »

Les compétences du Syndicat :

- Compétence obligatoire : La gestion de la rivière et de son bassin versant, comprenant :
 - « Animation, coordination et mise en œuvre notamment des actions telles qu'elles sont définies au contrat de rivière Eyrieux et ses avenants, et toute autre procédure contractuelle qui pourrait être mise en place par la suite. La gestion de ces actions pourra se poursuivre au-delà de la durée du contrat concerné
 - Restauration (gestion et entretien) du lit, des berges et du milieu aquatique des rivières Eyrieux, Embraye et Turzon et leurs affluents, dans la limite du lit mineur et de la ripisylve
 - Etudes hydrauliques et toutes études d'intérêt général sur les rivières Eyrieux, Embraye et Turzon et leurs affluents
 - Aménagements d'aires de détente et de sentiers de découverte ou d'interprétation en bordure des rivières Eyrieux, Embraye, Turzon et leurs affluents relatifs à des actions nouvelles proposées par les communes dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux et ses avenants, ou toute autre procédure contractuelle
 - Politique de communication et de sensibilisation du public aux problématiques des rivières
 - Assistance technique aux Communes membres pour leur projet de revalorisation par le développement patrimonial et l'aménagement touristique de l'ancienne voie ferrée longeant la rivière Eyrieux allant de La Voulte à St Agrève, et le tronçon Le Cheylard - les Nonières »
- Compétence optionnelle : Création et mise en œuvre du SPANC

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

Les actions partenariales :

- Le syndicat est la structure porteuse du 2^{ème} **Contrat de rivière** 2014 – 2018 à la suite d'un premier contrat sur la période 1998 – 2008.
- Il a également signé **une convention de partenariat** (2012 – 2018) avec le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes (CEN RA) pour la mise en place « d'une réelle stratégie de préservation des milieux humides à l'échelle du bassin versant, au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre du prochain contrat de rivière (2013/2019).
- Le syndicat mixte est également la structure qui a porté la rédaction du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour l'Eyrieux, l'Embroye et le Turzon pour la période 2017-2021, à la demande de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.
- Le syndicat a pu poursuivre ses actions pendant la période inter-contrat entre 2009 et 2017 au travers du dispositif Ardèche, Terre d'eau proposé par le Département de l'Ardèche (contractualisation de 3 ans).

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

La gouvernance

Le comité syndical comprend 66 délégués, sur la base de 2 délégués par commune de plus de 2 000 habitants et 1 délégué par commune < 2 000 habitants (plus 1 suppléant). Cela se traduit par la composition suivante :

EPCI concernés	Nombre membres
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	28
Communauté de communes Rhône Crussol	4
Communauté de communes Val'Eyrieux	30
Communauté de communes Montagne d'Ardèche	4

A noter : Chaque délégué a un suppléant en cas d'empêchement du titulaire avec voix délibérative / Chaque délégué représente sa collectivité pour l'ensemble des compétences transférées (Rivière, ANC)

- Au sein du comité, le bureau a été élu avec la composition suivante :
 - 1 président (président du SMEC)
 - 5 vice-présidents
 - 6 membres du bureau
- Il existe 4 commissions au sein du SMEC :
 - Commission Communication
 - Commission SPANC
 - Commission Contrat de Rivière
 - Commission administrative

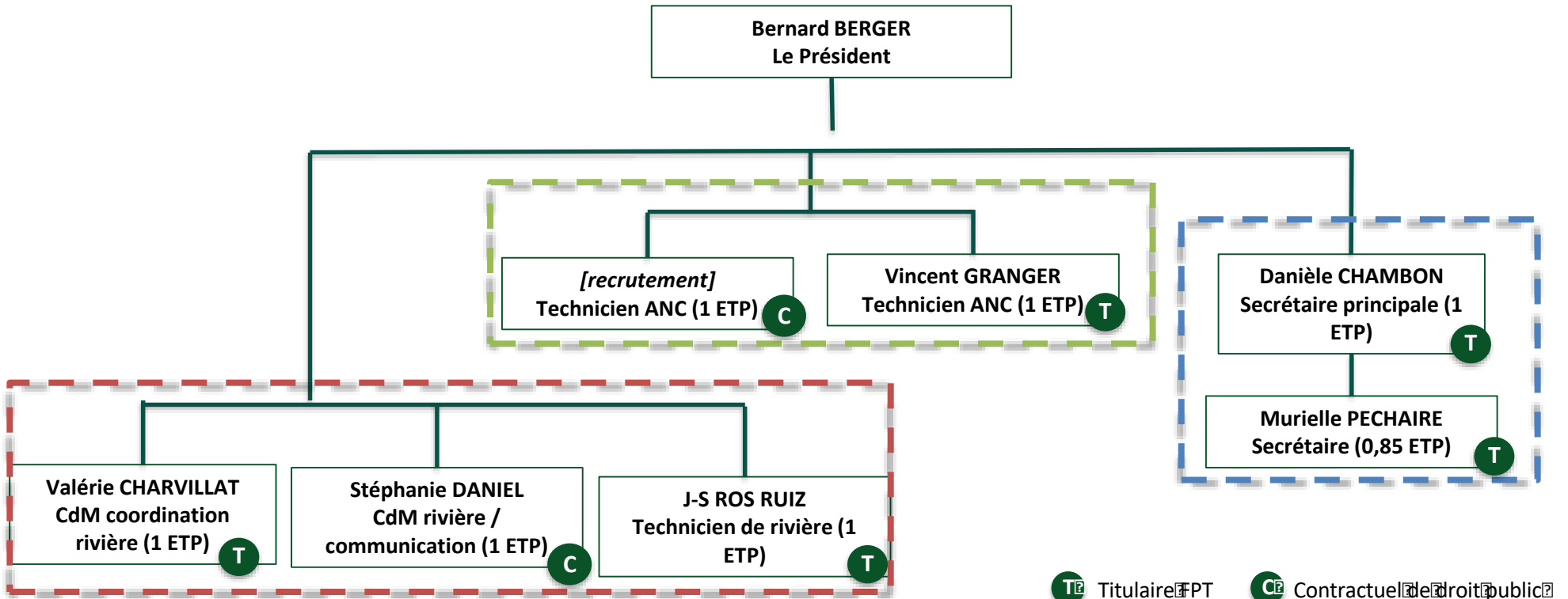
G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

L'effectif

Au 1^{er} octobre 2017, l'effectif du Syndicat se compose de 7 personnes, pour 6,85 ETP, réparties en trois pôles :

- Service technique rivière (3): 2 chargés de mission, 1 technicien.
- SPANC (2) : 2 techniciens.
- Service administration générale (2) : 1 secrétaire principal, 1 secrétaire.



T Titulaire ETP **C** Contractuel droit public

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

Les finances

A. Les dépenses

Le SMEC intervient dans la gestion de la **rivière de l'Eyrieux** et de son bassin versant, notamment à travers la mise en œuvre du 2^{ème} Contrat de Rivière pour des actions relevant de la GEMA et du hors GEMAPI. Cela se traduit par des dépenses moyennes pour la période 2012-2017 présentées ci-dessous :

DEPENSES GEMA		Moyenne 2012/2017
Eyrieux	Personnel	215 759 €
	Ch générales	47 000 €
	Travaux / aménagements / études	82 000 €
	Tot fonctionnement	344 759 €
	Investissements	0 €
	Total	344 759 €

DEPENSES HORS GEMAPI		Moyenne 2012/2017
Eyrieux	Personnel	77 000 €
	Ch générales	24 000 €
	Travaux / aménagements / études	154 400 €
	Fonctionnement	255 400 €
	Investissements	0 €
	Total	255 400 €

Par ailleurs, le SMEC intervient également sur les bassins versants de **l'Embroye et du Turzon**, qui sont des affluents directs du Rhône située quasi intégralement dans le périmètre de la CC Rhône Crussol.

DEPENSES GEMA		Moyenne 2012/2017
Embroye et Turzon	Personnel	7 020 €
	Ch générales	1 000 €
	Travaux / aménagements / études	3 000 €
	Tot fonctionnement	11 020 €
	Investissements	0 €
	Total	11 020 €

DEPENSES HORS GEMAPI		Moyenne 2012/2017
Embroye et Turzon	Personnel	3 000 €
	Ch générales	1 000 €
	Travaux / aménagements / études	5 600 €
	Fonctionnement	9 600 €
	Investissements	0 €
	Total	9 600 €

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

B. Les recettes

a) Le fonctionnement

Les recettes sur cette section sont majoritairement constituées des subventions de fonctionnement versées par les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Rivière, notamment le 2ème contrat de rivière 2014 – 2018. Elles sont complétées par les cotisations des collectivités adhérentes, ce pour l'ensemble des bassins versants couverts par le SMEC (Eyrieux, Embroye et Turzon).

Recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions	127 283,4 €	104 927,5 €	121 838,7 €	267 787,2 €	182 820,8 €	176 025,9 €
Total	127 283,4 €	104 927,5 €	121 838,7 €	267 787,2 €	182 820,8 €	176 025,9 €

b) L'investissement

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel de subventions et du FCTVA.

Recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions	- €	- €	- €	6 799,0 €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	6 799,0 €	- €	- €

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

C. Les contributions des membres

Les contributions des membres représentaient **150 000 € en 2016**.

La clé de répartition appliquée entre eux est fixée dans les statuts ; elle combine deux critères. La contribution de chacun destinée à couvrir l'ensemble des dépenses à engager pour l'année est calculée annuellement, sur la base de la moyenne des deux critères :

Critères	Pondération
Population légale (compte double)	50%
Potentiel fiscal global	50%

La contribution des communes membres aux opérations d'intérêt général concernant l'ensemble des communes est calculé en fonction de la même formule présentée ci-dessus pour le fonctionnement.

A noter :

- La contribution des membres au syndicat est calculée annuellement pour l'unité communale, les structures intercommunales contribuent à hauteur des communes de l'EPCI
- Le SPANC fait l'objet d'un budget annexe équilibré par les propres recettes du service public

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Eyrieux Clair

Les outils de programmation

Le SMEC assure le portage du 2^{ème} Contrat de Rivière 2014 – 2018. Plusieurs enjeux / volets concernent directement la compétence GEMAPI :

- Volet A – Qualité de la ressource [hors GEMAPI]
- Volet B1 – Restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques :
 - Objectif 4 : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques : **montant total : 2 202 600 €HT**
 - Objectif 5 : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau : **montant total : 1 122 600 €HT**
- Volet B2 – Gestion quantitative et économies d'eau [hors GEMAPI]
- Volet B3 – Prévention des risques :
 - Objectif 9 : Sécuriser les lieux habités et protéger les personnes et les biens : **montant total : 610 000 €HT**
- Volet C – Sensibilisation et valorisation des milieux pour une gestion durable de l'eau, hors des items GEMAPI :
 - Objectif 10 : Assurer une gestion concertée et globale de l'eau à l'échelle du bassin : **montant total : 1 799 000 €HT**
 - Objectif 11 : Soutenir le contrat de rivière par des actions de communication, sensibilisation et d'incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement : **montant total : 877 220 €HT**

Il convient de préciser que le SMEC est maître d'œuvre pour les études et travaux d'entretien sur la ripisylve (section de fonctionnement). Les différentes opérations d'investissement présentées ci-dessus sont portées par d'autres acteurs (collectivités ou partenaires associatifs). De ce fait la section d'investissement du budget du SMEC est réduite.

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

Les membres

Le Syndicat mixte d'aménagement de la Payre et de ses affluents a été créé le 16 novembre 1988, doté d'une durée illimitée.

Il exerce sa compétence sur le bassin-versant de la Payre et de ses affluents, rassemblant certaines des communes de la CC Ardèche Rhône Coiron et de la CA Privas Centre Ardèche.

Le syndicat est ainsi composé de 7 communes, représentées par deux EPCI :

EPCI adhérents	Nombre de communes membres concernées
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron <i>[adhérent]</i>	3/15
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche <i>[adhérent]</i>	4/42

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

Les compétences

Le syndicat a pour compétences :

- La protection, la restauration des sites naturels, des écosystèmes aquatiques, des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (restauration, gestion, des berges et du milieu aquatique des rivières du bassin versant de la Payre dans la limite du lit mineur et de sa ripisylve en lit moyen), la mise en valeur du patrimoine naturel
→ au sens de article L211-7 du code de l'environnement

Les missions du syndicat :

- Coordonner la politique d'ensemble de gestion de la végétation et du transport solide par la mise en place d'études et de travaux visant à assurer durablement la gestion globale du bassin versant dans le cadre de ces compétences sus-citées.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage pour les études et travaux rendus nécessaires, de portée générale, et présentant un caractère d'intérêt général sur le bassin versant de la rivière La Payre dans le cadre de ces compétences sus-citées.
- Assurer le conseil, la concertation avec chaque collectivité membre pour la gestion des programmes pluriannuels nécessitant une compétence territoriale « amont-aval » à l'échelle du bassin versant hydrographique de la rivière La Payre et ce, en application de la loi et dans le domaine des compétences du Syndicat »

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

La gouvernance

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical, composé de délégués élus par les organes délibérants des membres. Le comité syndical comprend ainsi 14 délégués, soit 2 délégués par commune, dont la composition est la suivante :

EPCI adhérents	Nombre de membres
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	6 délégués
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	8 délégués

- Au sein du comité, le bureau a été élu avec la composition suivante :
 - 1 président
 - 3 vice-présidents
 - *A noter : absence de commission spécifique identifiée.*

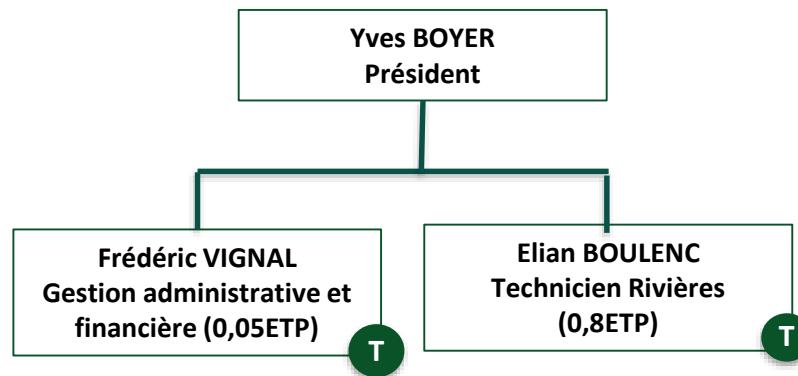
G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

Les effectifs

En 2017, l'effectif du Syndicat se compose de 2 personnes, pour **0,85 ETP**, réparties en deux pôles :

- Service technique rivière : 1 technicien de rivière [MAD de la CC Ardèche Rhône Coiron]
- Service administratif : 1 responsable gestion administrative et financière [MAD de la CC Ardèche Rhône Coiron]



G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

Les finances

A. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement engagées par le SM de la Payre sont essentiellement constituées par les dépenses de personnel pour la période 2012 – 2017 et ne concernent que le volet GEMA (pas de dépenses hors GEMAPI et pas de dépenses PI).

A noter cependant qu'une programmation pluriannuelle a été élaborée début 2018 et devrait venir modifier significativement ces données (voir page 61).

DEPENSES GEMA		Moyenne 2012/2017
Payre	Personnel	50 835 €
	Ch générales	8 000 €
	Travaux / aménagements / études	10 000 €
	Tot fonctionnement	68 835 €
	Investissements	0 €
	Total	68 835 €

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

Les finances

B. Les recettes

a) Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent essentiellement sur les cotisations des membres. Le niveau de subvention étant très faible et surtout ponctuel.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions	- €	- €	- €	9 000,0 €	- €	- €
Cotisations	- €	69 165,0 €	49 600,4 €	60 647,0 €	22 694,0 €	57 433,0 €
Total	- €	69 165,0 €	49 600,4 €	69 647,0 €	22 694,0 €	57 433,0 €

b) L'investissement

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

Les finances

C. Les contributions des membres

Les recettes du syndicat sont composées pour l'essentiel des contributions de ses membres. Les contributions s'élèvent à environ 60 600 € en 2015, mais seulement de **22 700 € en 2016**.

Les contributions des membres sont fixées chaque année par le comité syndical sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
Population légale (INSEE)	50%
Potentiel fiscal de l'année N-1	50%

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Payre et ses affluents

Les outils de programmation

Le syndicat mixte de la Payre avait contractualisé avec le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Ardèche Terre d'eau 2015 – 2017. **Toutefois, le contrat n'a pas été activé par le Syndicat, ainsi les actions ci-dessous ne sont pas encore retraduites dans les comptes administratifs et ne sont données qu'à titre indicatif.**

Il était désigné comme maître d'ouvrage dans le cadre du **volet 5 « Améliorer la connaissance des cours d'eau et les restaurer »** pour les deux actions suivantes :

- Tranche 1 du contrat de restauration : entretien de la végétation du bassin versant de la Payre 2016-2021 :
 - Montant estimatif des travaux : **40 000 €HT**
 - Date estimée des travaux : 2016
 - Subvention estimée du département : 16 000 € HT (40%)
- Tranche 01 du plan pluriannuel de gestion du transport solide + Restauration des continuités écologiques :
 - Montant estimatif des travaux : **110 000 €HT**
 - Date estimée des travaux : 2016
 - Subvention estimée du département : 22 000 € HT (20%)

Le devenir de cette contractualisation n'est pas arrêtée à la date de la rédaction du diagnostic. La programmation fine des actions et travaux est en cours de définition dans le cadre d'une étude plurithématique de gestion de la Payre. Le schéma d'orientation et le plan de gestion devraient aboutir à un montant de travaux / études de l'ordre de 420 000 euros annuels dédié à des actions de la GEMA.

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

Les membres

Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 23 février 1990, sous forme de syndicat mixte fermé, pour une durée illimitée.

Son périmètre d'intervention concerne l'ensemble des bassins versant de l'Escoutay, du Frayol et du Bourdary.

Le syndicat est composé de **12 communes** répartie de la manière suivante :

- 5 communes de la CC Ardèche Rhône Coiron , les communes se font représentées par l'EPCI au sein du syndicat
- 5 communes de la CC Berg et Coiron, l'EPCI adhérent en lieu et place des communes,
- 2 communes de la CC Rhône Aux Gorges de l'Ardèche, adhérent individuellement au syndicat

EPCI d'appartenance des communes	Nombre de communes concernées
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron [<i>adhérente en représentation – substitution des 5 communes</i>]	5/15
Communauté de communes Berg et Coiron [<i>adhérent</i>]	5/13
Communauté de communes Rhône aux Gorges de l'Ardèche [<i>2 communes adhérentes directement</i>]	2/9

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

Les compétences

Le syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir une gestion et un fonctionnement globaux, équilibrés et concertés des cours d'eau et des milieux aquatiques compris dans les bassins versants de l'Escoutay, du Frayol et du Bourdary. Les objectifs sont l'atteinte ou la préservation du bon état écologique des cours d'eau et la préservation des zones humides, tout en prenant en compte les problématiques anthropiques riveraines.

Les compétences sont les suivantes :

- la maîtrise d'ouvrage d'études, l'exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations destinés à une meilleure gestion et un meilleur fonctionnement des cours d'eau définis en annexe des présents statuts et des milieux aquatiques des bassins versants de l'Escoutay, du Frayol et du Bourdary. Entrent de plein droit dans cette compétence l'entretien de la végétation des berges et du lit et la gestion des bancs de galets présents dans le lit des cours d'eau. **Sont exclus de cette compétence la réalisation de protections de berges (digues, enrochements...) et l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art.**
- le portage de procédures de gestion concertées et globales de l'eau, sur les bassins versants de l'Escoutay, du Frayol et du Bourdary, notamment plan pluriannuel de restauration et d'entretien, contrat de rivières...
- la concertation des acteurs de l'eau sur les bassins versants de l'Escoutay, du Frayol et du Bourdary pour une meilleure gestion et un meilleur fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- l'animation du territoire sur les thèmes de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques, l'information de la population, la formation du public, l'accompagnement technique et administratif des communes adhérentes et des usagers. »

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

La gouvernance

Le comité syndical comprend 24 délégués, désignés comme suit :

- 2 délégués et 2 suppléants par commune adhérente ;
- 2 délégués et 2 suppléants par commune membre représentée par la CC Berg et Coiron

La composition du comité est donc la suivante :

EPCI d'appartenance des communes	Nombre de membres
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	10 délégués
Communauté de communes Berg et Coiron <i>[adhérant]</i>	10 délégués
Communauté de communes Rhône aux Gorges de l'Ardèche	4 délégués

A noter : Les délégués suppléants siègent au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire,

Au sein du comité, le bureau a été élu avec la composition suivante :

- 1 président
- 3 vice-présidents

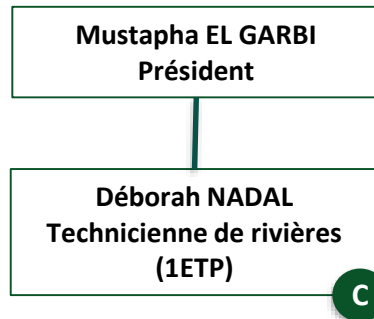
Une commission d'appel d'offre a été également mise en place, comprenant 11 délégués.

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

L'effectif

En septembre 2017, l'effectif du Syndicat se compose d' une personne, une technicienne de rivières (1 ETP), fonctionnaire stagiaire depuis début 2018, correspond à un poste de cadre B+ à l'issue du concours



Les missions du poste s'articulent autour de 4 objectifs en 2017 :

- Obj 1 : Plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau (0,35 ETP)
- Obj 2 : Transport solide (0,2 ETP)
- Obj 3 : Animation territoriale globale (0,25 ETP)
- Obj 4 : Fonctionnement du syndicat, formation (0,2 ETP)

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

Les finances

A. Les dépenses

Les dépenses affectées à la GEMA et au hors GEMAPI apparaissent relativement stables sur la période étudiée, la seule source de variation étant, naturellement, les études conduites qui peuvent varier d'une année sur l'autre. Cependant une nouvelle programmation est en cours d'élaboration et va venir modifier significativement ces données (voir page 81).

DEPENSES GEMA		Moyenne 2012/2017
Frayol / Escoutay	Personnel	35 600 €
	Ch générales	4 800 €
	Travaux / aménagements / études	52 000 €
	Tot fonctionnement	92 400 €
	Investissements	0 €
	Total	92 400 €

DEPENSES HORS GEMAPI		Moyenne 2012/2017
Frayol / Escoutay	Personnel	8 900 €
	Ch générales	1 200 €
	Travaux / aménagements / études	0 €
	Fonctionnement	10 100 €
	Investissements	0 €
	Total	10 100 €

A noter que le syndicat n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement. Ces opérations sont portées par les collectivités ou les partenaires.

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

B. Les recettes

a) Le fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions	- €	42 169,0 €	113 518,0 €	59 008,0 €	87 406,3 €	77 120,0 €
Produits des services	- €	915,0 €	2 597,9 €	11 751,7 €	- €	500,0 €
Cotisations	- €	18 000,0 €	23 970,0 €	24 500,0 €	57 900,0 €	58 000,0 €
Total	- €	61 084,0 €	140 085,9 €	95 259,7 €	145 306,3 €	135 620,0 €

b) L'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	- €	- €	- €	- €	- €	- €

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

C. Les contributions des membres

Les contributions des membres représentaient **57 900 euros en 2016**. Les contributions ont fortement augmenté en 2016 suite à l'intégration de la commune du Teil.

La clé de répartition appliquée entre eux est fixée dans les statuts ; la contribution de chacun est calculée sur la base de la richesse de chaque commune, estimée à partir de deux critères pondérés à 50% :

Critères	Pondération
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	50%
Potentiel fiscal	50%

A noter : la cotisation globale de la CC Berg et Coiron pour ses communes membres du syndicat, correspond à la somme des participations communales sur la base du calcul ci-dessus.

Les ressources du syndicat comprennent également les ressources mentionnées au sein de l'article L.5212-19 du CGCT.

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

Les outils de programmation

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol est l'un des partenaires du département dans le cadre du Contrat Ardèche Terre d'eau 2015 – 2017.

Il est désigné comme maître d'ouvrage dans le cadre du **volet 5 « Améliorer la connaissance des cours d'eau et les restaurer »** pour les trois actions suivantes [*travaux restants à la date du 7 mars 2017*] :

- Analyse d'eau physico-chimie + Indice biologique global normalisé (IBGN) :
 - Montant des travaux restant : **31 284 €HT**
 - Date estimée des travaux : 2016-2017
 - Subvention du département : 9 385€ HT (30%)
- Programme pluriannuel d'entretien 2015 :
 - Montant des travaux restants : **6 852 €HT**
 - Date estimé des travaux : 2015
 - Subvention du département : 2 741 €HT (40%)
- Programme pluriannuel d'entretien 2016 :
 - Montant des travaux restants : **36 000 €HT** (suite à majoration des travaux de 20 000 €)
 - Date estimé des travaux : 2016
 - Subvention du département : 14 400 €HT (40%)

G. Analyse des structures de gestion

Le syndicat mixte Escoutay et Frayol

Les outils de programmation

Décisions prises lors de la Commission territoriale du 9 mars 2017 :

- « Ajustements du cout des projets » :
 - Travaux exceptionnels (crues) 2016 : (montant justifié inf. à 7 700 € donc non éligible) coût intégré dans le programme 2017 (montant majoré de 3000€)
 - Programme pluri annuel d'entretien 2017 : coût majoré de 15 000 €
- « Financer les nouveaux projets » :
 - Lutte contre la renouée du Japon
 - Etude d'interprétation de la qualité des cours d'eau

Un programme d'action plus vaste, prévu pour les années à venir, au-delà des outils de programmation.

Il est important de noter que le syndicat prévoit d'engager des actions pour les années à venir, qui ne sont pas inscrites pour l'instant dans des outils de programmation, et qui se traduiraient par un niveau de dépenses supérieur à celui constaté sur le période 2012 à 2017 pour atteindre un peu plus de 250 000 € par an d'études et de travaux pour le volet GEMA.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Les membres

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche réunit 42 communes suite à la fusion le 01/01/2017 de la CA Privas Centre Ardèche avec la CC du Pays de Vernoux dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI d'Ardèche.

Communes membres

Ajoux	Freyssenet	Privas	Saint Julien Le Roux
Alissas	Gilhac et Bruzac	Rochessauve	Saint Laurent du Pape
Beauchastel	Gluiras	Rompon	Saint Maurice en Chalencon
Beauvène	Gourdon	Saint Apollinaire de Rias	Saint Michel de
Chalencon	Lyas	Saint Cierge La Serre	Chabrillanoux
Châteauneuf de Vernoux	La Voulte sur Rhône	Saint Etienne de Serre	Saint Priest
Chomérac	Le Pouzin	Saint Fortunat sur Eyrieux	Saint Sauveur de Montagut
Coux	Les Ollières sur Eyrieux	Saint Jean Chambre	Saint Vincent de Durfort
Creysseilles	Marcols les Eaux	Saint Julien du Gua	Silhac
Dunière sur Eyrieux	Pourchères	Saint Julien en Saint Alban	Vernoux en Vivarais
Flaviac	Pranles		Veyras

[pas d'informations sur l'existence d'une commission dédiée à la GEMA]

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Les compétences

La CA Privas Centre Ardèche a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec la CC Pays de Vernoux. Avant cette fusion, chaque collectivité présentait les compétences statutaires suivantes concernant directement le grand cycle de l'eau :

- La CA Privas Centre Ardèche (jusqu'au 31/12/16) : Prise de compétence à compter du 1er janvier 2013 de la compétence supplémentaire « Protection et la valorisation des cours d'eau »
- L'ex CC Pays de Vernoux n'avait aucune compétence en lien direct avec le grand cycle de l'eau
- Au cours de l'année 2017, la compétence supplémentaire « Protection et la valorisation des cours d'eau » a été étendue à l'ensemble du nouveau périmètre par la représentation-substitution des 7 communes de l'ex-CC Pays de Vernoux au sein du SMEC par la CA Privas Centre Ardèche

De fait aujourd'hui la compétence supplémentaire est libellée de la manière suivante : « Valorisation et protection des milieux aquatiques sur les bassins versants de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et de la Payre ».

Cette formulation semble correspondre dans les grandes lignes aux 1, 2 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, soit 3 des 4 items constitutifs de la GEMAPI.

Aussi, le territoire de la communauté de communes est ainsi présent sur trois bassins versants :

- Le bassin versant de l'Eyrieux
- Le bassin versant de l'Ouvèze
- Le bassin versant de la Payre

Les communes sont elles compétentes en matière de protection contre le risque inondation.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

La participation aux syndicats de bassins versants

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche adhère en lieu et place de ses communes membres à plusieurs syndicats de bassin versant :

- Adhésion au SM Payre le 27 août 2013
- Adhésion au SMEC le 9 décembre 2015
- Représentation-substitution en 2017 au sein du SMEC pour les 7 communes de l'ex-CC Pays du Vernoux.

Communes membres au sein du périmètre du SMEC (27)

Ajoux	Gilhac et Bruzac	Saint Cierge La Serre	Saint Maurice en Chalencon
Beauchastel	Gluiras	Saint Etienne de Serre	Saint Michel de Chabrillanoux
Beauvène	La Voulte sur Rhône	Saint Fortunat sur Eyrieux	Saint Sauveur de Montagut
Chalencon	Les Ollières sur Eyrieux	Saint Jean Chambre	Saint Vincent de Durfort
Châteauneuf de Vernoux	Marcols les Eaux	Saint Julien du Gua	Silhac
Creysselles	Pranles	Saint Julien Le Roux	Vernoux en Vivarais
Dunière sur Eyrieux	Saint Apollinaire de Rias	Saint Laurent du Pape	

Communes membres au sein du périmètre du SM Payre (4)

Alissas	Chomérac	Le Pouzin	Rochessaive
---------	----------	-----------	-------------

Communes membres au sein de la régie communautaire (11)

Coux	Gourdon	Privas	Saint Priest
Flaviac	Lyas	Rompon	Veyras
Freyssenet	Pourchères	Saint Julien en Saint Alban	

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

L'effectif

L'effectif du service communautaire « Assainissement et rivières » se compose de 14 personnes, réparties en quatre pôles :

- Service technique rivière (2) : 1 chargé de mission, 1 technicien.
- SPANC (3) : 1 responsable de service et 2 techniciens.
- Assainissement collectif (5) : 1 responsable de service, 4 techniciens.
- Service administration générale (4) : 1 directeur, 1 secrétaire, 1 comptable, 1 service facturation.

L'effectif participant à la mise en œuvre des missions GEMAPI se compose ainsi de **4 agents, soit 3 ETP** :

- 1 Directeur, pour 0,5 ETP
- 1 Chargé de mission, pour 1 ETP
- 1 Technicien, pour 1 ETP
- 1 Agent administratif, pour 0,5 ETP

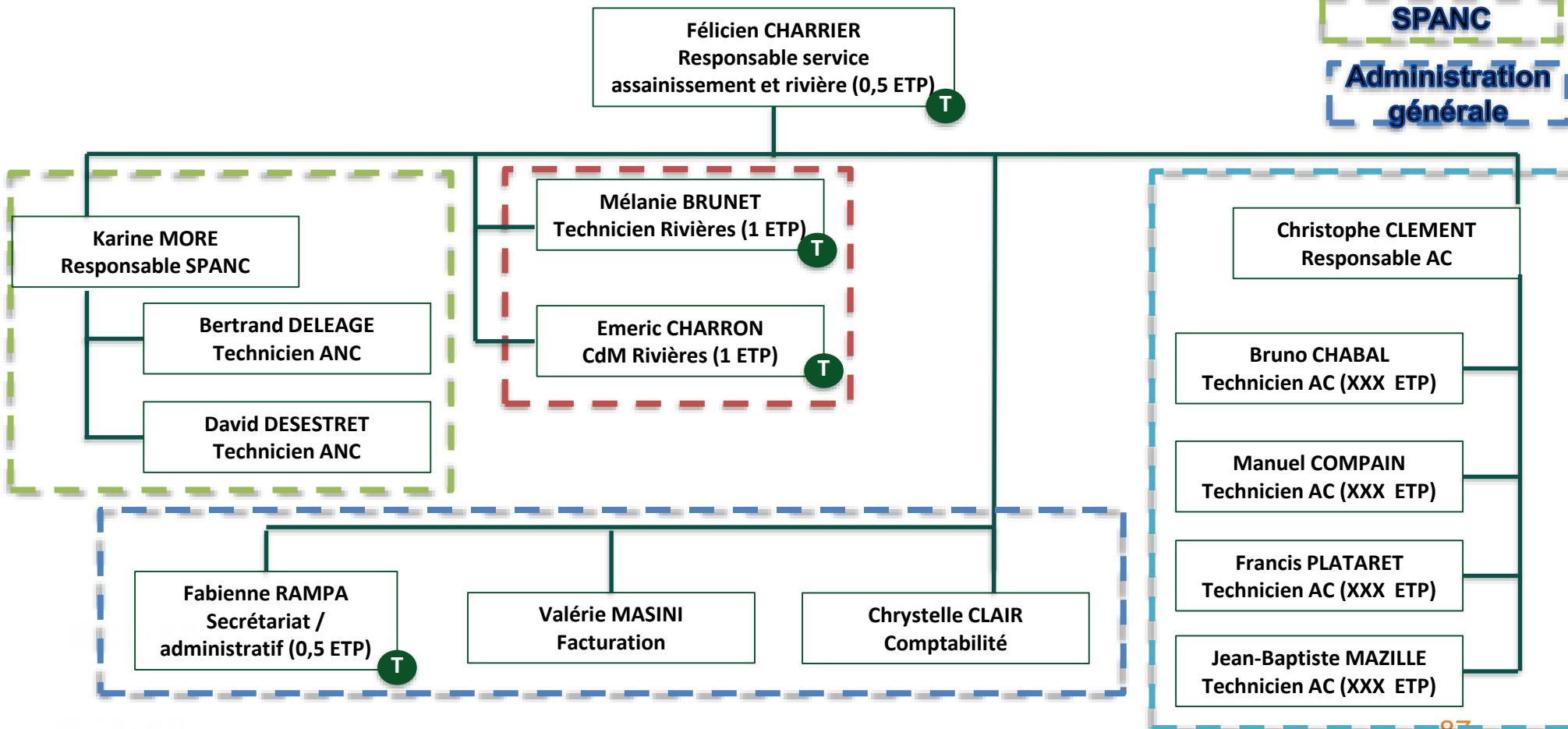
-> Voir organigramme diapositive suivante

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

L'effectif

Organigramme du service communautaire « Assainissement et rivières » [ETP dédié à la GEMAPI] :



G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Les finances

A. Les dépenses

Les éléments présentés ci-après sont issues d'un retraitement analytique réalisé par Sémaphores à partir des données transmises par la CAPCA, lesquelles comprenaient également des opérations rattachées à la gestion du lac de la Neuve ou à la gestion des eaux pluviales ainsi que les adhésions au SMEC et au SM de la Payre. Ainsi les dépenses présentées ci-dessous concernent elles l'ensemble des dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à la GEMA et aux actions HORS GEMAPI pour le bassin versant de l'Ouvèze.

DEPENSES GEMA		Moyenne 2012/2017
Ouvèze	Personnel	86 000 €
	Ch générales	17 500 €
	Travaux / aménagements / études	37 500 €
	Tot fonctionnement	141 000 €
	Investissements	80 000 €
	Total	221 000 €

DEPENSES HORS GEMAPI		Moyenne 2012/2017
Ouvèze	Personnel	25 000 €
	Ch générales	0 €
	Travaux / aménagements / études	40 000 €
	Fonctionnement	65 000 €
	Investissements	0 €
	Total	65 000 €

Pour ce qui concerne les cotisations aux syndicats, les montants sont les suivants :

- SMEC : 72 075,98€ pour l'année 2018
- SM de la Payre : 38 440,94€ pour l'année 2017

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Les finances

B. Les recettes

a) Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, hors financement du budget général reposent sur les subventions qui connaissent une baisse significative.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions	180 049,0 €	180 049,0 €	180 049,0 €	192 873,0 €	30 066,0 €	- €

b) L'investissement

Les recettes d'investissement sont dépendantes des cycles de travaux et n'apparaissent pas significatives pour tracer une trajectoire future.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions perçues	134 343 €	134 343 €	134 343 €	23 907 €	- €	- €

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

La programmation

Dans le cadre de la programmation de l'exercice de sa compétence GEMA, la CA Privas Centre Ardèche dispose d'au moins trois outils :

- **Le Contrat de Rivière Ouvèze**
- **Le Contrat de Rivière de l'Eyrieux**
- **Le Contrat Ardèche Terre d'eau 2015 – 2017** *[les opérations identifiées concernent uniquement la compétence assainissement]*

Au sein du **Contrat de Rivière de l'Ouvèze**, la CA Privas Centre Ardèche est désignée structure porteuse pour les opérations suivantes relatives à la GEMAPI :

- Etude Bilan de la qualité des cours d'eau sur l'Ouvèze et affluents (à partir de 2016)
- Etude piscicole sur l'Ouvèze et affluents (à partir de 2016)
- Etude bilan du contrat de rivière Ouvèze (à partir de 2016)
- Etude de restauration de la continuité écologique et de restauration morphologique de l'Ouvèze au droit de deux ouvrages transversaux (à partir de 2016)

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

La programmation (*suite*)

Un nouveau « **Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant de l'Ouvèze** » est en cours d'élaboration – finalisation au moment de la présente étude. Il prévoit ainsi des opérations majeures qui représenteraient des travaux de 525k€ en moyenne par an, lesquelles n'ont pas de cadre programmatique défini ou stabilisé.

- Renaturation Mure et Gaucher
- Restauration Ouvèze
- Zones humides Charalon et Lagau
- Seuils Mézayon

Par ailleurs, dans le cadre du **Contrat de Rivière de l'Eyrieux 2014 - 2018**, la CA Privas Centre Ardèche réalise des opérations et des travaux en propre, relatifs à la GEMA, mais pour des montants qui varient entre 25 et 45K€ par an.

- 44 500€ en 2015
- 25 800€ en 2016
- 35 900€ en 2017
- 25 800 € prévus en 2018

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Les membres

La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron réunit 15 communes suite à la fusion le 01/01/2017 de la CC Barrès Coiron avec la CC Rhône-Helvie dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI d'Ardèche.

Communes membres	
Alba la Romaine	Saint Lager Bressac
Aubignas	Saint Martin sur Lavezon
Baix	Saint Pierre la Roche
Cruas	Saint Symphorien sous
Le Teil	Chomérac
Meysse	Saint Thomé
Rochmaure	Saint Vincent de Barrès
Saint Bazile	Valvignères

A noter la présence d'une commission Environnement au sein de la Communauté de commune qui traite la question de la GEMAPI

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Les compétences

La compétence GEMAPI est aujourd'hui exercée de manière territorialisée sur le territoire de la CC Ardèche Rhône Coiron, en raison de la fusion des deux CC au 1^{er} janvier 2017 :

- Sur le périmètre de l'ex-CC Rhône Helvie : pas de compétence GEMAPI au niveau communautaire
- Sur le périmètre de l'ex-CC Barrès Coiron : compétence GEMA au niveau communautaire qui correspond au bassin versant du Lavézon.

Aussi, le territoire de la communauté de communes est présent sur trois bassins versants :

- Le bassin versant de la Payre -> Adhésion au SM de la Payre de la CC pour trois de ses communes
- Le bassin versant du Frayol -> Adhésion de 5 communes au SM de l'Escoutay
- Le bassin versant du Lavézon -> Intervention de la CC auprès des communes sous forme d'assistance, conseil, expertise et ingénierie. La CC participe également à la mise en œuvre du Contrat Restauration Entretien du bassin versant du Lavezon

La compétence « PI » n'est pas exercée au niveau communautaire et est restée de la compétence des communes jusqu'à présent.

La prise de compétence GEMAPI sera effective sur l'ensemble de l'EPCI en cours, pour le 1er janvier 2018.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

La participation aux syndicats de bassins versants

La compétence GEMA est répartie entre différents acteurs sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :

- Les 5 communes de l'ex-CC Rhône Helvie adhèrent au SM de l'Escoutay,
- La CC Ardèche Rhône Coiron adhère en lieu et place de 3 communes de l'ex-CC Barrès Coiron au SM de la Payre,
- Pour le territoire des communes de l'ex-CC Barrès Coiron qui correspond au BV du Lavézon, c'est la CC ARC qui gère en direct la compétence GEMA.

Communes membres représentées par la CC au sein du SM de la Payre(3)

Baix
Saint Lager Bressac

Saint Symphorien sous Chomérac

Communes membres adhérentes au SM de l'Escoutay (5) (ex- CC Rhone Helvie)

Alba la Romaine
Aubignas
Saint-Thomé

Le Teil
Valvignères

Communes membres, hors syndicat, au sein de la régie communautaire - BV du Lavézon

Cruas
Meysse
Rochmaure
Saint Bazile

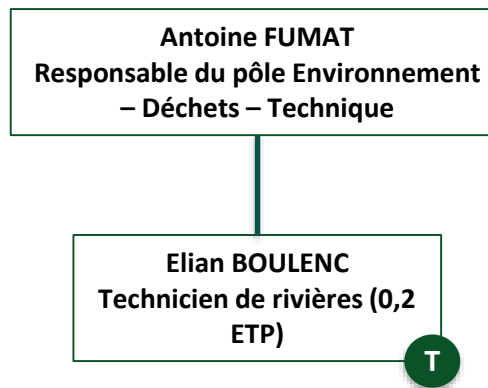
Saint Martin sur Lavezon
Saint Pierre la Roche
Saint Vincent de Barrès

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

L'effectif

L'effectif du service communautaire « Environnement - Déchet » ne comporte qu'un seul agent dédié à la compétence GEMA, un technicien de rivières, pour 0,2 ETP.



A noter qu'à compter d'octobre 2017 la CC a recruté un CDD pour 4 mois, avec pour mission d'assurer le recensement des ouvrages de protection contre le risque inondation et anticiper sur la définition des systèmes d'endiguement.

Par ailleurs, en 2017, la CC Ardèche Rhône Coiron met à disposition du SM de la Payre deux agents :

- 1 agent titulaire (Rédacteur territorial) – 77 heures par an (0,05 ETP) – Frédéric VIGNAL
- 1 agent titulaire (Adj technique territorial) – 80 % (0,8 ETP) – Eliau BOULENC

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Les finances

A. Les dépenses

Les dépenses présentées ci-dessous ne concernent que le bassin versant du Lavezon. Elles sont uniquement constituées de dépenses de personnel pour la période étudiée (2012 – 2017) et ne comprennent ni travaux ni investissement.

Dépenses GEMA		Moyenne 2012/2017
Lavezon	Personnel	7 587 €
	Ch générales	0 €
	Travaux / aménagements / études	0 €
	Tot fonctionnement	7 587 €
	Investissements	0 €
	Total	7 587 €

A noter que les dépenses liées aux cotisations aux syndicats ne sont pas traitées ici.

B. Les recettes

La CC ARC ne bénéficie pas de recette particulière pour ce qui concerne le BV du Lavezon. Les dépenses sont financées par le budget général de la collectivité.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

La programmation

Dans le cadre de la programmation de l'exercice territorialisé de la compétence GEMA, la CC Ardèche Rhône Coiron s'appuie sur différents programmes cadres :

- Le **Contrat Restauration Entretien du bassin versant du Lavezon**, programme quinquennal 2011-2016 qui est achevé aujourd'hui et qui a permis de conduire des opérations de restauration et de gestion de la végétation.
- Une **étude hydromorphologique**.
- Le **Contrat Ardèche Terre d'Eau 2015 – 2017**, en partenariat avec le Département d'Ardèche. Toutefois, **le Contrat n'a pas été activé par la Communauté de commune**, en particulier du fait de la fusion. A titre indicatif, deux actions relatives à la GEMAPI étaient prévues sur le périmètre de l'ex-CC Barrès Coiron :
 - Réactivation d'atterrissements ou de terrasses sur plusieurs secteurs (2015) : 22 500 €HT (20% de subventions)
 - Réactivation d'atterrissements ou de terrasses sur plusieurs secteurs (2016) : 25 000 €HT (20% de subventions)

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Berg et Coiron

Les membres

La Communauté de Communes Berg et Coiron réunit 13 communes et n'a pas connu d'évolution de périmètre dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI d'Ardèche.

Communes membres	
Berzème	St Gineys en Coiron
Darbres	St Jean le Centenier
Lussas	St Laurent sous Coiron
Mirabel	St Maurice d'Ibie
Sceautres	St Pons
St Andéol de Berg	Villeneuve de Berg
St Germain	

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Berg et Coiron

Les compétences

Les nouveaux statuts de 2017 de la CC Berg et Coiron, intègrent des compétences concernant directement le grand cycle de l'eau. La CC s'est en effet dotée de façon anticipée d'une partie de la compétence GEMA, au titre de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ». Elle a également intégré sous forme d'une délégation de compétence le SM de l'Escoutay en 2008.

Au titre de la compétence optionnelle : « Protection et mise en valeur de l'environnement », cela comprend :

- les études et travaux d'intérêt général qui visent à :
 - Favoriser l'écoulement et la régulation de l'eau par la restauration et l'entretien du lit, des berges, de la végétation des rives;
 - Promouvoir et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- **Uniquement sur le bassin-versant de l'Ardèche** : gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE Ardèche,

La CC Berg et Coiron est présente sur deux bassins versants :

- Le bassin versant du Frayol et de l'Escoutay
- Le bassin versant d'Ardèche (adhésion au futur EPTB Ardèche confirmée)

Le volet PI reste géré par les communes jusqu'à présent.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Berg et Coiron

La participation aux syndicats de bassins versants

La compétence GEMA est répartie entre différents acteurs sur le territoire de la Communauté de Communes Berg et Coiron :

- La CC Berg et Coiron adhère en lieu et place de 5 communes au SM de l'Escoutay
- La CC Berg et Coiron adhère en lieu et place de 6 communes au SM de l'Ardèche Clair / EPTB.

Communes membres représentées par la CC au sein du SM de l'Escoutay (5)

Berzème *[partagée avec le SM Ardèche Clair]*
Sceautres
St Gineys en Coiron *[partagée avec le SM Ardèche Clair]*

St Jean le Centenier *[partagée avec le SM Ardèche Clair]*
St Pons

Communes membres représentées par la CC au sein du SM de l'Ardèche Clair (8)

Darbres
Lussas
Mirabel
St Andéol de Berg

St Germain
St Laurent sous Coiron
St Maurice d'Ibie
Villeneuve de Berg

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Berg et Coiron

L'effectif

La Communauté de communes ne possède aucun effectif intervenant sur des missions ou des actions relatives à la GEMA.

Les dépenses

La CC ne présente pas de dépenses au titre de la compétence GEMA, en dehors de l'adhésion au SM de l'Escoutay, laquelle s'élève à **8 318,31€ pour l'année 2018**.

La programmation

La Communauté de communes n'est désignée comme structure porteuse au sein d'aucun document de programmation relatif à la GEMA.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Les membres

La Communauté de Communes Montagne d'Ardèche réunit 29 communes suite à la fusion de la CC « Entre Loire et Allier », CC « Cévennes et Montagne Ardéchoises », CC « Sources de la Loire » et l'intégration de 5 autres communes, dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI d'Ardèche.

Communes membres		
Astet	Lachapelle-Graillouse	Mazan-l'Abbaye
Borée	Lanarce	Sagnes-et-Goudoulet
Borne	Laval-d'Aurelle	Saint-Alban-en-Montagne
Cellier-du-Luc Coucouron	Laveyrune	Saint-Cirgues-en-Montagne
Cros-de-Géorand	Lavillatte	Saint-Étienne-de-Lugdarès
Issanlas	Le Béage	Saint-Laurent-les-Bains
Issarlès	Le Lac-d'Issarlès	Saint-Martial
La Rochette	Le Plagnal	Sainte-Eulalie
Lachamp-Raphaël	Le Roux	Usclades-et-Rieutord
	Lespéron	

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Les compétences

La compétence GEMAPI est aujourd'hui exercée partiellement et de manière territorialisée sur le territoire de la CC Montagne d'Ardèche en raison de la fusion des plusieurs CC au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit en l'espèce essentiellement du volet GEMA et hors GEMAPI.

Pour les 4 communes concernées par le périmètre d'étude : la CC adhère au SMEC au titre des volets GEMA et hors GEMAPI.

Pour les autres BV non concernés par l'étude, la compétence est exercée statutairement de manière variée

Ex CC « Entre Loire et Allier » : compétence optionnelle : « Protection et mise en valeur de l'environnement » :

- Entretien des rivières, ruisseaux et adhésion à un contrat de rivière
- Représentation des communes au sein des SAGE et des contrats de rivière
- Animation du Programme Natura 2000 et ENS »

Ex CC « Cévennes et Montagne Ardéchoises » : compétence obligatoire : « Aménagement de l'espace » :

- Entretien et mise en valeur des rivières et cours d'eau d'intérêt communautaire : actions de curage, d'élagage, de réfection d'ouvrages, d'amélioration de la qualité piscicole.
- Représentation des Communes au sein des SAGE et des contrats de rivières et des contrats d'eau
- Animation du Programme Natura 2000»

CC « Sources de la Loire » : « Au titre de la compétence obligatoire : « Aménagement de l'espace » :

- Aménagement, curage et entretien divers des cours d'eau en référence au code de l'environnement dans les articles L.215-14 à L215-20 (annexe I) et à l'article I de la Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 (annexe II) »

Le volet PI restant du ressort des communes.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Montagne d'Ardèche

La participation aux syndicats de bassins versants

La compétence GEMA est répartie entre différents acteurs sur le territoire de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche :

- 4 communes pour lesquelles la CC adhère au SM de l'Eyrieux,
- Les 25 autres communes membres sont réparties dans trois autres syndicats

Communes membres au sein du SMEC (4)

Borée
Lachamp-Raphaël

La Rochette

Saint-Martial

Communes membres hors périmètre de l'étude (25)

Astet
Borne
Cellier-du-Luc
Coucouron
Cros-de-Géorand
Issanlas
Issarlès
Lachapelle-Graillose
Lanarce

Laval-d'Aurelle
Laveyrune
Lavillatte
Le Béage
Le Lac-d'Issarlès
Le Plagnal
Le Roux
Lespéron

Mazan-l'Abbaye
Sagnes-et-Goudoulet
Saint-Alban-en-Montagne
Saint-Cirgues-en-Montagne
Saint-Étienne-de-Lugdarès
Saint-Laurent-les-Bains
Sainte-Eulalie
Usclades-et-Rieutord

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Les effectifs

La Communauté de communes ne possède aucun effectif intervenant sur des missions ou des actions relatives à la GEMA.

Les finances

Le montant de la cotisation de l'EPCI au SM Eyrieux Clair pour les 4 communes est de **3 153,94 € en 2018**.

La CCMA ne présente pas d'autres dépenses sur le périmètre de l'étude.

La programmation

La Communauté de communes n'est désignée comme structure porteuse au sein d'aucun document de programmation relatif à la GEMAPI.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Val'Eyrieux

Les membres

La Communauté de Communes Val'Eyrieux réunit 31 communes. Elle a connu une évolution de son périmètre au 1^{er} janvier 2017 avec le retrait de 3 communes qui ont intégré la CC Montagne d'Ardèche dans le cadre du SDCI.

Communes membres		
Accons	Le Cheylard	Saint-Cierge-sous-le-Cheylard
Albon-d'Ardèche	Mariac	Saint-Genest-Lachamp
Arcens	Mars	Saint-Jeure-d'Andaure
Chanéac	Les Nonières	Saint-Julien-Labrousse
Devesset	Rochepeule	Saint-Michel-d'Aurance
Dornas	Saint-Agrève	Saint-Pierreville
Intres	Saint-Andéol-de-Fourchades	Saint-Clément
Issamoulenc	Saint-André-en-Vivarais	Saint-Jean-Roure
Jaunac	Saint-Barthélemy-le-Meil	Saint-Julien-Boutières
Lachapelle-sous-Chanéac	Saint-Christol	Saint-Martin-de-Valamas
Le Chambon		

G. Analyse des structures de gestion

La Communauté de communes Val'Eyrieux

Les compétences

La compétence GEMAPI est aujourd'hui exercée en partie (GEMA et hors GEMAPI) par la CC Val'Eyrieux, au titre de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

- Gestion et entretien du bassin versant de l'Eyrieux, par l'intermédiaire du Syndicat Eyrieux Clair:
 - Animation, coordination et mise en œuvre des actions définies en contrat de rivière Eyrieux et ses avenants,
 - Restauration du lit, des berges et du milieu aquatique des rivières,
 - Etudes hydrauliques et toutes études d'intérêt général sur les rivières et leurs affluents,
 - Aménagements d'aires de détente et de sentiers de découverte ou d'interprétation en bordure des rivières et leurs affluents relatifs à des actions proposées par les communes dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux et ses avenants, ou toute autre procédure contractuelle,
 - Politique de communication et de sensibilisation du public aux problématiques des rivières,
 - Assistance technique aux communes membres pour leur projet de revalorisation du CFD par le développement patrimonial.
- Gestion et entretien du bassin versant du Doux et de ses affluents
- Aménagement autour de la retenue des Collanges sur le bassin versant de l'Eyrieux

Le volet PI reste assumé par les communes.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Val'Eyrieux

La participation aux syndicats de bassins versants

La compétence GEMA est répartie entre différents acteurs sur le territoire de la Communauté de Communes Val'Eyrieux :

- La CC Val'Eyrieux adhère en lieu et place de 28 communes au SM Eyrieux Clair pour la GEMA et le hors GEMAPI.
- Hors du périmètre d'étude, les 3 autres communes membres sont au sein du périmètre de l' « Entente Doux-Mialan »

Communes membres représentées par la CC au sein du SM Eyrieux Clair (28)

Accons	Le Cheylard	Saint-Cierge-sous-le-Cheylard
Albon-d'Ardèche	Mariac	Saint-Genest-Lachamp
Arcens	Mars	Saint-Julien-Labrousse
Chanéac	Les Nonières	Saint-Michel-d'Aurance
Devesset	Saint-Agrève	Saint-Pierreville
Dornas	Saint-Andéol-de-Fourchades	Saint-Clément
Intres	Saint-Barthélemy-le-Meil	Saint-Jean-Roure
Issamoulenc	Saint-Christol	Saint-Julien-Boutières
Jaunac		Saint-Martin-de-Valamas
Lachapelle-sous-Chanéac		
Le Chambon		

Communes membres au sein du périmètre de l' « Entente Doux-Mialan » (3)

Rochepaule	Saint-André-en-Vivaraïs	Saint-Jeure-d'Andaure
------------	-------------------------	-----------------------

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Val'Eyrieux

Les effectifs

La Communauté de communes ne possède aucun effectif intervenant sur des missions ou des actions relatives à la GEMA.

Les finances

Pour ce qui concerne le périmètre d'étude, la CC ne présente pas de dépenses au titre de la compétence GEMA, en dehors de l'adhésion au SMEC, laquelle s'élève à **55 510,21€ pour 2018**.

La programmation

La Communauté de communes n'est désignée comme structure porteuse au sein d'aucun document de programmation relatif à la GEMAPI.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Rhône Crussol

Les membres

La Communauté de communes Rhône Crussol regroupe 13 communes, suite à la fusion des CC Rhône Crussol et CC Les 2 Chênes au 1^{er} janvier 2014.

Communes membres		
Alboussière Boffres Champis Charmes-sur-Rhône Châteaubourg	Cornas Guilherand-Granges Saint-Georges-les-Bains Saint-Péray	Saint-Romain-de-Lerps Saint-Sylvestre Soyons Toulaud

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Rhône Crussol

Les compétences

La compétence GEMA est aujourd'hui exercée par la CC Rhône Crussol, au titre de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » :

- Entretien des affluents du Rhône (Embroye, Turzon et Mialan), du Duzon et de leurs affluents

La CC intervient par ailleurs sur les îlons où elle conduit des travaux d'entretien.

La compétence PI n'est pas aujourd'hui exercée par la CC Rhône Crussol et relève par conséquent des communes. Il existe une digue sur l'Embroye et une autre sur le Mialan (voir page 38). A noter par ailleurs qu'une digue est située sur le canal du Rhône, sous gestion de la CNR.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Rhône Crussol

La participation aux syndicats de bassins versants

La compétence GEMA est répartie entre différents acteurs sur le territoire de l'intercommunalité :

Deux bassins versants sont ainsi concernés par le périmètre de l'étude et la CC adhère au SMEC en lieu et place des deux communes de l'ex CC « Les 2 Chênes ».

- **Le bassin versant de l'Embroye.** A noter que les communes de Toulaud et de Boffres sont concernées par le BV. Pour autant l'adhésion de la CC au SMEC ne les mentionne pas.
- **Le bassin versant du Turzon**

Pour le reste du territoire, hors du périmètre d'étude

- Les autres communes membres sont intégrées au sein de la Convention de partenariat « Entente Doux Mialan » au titre du Duzon (affluent du Doux). Cette entente couvre également le BV du Mialan qui est un affluent direct du Rhône.
- A noter cependant que l'étude s'est **intéressée au bassin versant du Mialan**, qui est aujourd'hui traité dans le cadre de l'entente Doux portée par Arche Agglo. En effet, le Mialan étant un affluent direct du Rhône, sa gestion pourrait évoluer demain et il est pertinent de prendre en compte son devenir dans la présente étude.

Communes membres au sein du périmètre du SMEC (2)

Charmes-sur-Rhône

Saint-Georges-les-Bains

Communes membres au sein du périmètre de l'« Entente Doux Mialan » (11)

Alboussière

Boffres

Champis

Châteaubourg

Cornas

Guilherand-Granges

Saint-Péray

Saint-Romain-de-Lerps

Saint-Sylvestre

Soyons

Toulaud

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes Rhône Crussol

Les effectifs

La Communauté de communes ne possède aucun effectif intervenant sur des missions ou des actions relatives à la GEMA, au PI ou au Hors GEMAPI.

Les finances

La CC n'engage pas de dépenses liées à la compétence GEMA, en dehors de la cotisation de l'EPCI au SM Eyrieux Clair en 2017 pour les deux communes. **Cette cotisation s'élève à 19 259,87€ au titre de l'année 2018.**

Pour ce qui concerne le bassin versant du Mialan, qui n'est pas directement dans le périmètre d'étude mais dont la gestion pourrait évoluer, les dépenses estimées dans le cadre d'une étude similaire réalisée sur le périmètre de l'entente Doux Mialan fait apparaître les dépenses ci-dessous :

Dépenses GEMA		Moyenne 2012/2017
Mialan et autres petits affluents CCRC	Personnel	0 €
	Ch générales	0 €
	Travaux / aménagements / études	15 209 €
	Tot fonctionnement	15 209 €
	Investissements	11 818 €
	Total	27 027 €

La programmation

La Communauté de communes n'est désignée comme structure porteuse au sein d'aucun document de programmation relatif à la GEMAPI.

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Les membres

La Communauté de communes Rhône Aux Gorges de l'Ardèche regroupe 9 communes et n'a pas connu d'évolution de périmètre dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI.

Communes membres		
Bidon Bourg-Saint-Andéol Gras	Larnas Saint-Just-d'Ardèche Saint-Marcel-d'Ardèche	Saint-Martin-d'Ardèche Saint-Montan Viviers

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Les compétences

La compétence **GEMAPI** est aujourd'hui exercée sur le périmètre de la CC DRAGA. La CC DRAGA a délibéré dans ce sens fin juin 2017 et est compétente de ce fait depuis la date du contrôle de légalité.

Concernant la compétence PI :

- Réalisation d'un inventaire des digues établi par la DREAL, aucune digue classée :
 - 2 digues publiques
 - 1 digue privée
 - 1 digue privée + CNR

Nota : projet de conventionnement entre la CC DRAGA et la CC Drôme Sud Provence pour :

- La gestion des digues (PI)
- La gestion des Lônes du Rhône (GEMA)

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

La participation aux syndicats de bassins versants

La compétence GEMAPI est répartie entre différents acteurs sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône Aux Gorges de l'Ardèche :

- 2 communes membres sont adhérentes au SM de l'Escoutay et Frayol
- 4 communes membres sont adhérentes à l'EPTB Ardèche
- 3 communes n'adhèrent à aucun syndicat.
- La CC DRAGA gère en direct le BV de la Conche qui n'est couvert par aucun syndicat.

Communes membres au sein du périmètre du SM de l'Escoutay (2)

Larnas

Viviers

Communes membres au sein du périmètre de l'EPTB Ardèche (4)

Bidon

Saint-Just-d'Ardèche

Saint-Marcel-d'Ardèche

Saint-Martin-d'Ardèche

Communes membres en dehors d'un périmètre syndical (3)

Bourg-Saint-Andéol

Gras

Saint-Montan

G. Analyse des structures de gestion

la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Les effectifs

La Communauté de communes ne possède aucun effectif intervenant sur des missions ou des actions relatives à la GEMAPI.

Les finances

Pour ce qui concerne le périmètre d'étude, la CC ne présente pas de dépenses au titre de la compétence GEMAPI, en dehors de l'adhésion au **SM de l'Escoutay, laquelle s'élève à 20 742,98€ pour l'année 2018.**

Il convient de noter que le bassin versant de la Conche et les autres petits affluents du Rhône présents sur le sud du territoire de la CC DRAGA n'ont générés aucune dépense.

Par ailleurs, la CC DRAGA, adhère à l'EPTB Ardèche pour la fraction de son territoire qui est situé dans le bassin versant de l'Ardèche, soit 72 km² (27% de son territoire).

La programmation

La Communauté de communes n'est désignée comme structure porteuse au sein d'aucun document de programmation relatif à la GEMAPI.

G. Analyse des structures de gestion

Les EPCI faiblement concernés par le périmètre d'étude.

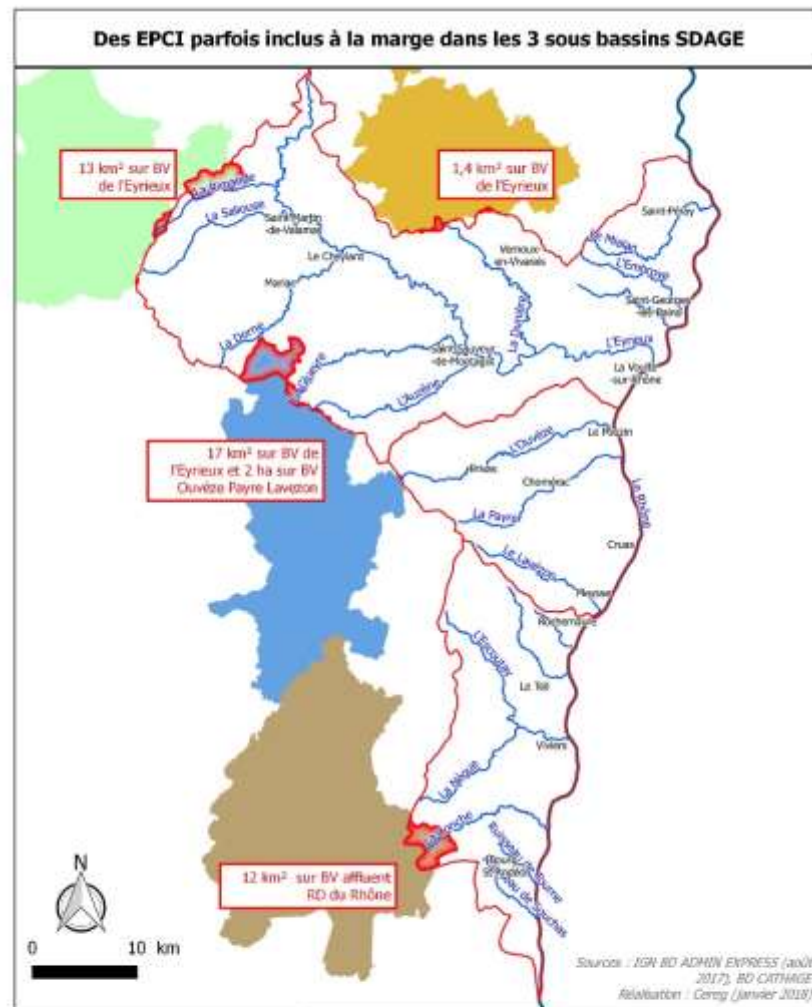
Les 4 EPCI qualifiés de « secondaire » ne sont que très faiblement concernés par les bassins versants du périmètre d'étude.

- Chaque EPCI concerné ne dispose que d'une faible emprise territoriale sur les BV (au maximum 17 km²).
- Elle est parfois très faible (quelques hectares ou km²).

Les fractions de bassin versant concernés sont tous situés à l'amont

- Les enjeux en matière de GEMA et de PI apparaissent faible
- Les EPCI concernés nous ont indiqué ne pas conduire d'action sur ces territoires.

=> Il semble plutôt pertinent de les écarter à ce stade de l'organisation future de la compétence afin de ne pas complexifier les hypothèses



H. Synthèse des missions statutaires et exercées par les structures sur les trois sous-bassins SDAGE

Les tableaux ci-après présentent une synthèse par thématique du grand cycle de l'eau des compétences statutaires et exercées (en vert) ou non (en rouge) par les structures syndicales et communautaires concernés sur les trois sous-bassins SDAGE.

Le choix a été de cibler le grand cycle de l'eau et non spécifiquement GEMAPI au regard des actions déjà engagées dans les trois bassins. Ce choix de simplification a été fait pour permettre d'avoir une vision d'ensemble par thématique sur le territoire et d'en dégager des premières réflexions et interrogations sur les missions existantes sur les différents bassins. Pour chaque grande thématique il est proposé de porter une analyse sous l'angle de trois grands types de missions regroupant les principales actions identifiées sur le bassin dans les documents de programmation :

- **Animation/coordination/communication/sensibilisation**
 - animateur de contrat, technicien rivière...
 - Sensibilisation
 - Actions de communication pour faire connaître l'importance des zones humides
 - Suivi et évaluation des programmes d'actions
- **Assistance technique, expertise et études générales**
 - Études de connaissance sur la qualité des eaux, la continuité écologique...
 - Assistance technique auprès d'une commune dans le cadre d'un PLU/zones de mobilités des cours d'eau....
 - Expertise auprès de riverains/élus... sur des érosions de berges, sur des pollutions de cours d'eau/plan d'eau....
- **Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de travaux**
 - Montage de dossiers de consultation des entreprises pour l'effacement de seuils et le suivi des travaux...
 - Suivi de chantier de renaturation de cours d'eau
 - Maîtrise d'ouvrages de travaux de réhabilitation de zones de mobilité...

H. Synthèse des missions statutaires et exercées par les structures sur les trois sous-bassins SDAGE

Compétences au regard des statuts (petit et grand cycle de l'eau)

Synthèse des missions par thématiques suivant statuts			SM Eyrieux Clair	SM Ouvèze Payre et Lavezon	SM Escoutay et Frayol	CC Adèche Rhone Coiron	CC Berg et Coiron	CC Rhône aux gorges de l'Ardèche	CC gorges de l'Ardèche	CA Privas Centre Ardèche	CC Rhône Crussol	CC Val'Eyrieux	CC Montage d'Ardèche	CC Mézenc Loire Meygal	CC bassin d'Aubenas	CC pays de Lamastre
Inondation	Animation / Sensibilisation / Suivi / évaluation					janv-18										
	Etudes générales / assistance technique / expertise					janv-18										
	Maîtrise d'œuvre / Maîtrise d'ouvrage travaux					janv-18										
quantité	Animation / Sensibilisation / Suivi / évaluation															
	Etudes générales / assistance technique / expertise															
	Maîtrise d'œuvre / Maîtrise d'ouvrage travaux															
qualité	Animation / Sensibilisation / Suivi / évaluation															
	Etudes générales / assistance technique / expertise															
	Maîtrise d'œuvre / Maîtrise d'ouvrage travaux															

H. Synthèse des missions statutaires et exercées par les structures sur les trois sous-bassins SDAGE

Compétences au regard des statuts (petit et grand cycle de l'eau)

Synthèse des missions par thématiques suivant statuts			SM Eyrieux Clair	SM Ouvèze Payre et Lavezon	SM Escoutay et Frayol	CC Adèche Rhone Coiron	CC Berg et Coiron	CC Rhône aux gorges de l'Ardèche	CC gorges de l'Ardèche	CA Privas Centre Ardèche	CC Rhône Crussol	CC Val'Eyrieux	CC Montage d'Ardèche	CC Mézenc Loire Meygal	CC bassin d'Aubenas	CC pays de Lamastre
Milieu	Animation / Sensibilisation / Suivi / évaluation					janv-18										
	Etudes générales / assistance technique / expertise					janv-18										
	Maîtrise d'œuvre / Maîtrise d'ouvrage travaux					janv-18										
Outils de planification et de programmation multithématiques :																
SAGE, CR, CT, ...																
Tourisme et eau																

I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE

Les analyses précédentes permettent également d'identifier par thématique les grands types d'interventions exercées par les collectivités et les syndicats de bassin pouvant être rattachés aux compétences GEMAPI et hors GEMAPI. Les tableaux ci-dessous présentent cette répartition en fonction des intitulés présentés dans les contrats. Les interventions dites « communes de bassin » sont celles transversales et d'intérêt de bassin.

Ces éléments sont présentés dans les diapositives suivantes.

I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE

Bassin Eyrieux Clair (2^{ème} contrat de rivière)

Type d'intervention	Compétence PI	Hors compétence PI	Intervention commune bassin	Intervention locale
Animation/coordination/communication/sensibilisation				
Animation PAPI et Animateur				
Poste technicien, chargé de mission inondation				
Sensibilisation du public	x	x	x	
Outils de communications	x	x	x	
Assistance technique, expertise et études générales				
DICRIM, PCS				
Etudes préalables travaux sur ouvrages et stations de suivi	x		x	
Etude planification et ou programmation	x		x	
Etude, suivi espace de mobilité		x	x	
Etude classement de digue	x		x	x
Etude PPRI				
Documents d'urbanisme		x		x
Maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage de travaux				
TVX réduction de vulnérabilité				
Tvx restauration de cours d'eau gestion atterrissement, renaturation		x	x	x
Tvx de réhabilitation des digues de protection contre les inondations		x		
Tvx Protection contre inondations, ZEC, espace de mobilité	x		x	x
Tvx de protection contre les inondations sur des ouvrages		x	x	x

I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE

Bassin Eyrieux Clair

Type d'intervention	Compétence Milieu aquatique	Hors compétence Milieu Aquatique	Intervention commune bassin	Intervention locale
Animation/coordination/communication/sensibilisation				
Animation contrat de bassin, SAGE..		x	x	
Poste technicien rivière, chargé de mission rivière	x		x	
Sensibilisation du public	x	x	x	
Formation des acteurs	x		x	
Documents de planification et programme de sensibilisation	x		x	
Organisation d'évènements	x	x	x	x
Outils de communications	x	x	x	
Assistance technique, expertise et études générales				
Programmes de gestion PPGE	x		x	
Etudes connaissance des milieux aquatiques	x		x	
Etude préalable aux travaux restauration, renaturation	x		x	
Etude, suivi espace de mobilité	x		x	
Etude connaissance des continuités écologiques	x		x	
Etude pour l'effacement des ouvrages transversaux	x		x	
Etude hydromorphologique et sédimentaire	x		x	
Maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage de travaux				
Tvx restauration de cours d'eau gestion atterrissement, renaturation				
Tvx Protection contre inondations, ZEC, espace de mobilité				
Tvx de restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire				

I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE

Bassin Ouvèze, Payre et Lavezon

Type d'intervention	Compétence PI	Hors compétence PI	Intervention commune bassin	Intervention locale
Animation/coordination/communication/sensibilisation				
Animation PAPI et Animateur				
Poste technicien, chargé de mission inondation				
Sensibilisation du public				
Outils de communications				
Assistance technique, expertise et études générales				
DICRIM, PCS				
Etudes préalables travaux sur ouvrages et stations de suivi				
Etude planification et ou programmation				
Etude, suivi espace de mobilité				
Etude classement de digue				
Etude PPri				
Documents d'urbanisme				
Maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage de travaux				
Tvx restauration de cours d'eau gestion atterrissement, renaturation				
Tvx Protection contre inondations, ZEC, espace de mobilité				
Tvx de restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire				

I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE

Bassin Ouvèze, Payre et Lavezon

Type d'intervention	Compétence Milieu aquatique	Hors compétence Milieu Aquatique	Intervention commune bassin	Intervention locale
Animation/coordination/communication/sensibilisation				
Animation contrat de bassin, SAGE..				
Poste technicien rivière, chargé de mission rivière				
Sensibilisation du public				
Formation des acteurs				
Documents de planification et programme de sensibilisation				
Organisation d'événements				
Outils de communications				
Assistance technique, expertise et études générales				
Programmes de gestion PPGE				
Etudes connaissance des milieux aquatiques				
Etude préalable aux travaux restauration, renaturation				
Etude, suivi espace de mobilité				
Etude connaissance des continuités écologiques				
Etude pour l'effacement des ouvrages transversaux				
Etude hydromorphologique et sédimentaire				
Maitrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de travaux				
TVX réduction de vulnérabilité				
Tvx Protection d'ouvrage contre inondations				
Tvx ZEC, Espace mobilité				
Tvx réhabilitation de digues de protection				
Tvx restauration cours d'eau, atterrissement				

I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE

Bassin affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche

Type d'intervention	Compétence PI	Hors compétence PI	Intervention commune bassin	Intervention locale
Animation/coordination/communication/sensibilisation				
Animation PAPI et Animateur				
Poste technicien, chargé de mission inondation				
Sensibilisation du public	x	x	x	
Outils de communications	x	x	x	
Assistance technique, expertise et études générales				
DICRIM, PCS				
Etudes préalables travaux sur ouvrages et stations de suivi				
Etude planification et ou programmation				
Etude, suivi espace de mobilité		x		x
Etude classement de digue				
Etude PPRI				
Documents d'urbanisme				
Maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage de travaux				
Tvx restauration de cours d'eau gestion atterrissement, renaturation				
Tvx Protection contre inondations, ZEC, espace de mobilité				
Tvx de restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire				

I. Analyse des missions GEMAPI identifiées dans les contrats de bassin sur les sous-bassins versants du SDAGE

Bassin affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche

Type d'intervention	Compétence Milieu aquatique	Hors compétence Milieu Aquatique	Intervention commune bassin	Intervention locale
Animation/coordination/communication/sensibilisation				
Animation contrat de bassin, SAGE..		x	x	
Poste technicien rivière, chargé de mission rivière	x		x	
Sensibilisation du public	x	x	x	
Formation des acteurs	x		x	
Documents de planification et programme de sensibilisation	x		x	
Organisation d'évènements	x	x	x	x
Outils de communications	x	x	x	
Assistance technique, expertise et études générales				
Programmes de gestion PPGE	x			x
Etudes connaissance des milieux aquatiques	x		x	
Etude préalable aux travaux restauration, renaturation	x			x
Etude, suivi espace de mobilité	x		x	
Etude connaissance des continuités écologiques	x		x	
Etude pour l'effacement des ouvrages transversaux	x		x	
Etude hydromorphologique et sédimentaire	x		x	
Maitrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de travaux				
TVX réduction de vulnérabilité				
Tvx Protection d'ouvrage contre inondations				
Tvx ZEC, Espace mobilité				
Tvx réhabilitation de digues de protection				
Tvx restauration cours d'eau, atterrissement				

J. Synthèse générale sur les compétences, les moyens humains et les moyens financiers

L'organisation des compétences

La compétence GEMAPI apparait majoritairement scindée en deux à l'heure actuelle, à l'instar de nombreux territoires. On distingue :

- **Le volet GEMA d'un côté**, qui apparait très étroitement lié aux compétences Hors GEMAPI qui figurent à l'art. L.211-7 du code de l'environnement. Ce lien est tel qu'il apparait difficile de dissocier les 2 blocs dans les actions réalisées et les moyens humains des collectivités concernées par les périmètres d'étude.
- **Le volet PI** de l'autre côté, qui lui apparait autonome.
- **A l'exception de la CC DRAGA** qui exerce la compétence GEMAPI en totalité depuis l'été 2017.

Cette distinction se retrouve naturellement dans les modes de gestion actuels

La GEMA et le hors GEMAPI sont largement exercés à l'échelle intercommunale, et intercommunautaire à travers les 3 syndicats présents dans les périmètres d'étude

- Seules la CAPCA, la CC ARC et la CC DRAGA l'exercent pour partie en régie, chacune pour un BV qui leur est spécifique (respectivement Ouvèze , Lavézon et la Conche) mais avec des moyens et des actions variables.
- Les syndicats portent surtout des compétences d'études, de programmation et d'entretien.
- Les maitrises d'ouvrages des travaux et aménagements restent du ressort des CC ou des communes, voire d'autres acteurs.
- Les communes n'interviennent pas sur ces volets sauf en maitrise d'ouvrage.
- => une lisibilité moyenne des actions et du qui fait quoi, des enjeux de coordination.

Le Volet PI est, quant à lui, majoritairement exercé à l'échelle des communes, seule la CC DRAGA fait exception.

- Il n'a pas été possible à ce stade d'identifier les moyens humains et financiers consacrés à ce volet, malgré un nombre conséquent d'ouvrages de protection présents sur les périmètres d'étude.

J. Synthèse générale sur les compétences, les moyens humains et les moyens financiers

L'organisation des compétences

Par ailleurs, on note une dispersion importante des structures de gestion.

- La présence de 6 structures gestionnaires de la GEMA sur l'ensemble du périmètre d'étude qui, à l'exception du BV de l'Eyrieux, traduit l'absence d'une gestion unifiée à l'échelle des sous-bassins SDAGE.
- Cette dispersion pose également la question de la taille critique permettant de gérer correctement les compétences/
- En matière de PI, il est difficile de qualifier la gestion actuellement en place. A la fois parce que celle-ci est très majoritairement communale et parce que les études de dangers des ouvrages ne sont pas réalisées ou achevées.
- Par ailleurs chaque EPCI-FP est concerné par au moins deux structures / mode de gestion distincts si l'on prend en compte la totalité des bassins versants présents sur les EPCI principaux concernés par le périmètre d'étude.
- Sur le seul périmètre d'étude, seule la CC Montagne d'Ardèche est concernée par un seul mode de gestion.

EPCI-FP	SMEC	SM Payre	SM Frayol et Escoutay	Régie	Entente Doux	EPTB Ardèche	SICALA	AUTRES
CC Rhône Crussol	OUI			Lônes	OUI			
CC Montagne Ardèche	OUI					OUI	OUI	Naussac
CC Val'Eyrieux	OUI				OUI			
CA Privas centre Ardèche	OUI	OUI		OUVEZE				
CC Ardèche Rhône Coiron		OUI	OUI	LAVEZON				
CC Berg et Coiron		OUI	OUI			OUI		
CC DRAGA			OUI	CONCHE		OUI		

J. Synthèse générale sur les compétences, les moyens humains et les moyens financiers

Les moyens humains

Les effectifs apparaissent concentrés sur les trois syndicats, exception faite de la CAPCA, et sont majoritairement dédiés aux volet ingénierie et technique

Structure	Direction	Ingénierie et technique	Administratif
SMEC		3,0	1,9
SM Payre		0,8	0,1
SM Frayol et Escoutay		1,0	
CC Rhône Crussol			
CC Montagne Ardèche			
CC Val'Eyrieux			
CA Privas centre Ardèche	0,5	2,0	1,0
CC Ardèche Rhône Coiron		0,2	
CC Berg et Coiron			
CC DRAGA			
TOTAL	0,5	7,0	2,9

J. Synthèse générale sur les compétences, les moyens humains et les moyens financiers

Les moyens humains

Une taille modeste des organisations

- Comme l'analyse des structures intervenant l'a montrée, à l'exception du SMEC et de la CAPCA, les collectivités disposent **d'effectifs restreints** dédiés à la compétence GEMA et hors GEMAPI.
- **Le SMEC** dispose d'une équipe structurée avec une dominante technique et des services supports et administratif. Notons cependant l'absence d'un poste de direction. Compte tenu de la taille de la structure et de ses enjeux stratégiques, institutionnels et financiers, ce poste fait défaut.
- **La CAPCA** présente une équipe intégrée au pôle « assainissement, rivières, eaux pluviales » ce qui permet de présenter les trois fonctions classiques d'un service de ce type : stratégie & pilotage / technique / administratif.
- **Les SM Escoutay Frayol et SM de la Payre** disposent de compétences techniques dédiées. Elles reposent sur un seul poste pour chaque SM, lequel est par définition relativement transversal, avec une dominante technique avérée.
- Les **autres structures** ne présentent pas d'effectifs dédiés à la compétence. Ce sont des chefs de services ou des chargés de mission qui assurent le suivi de ces dossiers, d'un point de vue institutionnel et administratif.

Nous retenons en synthèse :

- ⇒ une **dominante technique**, et dans une moindre mesure administrative, dans les compétences existantes au sein des différentes structures,
- ⇒ une faiblesse relative du pilotage stratégique et financier, à l'exception de la CAPCA.
- ⇒ l'absence de compétences particulières dédiées au PI, à l'exception de la CC ARC qui a recruté un CDD de courte durée pour réaliser un inventaire / état des lieux des ouvrages de protection contre les inondations sur son territoire

J. Synthèse générale sur les compétences, les moyens humains et les moyens financiers

Les moyens financiers

Des moyens financiers imbriqués, sans financement particulier

- L'absence de comptabilité analytique ou la faiblesse des outils existants dans les différentes structures ne permet pas, à ce stade, d'identifier précisément les budgets de fonctionnement et d'investissement **dédiés au volet GEMA, et hors GEMAPI.**
- A ce stade, nous n'avons pas de données relatives aux moyens financiers consacrés par les communes ou la CC DRAGA **en matière de PI.** Cependant, par expérience, ces données sont difficiles à obtenir et peu révélatrices. Les différents documents de programmation (contrat de rivière, contrat Ardèche Terre d'eau) montrent une absence d'opérations dédiées à ce volet.
- Enfin, notons qu'aucune intercommunalité n'a instauré, à la date de production du diagnostic (décembre 2017), la taxe GEMAPI.

K. Annexes

Ouvrages de protections identifiés lors du diagnostic terrain

ID Cereg	ID Cereg unifié (si un ouvrage composé de plusieurs polyignes)	Système d'endiguement	Commune	EPCI	Bassin Versant	Cours d'eau	Nature de l'ouvrage	Longueur (m)	Dimension	Nature de la protection	État	Prise en compte possible pour la GEMAPI
9		A	Rochemaure	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Lavézon	Le Lavézon	Digue	583	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
10		H	Beauchastel	CA Privas Centre Ardèche	L'Eyrieux	L'Eyrieux	Remblai routier	2431	+ 5m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
22		A	Meyse	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Lavézon	Le Lavézon	Remblai routier	1001	+ 5m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
24		D	Le Teil	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Frayol	Ruisseau de Lombouire	Digue	105	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
25	3002	D	Le Teil	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Frayol	Ruisseau du Bourdary	Digue	874	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
27	3001	D	Le Teil	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Frayol	Ruisseau du Bourdary	Digue	96	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
28	3001	D	Le Teil	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Frayol	Ruisseau du Bourdary	Digue	872	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
29	3002	D	Le Teil	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Frayol	Ruisseau du Bourdary	Digue	92	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
30		B	Charmes-sur-Rhône	CC Rhône Crussol	L'Emboye	L'Emboye	Remblai routier	267	+ 2m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
31		E	Saint-Péray	CC Rhône Crussol	le Mialan	Le Mialan	Remblai routier	88	+ 2m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
34	3007	D	Le Teil	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Frayol	Le Rhône	Remblai routier	2335	+ 5m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
35		G	Bourg-Saint-Andéol	CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Tourne et Souchas	Le Rhône	Remblai routier	1465	+ 2m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
36		E	Saint-Péray	CC Rhône Crussol	Le Mialan	Le Mialan	Remblai routier	357	+ 2m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
40	3007	D	Le Teil	CC Ardèche Rhône Coiron	Le Frayol	Le Rhône	Remblai routier	1031	+ 5m	Remblai homogène	Bon	Potentielle
252	3005	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	281	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
259	3005	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	9	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
261	3005	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	20	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
262	3006	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	39	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
263	3006	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	38	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
264	3006	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	17	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle

K. Annexes

Ouvrages de protections identifiés lors du diagnostic terrain

ID Cereg	ID Cereg unifié (si un ouvrage composé de plusieurs polygones)	Système d'endiguement	Commune	EPCI	Bassin Versant	Cours d'eau	Nature de l'ouvrage	Longueur (m)	Dimension	Nature de la protection	État	Prise en compte possible pour la GEMAPI
265	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	10	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
266	3006	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	72	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
267	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	49	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
268	3006	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	6	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
269	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	52	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
270	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	58	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
271	3006	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	76	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
272	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	24	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
273	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	1	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
274	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	12	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
275	3008	F	Alissas	CA Privas Centre Ardèche	La Payre	Ruisseau de Combier	Digue	25	+ 1.5m	Mur	Bon	Potentielle
372	3003	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	460	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
373	3004	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	208	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
374	3004	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	270	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
375	3003	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	232	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
376	3003	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	54	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
377	3004	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	24	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
378	3003	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	35	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
521	3004	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	31	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
522	3004	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	50	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle
523	3003	C	Le Pouzin	CA Privas Centre Ardèche	L'Ouvèze	L'Ouvèze	Digue	84	+ 2m	Mur	Bon	Potentielle